

Commission démocratie



Rapport des travaux

Convention Nationale

5 et 6 décembre 2009

Auteurs

Nadine Aroui
Pierre Bahoum
Pierre Bray
Jérémie Choukroun
Anne-Claire Croizé
Brigitte Duraffourg
Gislaine Guittard
Pierre Lénéel

Contributions

Manik Bhattacharjee
Paul Caille
Blaise Chabanis
Josette Chabanne
Jérôme Chargé
Martine Chrétien
Yannick Cottin
Delphine Fenasse
Jacline Ferret
Nicolas Mattiussi
Damien Roffat
Eric Sanson

Les comités de Bourg-en-Bresse et de Bordeaux centre

Les militants du Calvados, de Seine-Maritime, de Toulouse et de Seine-Saint-Denis

Nous remercions tous les militants et comités qui ont contribué aux travaux de la commission.

« Le pouvoir doit reposer sur le consentement des gouvernés pour se maintenir.
Ce consentement peut être recherché, soit en faisant appel à la croyance,
soit en faisant appel à la participation des citoyens »
J.P. Jacqué, *Droit constitutionnel et institutions politiques*.

Pour vous aider à lire ce rapport

Le préambule rappelle l'organisation et le fonctionnement de la commission démocratie interne et dresse un premier bilan de nos observations.

Une introduction soulève les enjeux politiques et les grandes questions sur lesquelles nous nous sommes interrogés et appuyés pour formuler nos réponses (émancipation, efficacité, démocratie directe, pouvoir, capacité d'évolution, exemplarité).

La première partie du rapport pose le point qui nous paraît le plus fondamental aujourd'hui : la nécessité d'organiser de grands débats sur les principes et les règles générales qui doivent constituer le socle de notre organisation. **A lire !**

La seconde partie se décline en **24 fiches**. Chaque fiche est recensée ci-contre. Cela vous permettra de vous diriger facilement vers les thèmes qui pour vous sont les plus importants et de pouvoir en débattre avec votre comité.

On pourra distinguer 2 types de fiches :

- certaines sont des propositions sur lesquelles le parti n'a pas eu le temps de se pencher. Dans ce cas nous avons essayé de faire plusieurs propositions alternatives en phase avec les deux grandes visions qui structuraient notre commission (*voir préambule*).
- d'autres sont déjà traitées dans les statuts ou sont facilement abordables. Dans ce cas, nous avons considéré que notre rôle était d'inventer, d'être ambitieux, de questionner nos habitudes, de corriger les difficultés observées et donc d'aller loin ; au risque de surprendre.

Si certaines fiches n'ont qu'une proposition, alors qu'elles auraient mérité des alternatives, c'est aussi, malheureusement, par manque de temps, ou parce que personne parmi les auteurs de ce rapport ne défendait d'autre vision. C'est donc à vous d'en compléter la palette.

Chaque fiche est organisée de la façon suivante :

- les articles des statuts transitoires concernés par la fiche sont rappelés en sous-titre.
- une introduction, *pourquoi cette fiche ?*, qui motive les raisons de traiter ce thème et évoque les dysfonctionnements qui ont pu être observés.
- puis les propositions, tantôt organisées en proposition 1, proposition 2, etc. ; tantôt organisées par thèmes. A l'intérieur nous précisons parfois les conséquences en termes d'organisation qu'aurait l'adoption de la proposition défendue. Nous y ajoutons dans certains cas un argumentaire qui explicite la proposition.

La dernière partie du rapport constitue **les annexes**.

Vous y trouverez la liste des contributions qui nous ont été envoyées ainsi que notre proposition pour les régionales, travail un peu passé à la trappe. Enfin vous y trouverez la synthèse des amendements aux statuts transitoires de février 2009.

Pour plus de détails, ou pour obtenir l'analyse détaillée des amendements, n'hésitez pas à nous écrire à : comdi@lepartidegauche.fr

Bonne lecture !

Sommaire

Préambule : rappel et bilan.....	6
Introduction.....	9
Première partie.....	13
Seconde partie.....	21
Fiche n°1 : Des mandats.....	23
Fiche n°2 : Mandats externes : élaboration des processus de désignation.....	27
Fiche n°3 : Transparence et circulation de l'information.....	29
Fiche n°4 : Transparence financière.....	33
Fiche n°5 : Procédures de débats.....	35
Fiche n°6 : Des comités.....	39
Fiche n°7 : La coordination départementale.....	43
Fiche n°8 : La coordination régionale.....	47
Fiche n°9 : Du conseil national.....	49
Fiche n°10 : Désignation des représentants aux Congrès.....	53
Fiche n°11 : Le Bureau National.....	55
Fiche n°12 : Le Secrétariat National.....	59
Fiche n°13 : Les suppléants.....	61
Fiche n°14 : La commission démocratie interne.....	63
Fiche n°15 : La commission des statuts.....	67
Fiche n°16 : La commission des conflits.....	69
Fiche n°17 : Les commissions thématiques.....	71
Fiche n°18 : Responsabilités des élus.....	76
Fiche n°19 : Traitement des amendements.....	82
Fiche n°20 : Référendums internes.....	85
Fiche n°21 : Fédérer le contenu internet.....	87
Fiche n°22 : Outils techniques favorisant la participation.....	89
Fiche n°23 : Systèmes de vote alternatifs.....	93
Fiche n°24 : Formations.....	97
Annexes.....	99
Contributions collectives adressées à la commission.....	100
Propositions de la commission démocratie interne pour les régionales.....	101
Synthèse des amendements sur les statuts transitoires.....	105

Préambule : rappel et bilan

Organisation de la commission

La commission démocratie interne (CDI) est une commission statutaire créée lors du Congrès de Limeil-Brévannes (31 janvier et 1^{er} février 2009). Elle est « *chargée de recenser les éventuels dysfonctionnements constatés au cours de la période transitoire et de formuler des propositions pour y remédier. La commission démocratie interne pourra faire toute proposition utile pour améliorer le fonctionnement démocratique du PG* » (article 14).

Sans pouvoir de décision, la commission démocratie interne « *rapporte devant le CN* » (feuille de route de la CDI).

Elle était initialement composée de 22 membres élus.

Elle s'est organisée en 4 groupes de travail (1. rôle et fonctionnement de la commission démocratie interne, 2. pouvoirs et contre-pouvoirs, 3. innovations démocratiques et expression de la diversité, 4. processus électifs internes, 5. Règlement intérieur).

Tous les adhérents qui l'ont souhaité ont pu soit participer aux travaux de la commission, soit lui faire parvenir leurs propositions.

Une mission aux objectifs variés

La Commission Démocratie Interne a vu le jour pour mener une réflexion sur les règles de fonctionnement de notre parti et aborder un certain nombre de points qui n'avaient pu être abordés lors de notre Congrès constitutif.

La commission a également été chargée par le Congrès de se saisir des problématiques auxquelles nous nous étions soustraits dans la période fondatrice car elles n'avaient pas de réalité à ce stade de notre existence, mais que la pérennité du PG rendait désormais nécessaire de traiter. Les travaux de la commission se devaient donc d'alimenter la réflexion collective en soulevant les manques et lacunes actuels et en proposant des règles de fonctionnement adaptées.

Un « creuset » pour la démocratie

La commission est donc un lieu de réflexion et d'échange où des camarades travaillent sur les règles de vie du parti. Elle s'appuie sur l'expérience des premiers mois de vie du parti et sur les retours des comités qui lui sont adressés et qui se sont peu à peu intensifiés.

Les amendements qui n'avaient pas été traités lors du premier Congrès et que nous devons récupérer n'ont malheureusement pu être obtenus que très tardivement et vous en trouverez un résumé en annexe. Il existe également un document plus complet que nous pouvons vous remettre sur demande (comdi@lepartidegauche.fr).

Par conséquent, nous avons tenté de nous tourner vers les adhérents en leur proposant un questionnaire dont les retours ont permis d'alimenter nos réflexions. Il nous a néanmoins été impossible de les diffuser à l'ensemble des militants car nous n'avons pas pu avoir accès à la mailing liste commune.

Vous pouvez également nous solliciter pour obtenir ce questionnaire ou la synthèse des réponses.

Dans le même temps et conformément à son rôle tel que défini lors du Congrès constitutif, la commission recevait de différentes régions de France des plaintes pour dysfonctionnements, et s'attela à entendre les parties en cause, mais également à s'interroger sur l'origine du conflit émanant très souvent d'un manque de précisions de nos statuts et d'un champ d'interprétation trop vaste créant de fait des conflits. Il fut finalement annoncé que la gestion des conflits serait reprise par une commission des conflits dont la définition reste à établir. Nous proposons donc des solutions quant à l'organisation de cette commission et à ses relations avec la commission démocratie interne.

Peu à peu la commission a pris place dans le PG et certains militants ont pu y trouver un lieu de parole et d'écoute nécessaire; ainsi, lors du remue-méninge un grand nombre d'adhérents prirent part à sa présentation. Le wiki, outil en ligne sur lequel chaque membre du PG peut participer aux travaux de la commission, se voulait un réel lieu d'échanges et de débats pour tous ceux qui le souhaitaient.

Bilan

Le constat que nous pouvons dresser aujourd'hui s'articule autour de deux aspects :

- Il existe globalement, au sein du PG, deux visions divergentes de ce que doit être la démocratie au sein d'un parti et son fonctionnement. Les uns insisteront sur la nécessaire participation et transparence du parti, avec une recherche d'horizontalité et un souci premier de l'égalité entre tous les militants. Les autres mettront en avant les avantages d'une organisation plus verticale, avec une préférence pour le centralisme démocratique. Toutes deux ont leur logique et se défendent mais il nous semble qu'il est aujourd'hui temps d'en débattre et de réfléchir aux solutions qui pourraient être acceptables pour tous. Il s'agit désormais d'oser débattre ouvertement de cette opposition sans chercher à l'éviter en s'alarmant de tout ce qui ne relèverait pas du consensus.
- La seconde observation c'est que, malheureusement, notre parti acquiert très vite les mauvaises habitudes que nous aurions voulu laisser aux autres. Outre certaines incompréhensions et grands écarts excusés par « l'urgence » du moment, il apparaît aujourd'hui clairement et un peu partout que des pratiques « politiciennes », anti-démocratiques sont à l'œuvre. Les enjeux de pouvoirs sont importants et ont vite amené les comités à connaître des situations conflictuelles ; sans parler des démissions. La commission était bien démunie pour répondre aux interrogations qui lui étaient posées mais il en ressort la nécessité de définir une organisation capable d'opposer une fin de non recevoir à ces pratiques ou au moins un espace de règlement mais aussi d'oser, encore une fois, affronter certaines questions : que fait-on du pouvoir ? Comment le contrôle-t-on ? Comment désigne-t-on nos candidats ? Comment garantit-on les statuts et le respect de « l'esprit » des statuts ? Après tout juste un an d'existence, le PG ne peut se permettre d'observer ces problèmes sans s'interroger collectivement sur leur origine (qui sont connus depuis la nuit des temps) et les moyens d'y mettre fin.

C'est donc à partir de ces observations que nous avons commencé à dessiner de nouvelles façons d'organiser le parti pour lui éviter à l'avenir ces premiers écueils.

Nous nous permettons ici de mettre en lumière ces dysfonctionnements, car il nous semble que le début de la solution, c'est de nommer les pouvoirs et les non-dits pour pouvoir nous déterminer démocratiquement sur leur gestion. Si nous les laissons s'étouffer dans le silence de nos séparations géographiques, nous ne parviendrons pas à proposer une réelle alternative à gauche ni à conquérir de nouveaux militants.

Enfin, concernant le déroulement des travaux, nous pouvons dire que les premiers mois de fonctionnement de la commission ont été d'une grande richesse mais ont certainement souffert d'un réel manque de communication et de soutien. De nombreux membres élus se sont rapidement désengagés et les coûts de transports ont vite été un frein à la diversité géographique souhaitée. Il semble également que nous ayons manqué d'un relais suffisant auprès du Bureau National bien que peu à peu nous ayons réussi à mettre en place une meilleure collaboration. Le fait que personne ne nous ait prévenus officiellement de la mise à l'ordre du jour de nos travaux pour la convention de décembre est révélateur de ce manque de concertation.

Néanmoins, la principale insuffisance de cette commission aura été l'impossibilité d'élaborer ses travaux avec tous les militants et de façon réellement participative. C'est bien l'objectif des mois à venir et de ce premier rapport mais il paraît essentiel que ces réflexions ne soient pas seulement l'objet d'actes individuels ou d'AG de comités. Nous réitérons donc notre invitation à organiser un week-end de la démocratie interne qui soit un grand moment de réflexion et d'élaboration partagées.

Introduction

Il aura fallu plus d'un siècle pour que la République s'impose, pour que la souveraineté populaire s'impose. Seule une démocratie acceptée et partagée par tous était à même de garantir la stabilité de la République.

Sans démocratie, aucune construction républicaine n'était possible car elle est le processus qui garantit le contrat social que passent librement les citoyens avec la République. La démocratie est au fondement du combat des républicains.

Or notre démocratie actuelle traverse une crise profonde qui interpelle notre parti. Aujourd'hui, la démocratie sans cesse niée dans ses pouvoirs, manipulée par les gouvernements, méprisée par l'Europe, ne fait plus sens et tend de plus en plus à inverser ses effets en produisant des citoyens-consommateurs passifs, abstentionnistes, désertant ; pire encore, rejetant la sphère politique.

Outre l'absence de parti politique capable aujourd'hui de porter un projet populaire clair, partagé et porté par la masse, c'est l'organisation même de notre démocratie en démocratie représentative qui semble poser problème. Le constat est évident : elle ne suffit plus. Plus les élus décident sans les citoyens, moins ceux-ci s'impliquent, se pensant inaptes à influencer les orientations politiques qui pourtant dirigent leur vie. Les taux d'abstentions grimpent sans cesse, fluctuant au gré des enjeux et des désillusions.

Ce qui est vrai pour la société l'est aussi pour un parti. La faiblesse de la démocratie au sein des partis est une des causes importante de leur affaiblissement comme elle l'est également pour les organisations syndicales.

Les événements de l'histoire et le rapide contrôle de la bourgeoisie ont abouti progressivement à l'affirmation d'une démocratie représentative comme seule détentrice de la souveraineté populaire, capable de gouverner la République.

Pourtant l'égalité entre les hommes et leur libre détermination est le combat immuable de la gauche. Gouvernants et gouvernés sont des êtres humains égaux. Il n'y a personne qui détienne, par nature, plus de droit à décider. Le peuple est seul souverain. Et le citoyen émancipé en est la cellule de base. La démocratie représentative est une réalité imparfaite et déformante. Qui se justifie parfois mais ne constitue pas un aboutissement. Le projet de la gauche est d'émanciper les citoyens et de faire usage du progrès pour parvenir à un idéal démocratique où tous prendraient part aux affaires de la cité. La démocratie directe doit donc redevenir notre objectif politique. Celui d'une gauche revivifiée porteuse d'espoir et de transcendance.

La démocratie, est non seulement un projet égalitaire et humaniste, mais elle est aussi un outil au service de l'émancipation. Elle est le processus qui oblige l'individu à participer à l'organisation de la société. Parce que chacun, par son vote, est responsable de la politique publique mise en œuvre, l'individu est en devoir de s'informer, de se former, de comprendre le monde dans lequel il vit, bref, d'être un citoyen à part entière. Il prend part aux débats, aux décisions, il accepte des responsabilités sociales et/ou politiques, s'implique dans la vie de la république. Ce désir de participation, impulsé par l'essence même de la démocratie justifie son engagement et, dès lors, l'entraîne dans une dynamique d'émancipation.

L'émancipation de tous et de chacun s'exprime parallèlement par l'exigence d'une représentation moins hiérarchisé et avec moins de délégation.

On se rappellera du grand moment de démocratie Athénienne. Bien sûr, il ne s'agissait que des citoyens et pas des femmes, ni des esclaves. 40 000 personnes tout de même. 40 000 citoyens qui pendant 3 siècles ont administré les affaires de la cité de la façon la plus égalitaire qui soit : par tirage au sort. A Athènes, tous les postes étaient attribués par le tirage au sort. Tous égaux. Tous dotés du sens de la justice (diké). Tous légitimes à administrer la cité. Seules quelques fonctions étaient désignées par le vote, considéré comme aristocratique. Les élus et les tirés au sort étaient contrôlés, de nombreuses commissions et organes demandaient des comptes, réalisaient des audits, etc. On estime que chaque citoyen exerçait au moins deux fois dans sa vie des responsabilités au plus haut niveau. Tous étaient libres, et même en devoir, de se rendre sur l'Agora qui réunissait parfois jusqu'à 4000 personnes (plus que la moitié du PG !). Celui qui refusait de participer à la politique était considéré comme refusant la citoyenneté. 40 000 personnes, 3 siècles de démocratie directe.

Bien sûr, le réalisme politique, les questions d'efficacité, les problèmes de responsabilité, les médias, etc. sont autant de freins à l'avènement de la démocratie directe qui demeure aujourd'hui utopique. Le réalisme politique justifie tout et surtout le plus médiocre. Ce projet, tout comme le rêve d'une société sans classe et en équilibre avec ses écosystèmes, doit guider notre combat. Il s'agit pour nous d'un horizon, d'une conviction. On n'a jamais remporté de grandes victoires sans utopie.

Comme il est utopique, le programme qui se met en œuvre est alors forcément imparfait et frustrant. Et c'est justement cette frustration qui nous pousse, qui nous force à continuer et à ne jamais nous contenter de l'existant pour toujours tendre vers cet éternel horizon.

L'Homme de gauche est un être insatiable.

Le Parti de Gauche doit organiser son fonctionnement interne en pensant la question démocratique et en y apportant des réponses novatrices. Comme elle est un préalable à la République, la démocratie est un préalable à une activité durable au sein du PG. La démocratie interne est un outil au service de notre projet politique. Elle est profondément intégrée dans notre analyse critique de la société et dans la perspective que nous voulons proposer au peuple. Elle est à la fois expérimentation et démonstration. Démonstration de cette société que nous revendiquons.

Mais ce projet, ce grand principe énoncé, ne se réduit pas à une belle déclaration sur un texte programmatique pour notre futur gouvernement.

La démocratie ne se décrète pas, elle s'apprend.

Elle est un effort et un défi quotidien.

Effort parce que l'individu ne peut rien seul, décider seul, aller plus vite que les autres. Il doit partager, il doit accepter le temps plus long de la démocratie, l'écoute d'avis contraires. Il est voué à cette égalité qui fonde ses droits mais impose aussi ses limites.

L'individu orgueilleux et suffisant n'a plus sa place dans ce système. Le tyran redevient un homme comme les autres. Mais comme tout homme espère toujours être meilleur que les autres, cela veut dire pour chacun d'entre nous un réel travail d'apprentissage. Un apprentissage d'une nouvelle

sagesse, d'un autre rapport à l'autre, mieux, d'un souci de l'autre ; d'un certain universalisme en quelque sorte.

Egalement un défi parce que l' élu doit désormais accepter que le pouvoir qu'il détient n'est que l'expression d'un pouvoir souverain auquel il doit se soumettre. Parce qu'il doit désormais penser à solliciter chacun pour prendre en compte leurs délibérations. L' élu perd sa souveraineté, cet espace délicieux de pouvoir et de domination où lui seul gouverne les hommes. Défi parce qu'il est impossible pour un homme normal d'être un élu démocrate. Sans entraînement, sans réflexe acquis depuis toujours dans sa pratique politique, sans éthique personnelle profondément ancrée, l' élu comprend bien plus vite qu'il détient un pouvoir qui lui permet de se passer des autres, d'exiger et de gouverner. Le pouvoir est un danger disait Montesquieu, le pouvoir rend fou témoigne Michel Serres. Le pouvoir tend toujours à concentrer les forces, il devient obsédant, agissant sur les consciences aussi assurément qu'une drogue. Personne, même les mieux intentionnés du monde, même une commission de démocratie interne, n'est capable de garder les idées claires face à l'exercice du pouvoir. Car alors, peu à peu, l'exigence démocratique sort du champ et apparaît bien fade au regard des réalités pratiques.

On ne peut pas faire confiance au pouvoir même si l'on fait confiance à l'homme qui l'incarne.

Il faut donc définir des règles, des garde-fous, du collectif, d'autres pouvoirs qui se concurrencent, des contre-pouvoirs et du contrôle. Il faut donc s'entraîner sans cesse, apprendre la démocratie, trouver un autre rythme, des méthodes, des pratiques, une culture commune qui rendent la démocratie évidente jusqu'à ce qu'elle nous habite aussi sûrement que le sentiment de révolte.

Il faut que le pouvoir nous devienne insupportable.

Certes, nous ne nous passerons jamais du pouvoir, le pouvoir est nécessaire, il est vital parce qu'efficace. Nous ne nous passerons jamais du pouvoir parce qu'il est profondément humain. Le pouvoir est en toute chose. Mais **nous devons nous interroger sur le pouvoir**. Nous ne pouvons pas ignorer ses ressorts et sa force. Nous devons sans cesse le questionner, le redéfinir, le contrôler. La question du pouvoir est LA question centrale qui façonnera notre organisation interne et nos relations. Car comme l'a démontré Michel Crozier, toute organisation est le produit de rapport de pouvoirs et de relations entre individus aux stratégies différentes. S'il y a donc un épicycle à analyser et à surveiller c'est bien lui. Et c'est l'objet de nos propositions.

Il faut donc que nous nous imposions une pratique exemplaire qui seule nous permettra d'acquérir le réflexe démocratique. Cela nous permettra alors de nous concentrer sur la bataille politique. En négligeant cette étape, nous prendrions le risque évident de finir, comme tant d'autres, dans d'éternelles démangeaisons internes, au détriment du projet de société que nous avons à mener.

Les attentes de nos militants, légitimes, sont extrêmement fortes. Souvent issus d'autres organisations, ils sont rompus aux manipulations. Pour transformer 'l'état de grâce' dont jouit notre parti en une dynamique pérenne, il est désormais temps de poser les bases de notre fonctionnement. Il le faut car nous n'accepterons pas autre chose. Nous sommes tous émancipés, conscients de notre égalité et soucieux de partage.

Cependant, rien n'est joué. Tout reste à inventer. Les statuts que nous définirons, les règlements que nous promulguerons seront nécessairement appropriés et déformés. Ils vont devoir s'adapter aux

usages, aux besoins, aux pratiques. Ils seront parfois inadaptés, parfois insuffisants, parfois détournés. La vie est transformation et une règle n'y est jamais figée. **Cette évolution continue doit donc être anticipée**, elle doit être dans nos esprits. Il faut pour cela des organisations et des institutions, au sein du parti, qui soient capables à la fois **d'étudier les façons dont les textes sont mis en pratique** et les évolutions qui se font ressentir. Il faut que nous nous observions, avec humilité, conscients de notre humanité et capables d'en faire un moteur de changement. C'est aussi ce principe qui a guidé nos travaux. Et c'est tout l'intérêt d'une commission pérenne dévouée à cela.

On le voit, la question de démocratie interne n'est pas un nombrilisme inutile. Elle est au contraire fondamentale. Elle constitue un socle sur lequel s'articuleront nos projets et notre détermination. Si nous ne nous assurons pas de la qualité des fondations et si nous n'interrogeons pas régulièrement leur état, nous ne tiendrons pas la distance. La démocratie interne peut être la réconciliation des citoyens avec les partis politiques. Si elle est portée par tous et solidement bâtie, les pertes de temps liées à son exercice nous feront gagner autrement plus de temps inutilement perdu dans les guerres internes ou les problèmes de légitimité qui pourrissent les autres partis, tout en dessinant, par la pratique, un nouvel espoir pour le 21^{ème} siècle. La démocratie interne est l'inévitable condition de la motivation de tous. Mettre les actes face aux mots sera notre défi, « démontrer par l'exemple », notre obsession.

Voici donc ce que la commission par ses débats, les sollicitations qu'elle a reçues et ses convictions apporte aux longs débats qui nous animeront désormais jusqu'au congrès et bien au-delà.

Voici donc ces propositions issues de nos quelques mois de réflexions, amassées par ceux qui en avaient encore le courage. Car comme les autres, nous avons été pris par le temps. Avertis tardivement, il nous a fallu réunir en moins de 3 semaines les idées que nous avons encore en tête et que nous gardions pour juin prochain. En moins de 3 semaines nous avons voulu vous offrir non pas le travail le plus cohérent, mais le plus divers, capable de refléter les positions souvent opposées de nos membres. Le résultat est nécessairement imparfait, échéance trop courte, immensité de la tâche, diversité des façons de travailler, hétérogénéité des hommes et des femmes. Ce résultat est imparfait mais il lance des idées, il fait des suggestions, reflète les convictions des uns et des autres. Nous espérons qu'il sera à l'image d'une réflexion qui se veut collective, sans spécialistes, juste le fruit de quelques militants investis d'une mission qui leur tenait à cœur. Cette imperfection, nous l'espérons, vous offrira l'espace nécessaire à votre participation et à votre imagination.

Désormais c'est à vous, dans vos comités, dans vos débats de vous emparer de ces fiches, de corriger l'imperfection, de soutenir ou de rejeter leur contenu. A vous d'imaginer un alter-fonctionnement, une nouvelle démocratie politique. A vous de mener le projet et de tenter de donner forme à l'Utopie.

Nous avons tous à y gagner, à vous le défi !

Longue vie à la démocratie !

Longue vie au Parti de Gauche !

Première partie

**Organiser une mise en débat des principes
sur lesquels reposera le fonctionnement interne**

Organiser une mise en débat des principes sur lesquels reposera le fonctionnement interne

Le PG, parce qu'il est un parti jeune, n'a pu s'accorder jusque-là le temps nécessaire pour engager des débats de fond, impliquant l'ensemble des militants, sur les principes fondamentaux qui régissent son fonctionnement interne. **La création d'une nouvelle force politique apparaît comme une opportunité à saisir pour faire évoluer les processus démocratiques vers davantage de participation active des adhérents et pour expérimenter de nouvelles formes de réflexion, d'élaboration et d'action collectives.** La vision progressiste de gauche portée par notre parti invite à mettre en cohérence son fonctionnement interne avec les principes que nous défendons et à faire vivre dès à présent en son sein le dynamisme démocratique que nous souhaitons observer et favoriser dans la société.

En l'absence d'une concertation préalable des militants sur ces questions, des divergences quant au fonctionnement interne font régulièrement irruption au sein des comités, des départements ou dans le cadre de la commission démocratie interne et alimentent doutes, critiques et frustrations. Ces divergences sont également à l'origine d'une certaine déception et parfois de la décision prise par des militants actifs de quitter le parti, alors même que ceux-ci continuent de partager la volonté de transformation sociale et de refondation de la gauche portée par le PG. L'observation de pratiques résurgentes fréquemment à l'œuvre dans les partis politiques est également source de désillusions et décourage les militants qui attendent réellement l'opportunité de *faire de la politique autrement*.

Afin que le PG puisse grandir et se renforcer, il nous faudra faire face à ces divergences manifestes, qui sont pour l'instant souvent tranchées par la force des choses au détriment du débat politique. Dans l'attente, ces divergences sont mises de côté, souvent sans être réellement entendues et moins encore dépassées. Elles sont susceptibles d'entamer l'enthousiasme des militants et de freiner notre action collective en générant des divisions internes.

Parce que ces questions sont à la base des règles de vie du PG et sont éminemment liées à notre capacité future à mettre en œuvre notre projet politique d'émancipation individuelle et collective, **il nous semble qu'il ne revient pas à la commission démocratie interne de trancher sur ces principes fondateurs et de présenter des propositions fermées, laissant aux militants la dérisoire possibilité de les amender à la marge.**

Il est indispensable que le parti dans son ensemble s'empare de ces questions et que nous organisions un débat à l'issue duquel, seulement, seraient adoptés les nouveaux statuts et un règlement intérieur objectivant les principes définis collectivement.

Dans cette perspective, la commission démocratie interne soumet **la proposition de consacrer le premier jour du Congrès de juin à un débat sur ces principes, précédé par un week-end de réflexion collective ou, à défaut, d'un conseil national** consacré spécifiquement aux questions relevant du fonctionnement interne.

A la fois réflexion et expérimentation, l'organisation de ce débat nécessitera la mise en place d'une certaine logistique.

Un espace sur la partie protégée du site internet du PG pourrait être créé pour accueillir les contributions des militants, accompagné d'un forum et de textes de référence favorisant la réflexion sur ces questions. Des débats départementaux ou régionaux pourraient également avoir lieu avant l'organisation de ce week-end démocratie interne, ouvert à tous (avec un suivi des débats sur internet). A l'issue de ce week-end, les positions et argumentaires ressortant des discussions seraient portés à la connaissance de tous les militants et un vote en AG départementale (ou un vote en ligne) pourrait être organisé afin de décider collectivement des principes qui régissent l'organisation de notre parti.

Les statuts seraient rédigés en fonction des principes retenus et soumis à amendements puis au vote lors du Congrès.

Voici un ensemble de thèmes (non exhaustif) qui semble mériter que nous prenions le temps d'en débattre collectivement.

– **Quelle vision de la démocratie au sein du PG ?**

La question majeure qui se pose est celle relevant des deux conceptions divergentes de la démocratie interne qui coexistent actuellement au sein du PG : une volonté d'organiser le parti sur les bases du **centralisme démocratique** et le souhait d'un **fonctionnement plus horizontal et décentralisé** favorisant une implication active des militants dans les divers aspects de la vie du parti. Les tenants du centralisme démocratique justifient leur choix par la nécessité de définir un projet politique clair et une stratégie d'alliances cohérente susceptible de faire du PG un repère fiable pour les citoyens, ainsi que par une recherche d'efficacité maximale dans le combat pour la conquête du pouvoir, évitant autant que faire se peut toutes sources potentielles de division. Les partisans de la vision plus horizontale déplorent que le PG ne soit pas à même de saisir les évolutions de la société et de répondre aux attentes des militants qui conçoivent l'engagement politique comme une participation active aux réflexions, délibérations, prises de décision et actions du parti. Ils n'acceptent pas de voir les militants figés dans des rôles distribués par les cadres du parti, voire cantonnés pour l'exprimer de manière quelque peu caricaturale dans des activités de distribution de tracts et de collage d'affiches. **Au-delà du rôle dévolu aux militants, le point essentiel est qu'il leur semble vain d'afficher une volonté de transformation sociale, d'émancipation individuelle et collective, d'approfondissement et d'enrichissement de la démocratie tout en adoptant un mode d'organisation hiérarchique duquel découle la reproduction du schéma traditionnel des rapports sociaux et des rapports de pouvoir. La crédibilité du projet et la capacité ultérieure du PG à le mettre en œuvre leur apparaissent dans ces conditions très peu certaines.**

La question de l'efficacité est fréquemment mise en avant par les militants se réclamant du centralisme démocratique. Mais de quelle efficacité parlons-nous ? L'efficacité s'évalue en fonction des objectifs poursuivis. Doit-on uniquement la mesurer à notre capacité à être relayé par les médias, à mener la course pour l'accession au pouvoir ? Ne pourrait-on considérer comme relevant de l'efficacité notre capacité à établir une cohérence entre les principes de solidarité, de coopération, de fraternité et nos pratiques internes ? Une démocratie interne plus vive est-elle à même de rendre notre projet plus crédible en nous rapprochant du type de société que nous souhaitons construire ? Faut-il envisager notre action militante comme une guerre à mener ?

Le risque est d'adopter un système fermé et pyramidal au nom de l'efficacité, qui peut rapidement s'avérer être contre-productif, tarissant initiatives et créativité.

De nombreuses questions concernant les prochains statuts et les pratiques que nous souhaitons promouvoir au sein du PG sont liées à la position que nous adopterons collectivement par rapport à ces deux conceptions de la démocratie interne.

Quelle place et quels rôles accorder aux comités ? Doit-on renforcer les structures intermédiaires, telles que les coordinations départementale et régionale ? Doivent-elles détenir un réel pouvoir sur les comités ? Jusqu'à quel point les « militants de base » peuvent-ils être impliqués dans les réflexions et décisions sur l'orientation programmatique et les stratégies d'alliances du parti ?

Quel est exactement le pouvoir accordé au Bureau National ? Le CN doit-il et peut-il réellement être l'instance délibérative du PG ayant pour fonction de définir les orientations politiques de notre parti ? Faut-il développer les relations transversales entre les militants, comités, départements de manière à encourager les initiatives ? Doit-on favoriser les pratiques émancipatrices au sein du parti ou veiller avant tout à l'efficacité de la propagande politique ?....

– **Démocratie représentative, participative, directe ?**

Ces deux positions sur le fonctionnement interne soulèvent la question des modes d'expression démocratique au sein du PG : l'ensemble de notre organisation interne devrait-elle reposer uniquement sur les principes de la démocratie représentative ou devrait-on y adjoindre des mécanismes de démocratie participative, directe ? **Quel poids donner en interne aux deux formes démocratiques et comment les articuler ?** La démocratie participative invite à une autre conception de la prise de décision, plus collégiale.

Selon la conception traditionnelle de la démocratie représentative, seuls les élus sont estimés en mesure de définir l'intérêt général. Ce principe résiste-t-il à l'épreuve des faits ? Les élus internes et externes doivent-ils être considérés comme une « élite éclairée » apte à guider les militants et par extension les citoyens ?

L'intérêt général correspond-t-il à une donnée préexistante au débat ? Délibère-t-on *en fonction de* l'intérêt général ou délibère-t-on *pour définir* collectivement l'intérêt général sur la base de l'expression contradictoire des opinions et intérêts particuliers, conduisant à se décentrer et s'élever au-delà d'une vision parcellaire ?

Peut-on considérer que le fait d'élire nos représentants au CN à l'échelle départementale conduit forcément à une meilleure prise en compte de l'intérêt général que s'ils représentent directement leurs comités ? Qu'est-ce qui favorise réellement la prise en compte de l'intérêt général ? Le statut d' élu ? L'attention portée aux conditions de vie dans nos sociétés et la capacité d'empathie, de décentration ?

– **La question du pouvoir**

Quelles réflexions mener autour de la question du pouvoir ? Quels enjeux ? Quelles conclusions tirons-nous collectivement des expériences acquises par les uns et les autres dans d'autres partis politiques, dans des syndicats ou associations ? Qu'est-ce qu'un pouvoir arbitraire ? Légitime ? Quelles différences fait-on entre une position d'autorité et de pouvoir ? Entre le *pouvoir de* et le *pouvoir sur* ? Doit-on élire des chefs, suivre des leaders ? Peut-on fonctionner différemment ?

Comment procéder pour que la gestion du parti ne devienne pas uniquement l'affaire de quelques uns et des élus externes ?

Comment prévenir les abus de pouvoir ? Comment séparer et contrebalancer efficacement les instances détenant du pouvoir au sein du PG ? Quels processus conduisent aux dérives autocratiques et oligarchiques ?

Quels modes de fonctionnement adopter pour sortir de la compétition, favoriser la coopération ?

Où placer le curseur entre élitisme et « basisme » ?

— ***Quel principe directeur : confiance ou contrôle ?***

Pour certains militants, la confiance mutuelle devrait permettre d'aboutir à un fonctionnement harmonieux, alors que pour d'autres il est essentiel de mettre en place des procédures de contrôle et des contre-pouvoirs efficaces au sein du parti. **Plus largement, la démocratie repose-t-elle sur le lien de confiance entre représentants et représentés ou sur le contrôle exercé par les citoyens ou diverses instances ?** Confiance et contrôle s'opposent-ils nécessairement ?

Si les statuts peuvent constituer une protection collective contre les dérives et les abus, ils ne sont cependant pas suffisants pour garantir des pratiques en adéquation avec les principes défendus.

La transformation sociale doit-elle passer par une transformation individuelle ?

— ***La transparence***

La question de la transparence se pose également au sein du PG, celle-ci étant liée à la libre **circulation des informations**. Le fait d'exiger la transparence des processus de délibération et de décision au sein des diverses instances du parti ne conduit-il finalement qu'à déplacer les réels lieux de pouvoir et à les opacifier davantage ? Quelles informations accepte-t-on de diffuser ? Le fait de multiplier les lieux de délibérations, d'enregistrer les débats, de diffuser largement auprès des adhérents propositions et comptes-rendus des réunions peut engendrer le risque que ces informations soient déformées ou utilisées par nos adversaires politiques, que le parti ou certains élus fassent l'objet d'attaques. Doit-on placer une limite à la transparence ? Est-ce réellement un problème que ces informations se retrouvent à l'extérieur du parti ? La connaissance par les citoyens des divergences qui traversent le PG est-elle suffisante pour « brouiller » la communication du PG ? Pourrait-elle au contraire refléter l'existence rassurante d'un dialogue démocratique au sein notre parti ? Le fichier des adhérents du parti doit-il être considéré comme un « trésor de guerre » ? Quel équilibre entre filtrage des informations diffusées et contrôle de celles-ci ?

— ***Accepte-t-on la formation de tendances politiques au sein du PG ?***

La démocratie se définit par la présence d'un **pluralisme politique** permettant un libre débat entre des courants représentant des opinions différentes. Diverses sensibilités politiques existent au sein du PG (Marxistes, Keynésiens, partisans de l'écologie politique, de l'autogestion, positions par rapport à la démocratie...). Doit-on chercher à homogénéiser les diverses composantes du parti ? Devrait-on refuser la formation de tendances sous la justification d'une possible dérive en luttes internes pour obtenir l'assentiment de la majorité des adhérents et de risque de personnalisation du pouvoir (lutte entre leaders internes) ? **Comment créer les conditions réelles d'existence d'un parti creuset ?** La mise en œuvre de véritables **débats** de fond visant à aboutir à la formation de consensus

au moins temporaires est-elle suffisante pour mener une action collective tout en conservant nos différences ? Comment ne pas étouffer les divergences par peur de créer des divisions ? Quelle visibilité et quel poids accorder aux opinions minoritaires ?

– ***Quels principes et quelles règles en matière de processus électifs ?***

La capacité réelle des adhérents à sélectionner à travers leurs votes les candidats aux fonctions internes et externes est un des critères majeurs permettant d'évaluer le degré de démocratisation d'un parti politique. Accepte-t-on d'accorder pleinement cette responsabilité aux militants ? Le fait de procéder à un vote formel est-il un critère suffisant pour mesurer la vivacité des processus de démocratie interne ? Est-il plus prudent de présélectionner/coopter les candidats repérés par les instances dirigeantes du parti, quitte éventuellement à les soumettre à l'approbation des militants ? Peut-on accepter le « parachutage » de candidats ? Si oui, dans quelles conditions ?

Selon les statuts provisoires, les membres du BN et du SN sont élus lors du Congrès via un mode de scrutin indirect. Serait-il préférable qu'ils soient directement élus par l'ensemble des militants ?

Accepte-t-on la cooptation au sein du parti ? Si oui, dans quelles circonstances ?

Les élus exerçant des mandatures externes devraient-ils se voir accorder un poids particulier au sein du PG, qui se justifierait par leur expérience en politique ?

Le tirage au sort et le principe de rotation des responsables suscitent généralement de grandes réserves pour des questions liées aux compétences requises et à la représentativité. Pourtant ces usages peuvent s'avérer utiles pour éviter la formation d'une oligarchie élective interne, la dérive vers une bureaucratisation et la compétition interne pour l'accession aux différents « postes ». Ils peuvent également favoriser la formation des militants aux différentes fonctions au sein du parti. Accepte-t-on d'employer ces modes de désignation ? Si oui, pour quels types de fonctions ?

L'obligation de respecter la parité en genre est une forme de discrimination positive pouvant soulever un certain nombre de questions (manque de candidates, diminution du nombre de délégués en cas d'absence de femmes volontaires...). Doit-on appliquer strictement ce principe ou faire preuve de davantage de souplesse en tendant vers la parité ? La proportion des femmes occupant des responsabilités internes devrait-elle plutôt refléter celle des adhérentes du PG ?

Quels critères devraient nous guider dans le choix de nos modes de scrutin internes (scrutin majoritaire, proportionnel, mixte) ? La volonté de représenter le plus fidèlement possible les positions des militants ou celle d'assurer une majorité politique, y compris par des artefacts liés au type de scrutin ? Cette question se pose également à l'extérieur du parti. L'important est-il avant tout de convaincre les électeurs ou de conserver des modes de scrutin qui nous seraient favorables ?

– ***Quels principes et quelles règles autour des mandats ?***

Le cumul des mandats laisse peu de temps aux élus pour se consacrer à chacune de leurs fonctions et entrave le renouvellement du personnel politique. Il peut pousser à la volonté de se faire élire dans le but d'acquérir une position honorifique, de poursuivre une carrière politique. Quelle position

adopter par rapport au cumul des mandats externes, des fonctions internes ? Un élu peut-il se présenter à plusieurs mandats identiques successifs ? Si oui, fixe-t-on une limite ?

Comment renforcer la responsabilisation des élus ? Faut-il prévoir un processus de révocation des élus internes ne répondant pas aux exigences de leur mandat ?

– **Le PG, un laboratoire d'idées ?**

Le PG devrait-il être un lieu d'expérimentation de pratiques différentes (par exemple, le tirage au sort pour accéder à certaines responsabilités ou la rotation dans l'exercice des charges), du vote en ligne, de systèmes de vote alternatifs (vote de Condorcet, vote unique transférable...), de nouvelles méthodes de réflexion et d'élaboration collective... ?

Les changements d'ampleur et la participation démocratique active nécessitent temps et apprentissage. Sommes-nous capables d'accepter les incertitudes et les éventuels écueils sans remettre en cause l'ensemble de la dynamique de transformation ?

Le PG devrait-il s'orienter vers des comportements « écologiquement » responsables ?

Débatte collectivement de ces questions favorisera la compréhension mutuelle et l'évolution de nos positions initiales, tout en offrant à tous les adhérents la possibilité de participer aux choix décisifs qui nous permettront de continuer sereinement à militer ensemble.

Nos divergences sur les questions de démocratie et de fonctionnement interne soulèvent des questions profondes, complexes et essentielles relevant à travers l'organisation de notre parti d'une vision politique globale de la société que nous visons.

Trop fréquemment les partis n'ont pas osé affronter ces questions, se contentant d'acquis inadaptés aux évolutions de la société voire au projet qu'ils défendent, et ceux-ci ont fini par lasser les militants et repousser les nouvelles générations. Pour contribuer à la fondation de la gauche de transformation progressiste du 21^e siècle, le PG se doit d'examiner sérieusement et collectivement ces questions afin d'y apporter des réponses originales définissant une partie de l'horizon commun que nous souhaitons esquisser.

Les propositions, déclinées dans les fiches qui suivent, seront très probablement modifiées selon l'issue de ces débats.

A titre d'exemples :

- Dans le cadre des scrutins plurinominaux (élection des membres du BN, du CN...), le choix des *candidats élus sur la base du nombre de suffrages obtenus par chacun* pourrait être préféré à la *mise en concurrence de listes* si nous choisissons de refuser la formation de courants, car ces listes n'auraient alors que peu de sens.
- Les *votes* relatifs aux grandes orientations politiques et stratégiques du PG *ayant lieu lors des CN* ou des *Congrès* pourraient être remplacés par des *votes post-CN* ou *post-Congrès* si nous décidons qu'ils ne peuvent être entérinés que par l'ensemble des militants.

C'est pourquoi, nous vous invitons à considérer ces propositions préliminaires comme des points de départ vous engageant à réfléchir et à vous prononcer sur les questions sous-jacentes.

Seconde partie

Fiches de propositions

Fiche n°1 : Des mandats

Pourquoi cette fiche ?

Les mandats constituent le principal processus de fonctionnement et de répartition des responsabilités et des tâches au sein d'un parti politique.

Source de pouvoir, leur définition et leur statut constitue une question sensible qui caractérise clairement la vision politique d'une organisation et son appréhension de la notion de souveraineté et de démocratie.

La façon dont la personne désignée s'approprie ensuite le mandat entraîne de nombreuses conséquences sur les jeux d'acteurs d'un parti et de la société en général. La professionnalisation de la vie politique, l'accaparement des postes par une élite peu nombreuse, le besoin des élus d'un mandat qui les protège d'un retour à la vie normale, sont autant de sujets qui interpellent sans cesse notre société et la gauche plus encore avec sa passion pour l'égalité et son projet émancipateur.

Le mandat est devenu un piège pour les électeurs comme pour l'élu qui se trouve pris dans ses ressorts. Etre réélu est désormais la seule preuve recherchée de soutien populaire et devient une obligation pour celui qui veut monter haut. Un mandat national ne se conçoit plus sans un mandat local. Il faut donc toujours plus de mandats pour affirmer son pouvoir, tirer son épingle du jeu et gagner sa vie.

Nous avons déjà eu des échos épars de conflits au sein du parti quant au partage des mandats, quant à leur accessibilité pour tous et quant à la rotation des responsabilités. Notre objectif est donc d'expérimenter d'autres fonctionnements qui permettront d'éviter de pourrir toute la dynamique militante par des conflits de pouvoir.

Le mandat est donc un aspect que nous ne pouvons pas ne pas questionner, quand nous prétendons porter un projet qui change la donne à gauche et qui soit nouvellement démocratique. C'est un débat récurrent sur lequel le PG doit se pencher et se démarquer. Il est au cœur de la crise de démocratie que vivent les institutions à tous les niveaux.

Voici donc notre proposition, audacieuse certes, mais à la hauteur des réflexions et des attentes pour ce siècle. Changer les règles du mandat et ainsi bouleverser le jeu politique constitueront le moyen le plus sûr de fonder une autre société où le citoyen reprend sa place et où la souveraineté populaire a du sens.

Il nous faut distinguer les mandats internes (bureau des comités, délégués à la coordination, au CN, au Congrès...) et les mandats externes : municipales, régionales ou nationales. Les enjeux et les conséquences ne sont pas les mêmes :

En interne les élections ont un rôle formateur (d'apprentissage et d'émancipation) ;

En externe les « mandatés » représentent le parti et mettent en œuvre son programme.

Proposition : sur la nature des mandats

La règle d'or de tous les mandats au sein du parti pourrait devenir :

Le mandat unique et discontinu

Conséquences

A inclure dans le règlement interne.

Il faudra donc à chaque fois vérifier que les candidats à une élection n'ont aucun autre mandat et n'en ont pas eu un récemment.

Argumentaire

Mandat unique, il s'oppose à toute cumulation des responsabilités. Un mandat à la fois en tout et pour tout. Ainsi quand il y a dix postes au sein du parti, il y aura 10 élus, pas 4. Le mandat unique est une demande qui court depuis longtemps, que les Verts ont un temps rêvé et que la pratique a finalement discrètement écarté. Il est pourtant une solution simple, claire, profondément en phase avec l'idée de démocratie, d'égalité et de partage des tâches. C'est aussi le seul moyen de s'assurer que l'élu se concentre sur son mandat et l'exerce pleinement.

Mandat discontinu, il s'oppose à l'accaparement sans fin de postes par les même personnes sans plus aucune rotation, ni aucun renouvellement. A une période de responsabilité succède une période de militantisme de base. Les élus ne doivent plus perdre contact avec la réalité par une accumulation continue de responsabilités, souvent au détriment de leur vie personnelle. Ils doivent accepter que d'autres puissent prendre leur place. Par l'absence d'enjeux de réélections, le mandat devient un objectif en soi, seul horizon de l'action de l'élu qui peut projeter son travail dans le temps au lieu de rester fixé sur ses réalisations à court terme.

Le mandat unique et discontinu doit s'imposer peu à peu dans la vie politique française. Il est un des éléments de réponse démocratique à de nombreuses questions et difficultés telles que le désintéressement des citoyens pour un monde politique déconnecté des réalités ou encore le phénomène dramatique de non renouvellement de la classe politique, ou enfin le gâchis des mandats dont la moitié du temps est perdue à préparer la réélection.

Il s'agit d'un vrai défi. Il s'agit aussi d'une opportunité sans précédent de montrer l'exemple, de former rapidement de nombreux militants aux tâches qu'un mandat incombe, de donner des responsabilités à un nombre bien plus grand de personnes, de créer une dynamique constante de rotation, de brassage, de pouvoirs partagés. Pratiquer une telle règle va peu à peu former les membres de notre parti à une autre vision du mandat.

Proposition : sur la durée des mandats

La durée des mandats doit être adaptée selon les principes suivants :

Les tâches ayant trait à la réflexion et à l'analyse doivent être appréhendées sur un temps long.

A l'inverse, pour les autres tâches, il faut rechercher une rotation la plus fréquente possible. Et donc des mandats courts.

Ainsi, la coordination départementale dont les représentants ne se connaissent pas forcément nécessite un temps d'adaptation et d'identification long, et donc des mandats suffisamment longs. Néanmoins, si la coordination est maintenue telle que pensée initialement, c'est à dire comme un simple espace de coordination et donc sans réels pouvoirs, elle doit pouvoir être pratiquée par de nombreux militants : d'où la proposition de mandats de 9 mois.

Au contraire, au comité, les militants se connaissent bien et les tâches sont plus facilement appréhendables. Dans ce cas, on favorisera le temps le plus bref possible. Ainsi un mandat de 6 mois pour un secrétaire nous semble pertinent.

Pour le BN, la difficulté à se rencontrer, la distance qui sépare les membres, le niveau des enjeux à appréhender tendent à légitimer la nécessité de mandats longs. Néanmoins, le danger de se couper du reste du parti est grand, il faut donc favoriser une certaine fréquence de renouvellement. Une durée de 2 ans semble donc appropriée.

Nous proposons néanmoins que les comités proposent eux-mêmes dans leurs amendements la durée du mandat qui leur semble optimale pour chaque responsabilité définie dans les statuts, au regard de ces réflexions. Nous voterons alors pour chaque mandat la durée choisie et nous l'expérimenterons.

La prochaine commission de démocratie interne dressera ensuite une évaluation afin d'adapter les durées jusqu'à trouver le bon équilibre entre rotation démocratique, temps d'appropriation et efficacité optimale.

Conséquences

Les comités doivent proposer dans cette fiche une durée optimale pour chaque mandat.

Argumentaire

- Pour les mandats de réflexion (commissions notamment) : leur durée doit les déconnecter des enjeux électoraux et de l'urgence afin de ne pas perdre de vue la nécessité de penser l'action et de redéfinir nos fonctionnements et notre projet en continu. Un parti est généralement pris dans la succession des élections et cette urgence constante finit par le perdre. Incapable de prendre du recul sur son fonctionnement et son projet, il finit par sonner faux. Nous devons nous en prémunir.

- Pour les autres mandats, leur brièveté est gage de démocratie et de représentativité. Nous considérons qu'un mandat est toujours un moment émancipateur, qui doit faire partie de la formation d'un militant. Et donc il faut que le plus grand nombre de militants puisse y être confronté. Seule une multiplication des opportunités le permettra.

- Evidemment tout est question d'équilibre. Les mandats doivent être pensés pour laisser le temps aux élus de réellement pouvoir mener leur projet à bien. Il ne s'agit pas de les révoquer aussitôt après leur mise en place. Le souci de rotation est à garder en tête mais celui d'efficacité et donc de maîtrise des missions, demeure central.

Fiche n°2 : Mandats externes : élaboration des processus de désignation

Pourquoi cette fiche ?

Les procédures permettant d'aboutir à la désignation des candidats qui vont mener des batailles électorales dans la société sont essentielles.

C'est le moment où le parti décide qui va le représenter à l'extérieur. C'est un moment attendu par tous : à la fois par ceux qui votent pour encourager ceux en qui ils croient, par ceux qui se présentent, pour passer à l'acte et exercer des responsabilités républicaines et par celui qui milite et souhaite passer à un autre stade d'engagement.

C'est donc un moment à forts enjeux où se croisent réalités locales et stratégies nationales. Et ces deux dimensions sont aujourd'hui problématiques.

Par souci d'efficacité, par peur de perdre le contrôle, par raisonnement dans certains cas obscurs pour les militants, le national a agi chaque fois avec rapidité et parfois avec un certain autoritarisme. Les élections européennes et, déjà, les élections régionales ont connu plusieurs dysfonctionnements. A l'inverse, le risque de « localisme » est un réel problème. Une trop forte focalisation sur la dynamique de chaque comité et une revendication consistant à dire que seuls les militants locaux peuvent et doivent traiter des enjeux locaux sont des attitudes que nous ne voulons pas reproduire. Il est donc nécessaire que la commission propose de réfléchir à cette question pour que nous arrivions à des solutions satisfaisantes pour tous.

Il faut que le Bureau National n'hésite pas à expliquer tous les enjeux. Les militants, si les stratégies sont explicites, peuvent admettre que ce soit le BN qui nomme une tête de liste. Encore faut-il que ces stratégies leurs soient expliquées. Et qu'ils aient la possibilité d'en débattre...

Proposition : élaboration des processus de désignation

Les processus de désignation **doivent être adoptés par l'ensemble des militants** au niveau national et suffisamment en amont des élections pour que tous connaissent et s'accordent sur la procédure optimale.

Pour cela, le CN, 1 an avant toute élection, nomme une **commission d'élaboration des procédures** constituée notamment de membres du BN et de membres de la commission démocratie interne. Elle peut y inclure tout autre militant de son choix.

Cette commission élabore différentes propositions qui sont présentées au CN suivant puis à l'ensemble des militants qui peuvent les amender. Ils votent ensuite pour choisir la proposition qui convient.

Cette proposition définit le calendrier du processus de désignation, les modalités de dépôt des candidatures, les organes compétents pour les prendre en charge et les modalités de désignation des candidats.

Argumentaire

Choix fondamental dans la vie d'un parti politique, la sélection des candidats est un droit qui doit être garanti pour les militants qui vont ensuite assurer la campagne électorale. La participation de tous au processus de désignation est vitale pour s'assurer de la motivation des militants à engager le combat. Il s'agit souvent d'un moment attendu depuis longtemps pour ceux qui souhaitent se présenter et qui doit être le plus transparent possible. Il revient donc à l'ensemble du parti de définir la procédure la plus adaptée à chaque type d'élection.

Proposition : éléments à considérer pour la définition des prochaines procédures

- Fixer un délai raisonnable (3 semaines minimum) pour faire appel à candidature afin de s'assurer de la bonne diffusion de l'information.
- Organiser des réunions (à échelle variable suivant le type d'élection) qui permettent aux candidats de se présenter afin que les adhérents puissent voter en toute connaissance de cause.
- Voter pour les candidats au sein de chaque comité avec mise à disposition d'un isoloir et d'une urne.
- Valider, via une liste d'émargement éditée par le national, en coordination avec les comités, les adhérents à jour de leur cotisation.
- Interdire les procurations.
- Faire tenir le bureau de vote par deux camarades désignés dans leur comité et qui ne sont pas membres du bureau. Chaque candidat peut lui aussi désigner un représentant pour assister au vote.
- L'assemblée départementale (pour les élections départementales et régionales), et le CN (pour les européennes et les présidentielles) ratifient les votes des comités.

Conséquences

Achat d'urnes et d'isoloirs (1 lot tournant par département ?)

Argumentaire

- Les délais doivent permettre au maximum de candidats de pouvoir faire acte de candidature.
- Organiser des réunions est le meilleur moyen de rencontrer les candidats, de discuter concrètement des projets pour ne pas se limiter au degré de « peoplelisation » des différents candidats mais appréhender leurs projets et leurs visions politiques.
- Voter dans les comités vise à favoriser la proximité pour adapter le vote aux disponibilités de chacun et inciter à une participation maximale.
- Le « bourrage d'urne » via la détention d'un maximum de procurations est un usage bien connu de nos amis socialistes, qui a déjà commencé à faire son apparition parmi nous. Il est essentiel d'y mettre tout de suite fin.
- La pluralité de ceux qui assistent au vote est essentielle. Elle garantit la fiabilité des élections.

Fiche n°3 : Transparence et circulation de l'information

Pourquoi cette fiche ?

La possibilité effective de participer pleinement à la vie du parti repose en grande partie sur la mise à disposition des informations. En démocratie, l'information, c'est le pouvoir.

Par conséquent, il apparaît nécessaire de mettre en place des procédures permettant d'éviter autant que possible le filtrage des informations lié à la multiplication des structures et des lieux de réflexion et de prise de décision. Les procédures de circulation des informations doivent être envisagées du national vers la base autant que de la base vers le national. De nombreux déçus du PS l'étaient en partie parce qu'ils avaient le sentiment d'avoir de passionnants débats au local mais de n'avoir aucun moyen de les faire remonter au national.

Il est également nécessaire de développer la communication transversale entre comités et entre départements de manière à favoriser les initiatives, la diffusion des expériences, des pratiques et l'implication des militants.

Cette fiche vient formuler des propositions pour éviter la dissymétrie d'informations qui a fait son apparition au sein du PG et nous a été régulièrement rapportée.

Propositions

- Le compte-rendu (CR) devrait être rendu obligatoire pour les réunions de comité, la coordination départementale, les AG, le CN, le BN et le SN (diffusé par mail ou déposé sur les différents sites internet concernés).
Ces comptes-rendus peuvent prendre différentes formes et il serait bon d'avoir une discussion approfondie sur le sujet (compte-rendu intégral ou non ? Enregistrement audio ou vidéo ? Comptes-rendus uniques ou croisés ?).
Ainsi il nous semble opportun que le CN diffuse un enregistrement intégral audio ou vidéo du CN (en streaming) réalisé officiellement par le PG. La diffusion serait évidemment limitée aux adhérents pour conserver la confidentialité des débats.
- Pour toutes les instances « supra-comité » (coordination, CN, etc.), la règle minimale est l'établissement d'un compte rendu oral par les délégués lors des réunions de comité qui suivent les réunions de ces différentes instances.
- Un CR des réunions ou un bilan des travaux des commissions thématiques et statutaires est également à instaurer.
- Donner la possibilité pour tout adhérent d'assister en tant qu'observateur aux réunions de la coordination, des commissions (et en particulier de la commission démocratie interne) et des instances nationales (CN, BN) nous semble légitime. Ces observateurs n'auront pas le droit d'intervenir, ni de prendre part au vote. Ils devront se signaler préalablement aux organisateurs.

Sur la circulation de l'information

- **National-base** : contact direct avec les adhérents par mail et circulaires ou via les délégués au CN qui sont les représentants « officiels » du comité avec le BN, CR des réunions du BN (avec un récapitulatif des thèmes discutés, les résultats de votes internes au BN (avec le détail des votes réalisés par chaque membre du BN ?), le détail des décisions prises et la présentation des communiqués du BN).
- **Base-national** : une adresse électronique commune pour le BN (et SN) (éventuellement un contact téléphonique du BN et du SN) est mise à disposition de tous les adhérents, assortie de l'adresse électronique de chaque membre du BN. Le comité peut également solliciter le BN par écrit. Le BN s'engage alors à répondre aux adhérents dans un délai raisonnable (une semaine ?).
- L'ensemble des commissions doivent être joignables (adresse mail des responsables et adresse postale de la commission).
- Les adhérents/comités peuvent faire des propositions de questions/débats à mettre à l'ordre du jour des CN ou à traiter en commissions thématiques (existantes ou à créer). Les suites apportées aux textes/propositions des comités doivent être connues et susceptibles d'être discutées.
- Afin que chacun puisse s'investir dans le débat sur l'orientation politique et la construction du projet de société, il faut prévoir une déclinaison régionale des commissions thématiques mises en relation avec des représentants au niveau national.
- **Communication transversale** : prévoir des espaces de communication à l'échelle départementale (en parallèle des AG) permettant aux adhérents de se connaître et de lancer des initiatives transversales. Le passage systématique par les secrétaires des comités ne favorise pas une communication fluide entre les adhérents.
- Il est possible de mettre en place une **plateforme informatique** (dépendante du site internet départemental – partie privée avec compte utilisateur pour les adhérents) afin de recueillir les propositions, les initiatives des comités et de la coordination, les points à mettre à l'ordre du jour des coordinations et AG départementales. Ces espaces devront permettre favoriser les discussions entre les adhérents via la mise en place de mailing-liste à l'échelle du département ou d'un forum, ou encore la réalisation de wiki recueillant contributions. La coordination serait en charge d'intégrer les propositions et d'organiser les consultations. Cette proposition peut être déclinée à l'échelle des comités.
Nous pensons que la liste des adhérents du PG doit être mise à disposition de tous les militants (diffusion des adresses mail avec accord préalable de chaque adhérent; à défaut ou en complément, possibilité de joindre les adhérents à travers leur formulaire de contact personnel. Voir la fiche « outils techniques »).
- Ces dispositions seront avantageusement complétées par un **journal électronique départemental des militants**, ouvert aux contributions des comités/militants.
- Pour favoriser la communication horizontale, les coordinations départementales doivent pouvoir se contacter sans intermédiaire.

- **Centre de ressources nationales** : la mise en ligne de l'ensemble des textes des commissions et des contributions est nécessaire.
- Il faut prévoir un espace pour déposer les motions émanant des comités, les demandes d'organisation de référendums internes, etc.
- **Journal des adhérents** : Journal d'information et de communication interne, il irait plus loin en constituant un vrai moyen d'expression démocratique et d'échange à un niveau national, qui participera de la dynamique militante et de la transversalité du parti. Il pourrait être un moyen d'expression des positions et des propositions avec également la possibilité d'y faire figurer la synthèse des débats des commissions thématiques, permettant de tenir informés les adhérents qui ne participent pas aux commissions. Ce journal pourra être disponible sous forme électronique et papier (sur demande).
- **Organigramme et statuts** : il faut impérativement mettre en place sur internet un espace explicitant l'organisation interne du PG avec un organigramme recensant toutes les institutions accompagnées des noms et des photos des personnes y occupant des responsabilités. Les statuts et le règlement interne doivent être facilement accessibles et éventuellement expliqués via une notice si cela permet de les rendre plus intelligibles. L'architecture et le fonctionnement du parti doivent pouvoir apparaître clairement et être facilement appropriables par tous.

Transparence financière : voir fiche 4

Conséquences

Ces propositions, si elles sont adoptées, seront à insérer dans notre futur règlement intérieur et dans les statuts. Elles relèvent notamment des articles 8, 10, 11 et 12 des statuts transitoires.

Elles impliquent un investissement conséquent en termes de gestion informatique et rendront donc nécessaire un renforcement de la commission technique, qui est aujourd'hui surchargée de travail.

Argumentaire

- Sur l'enregistrement audio/vidéo des CN :

Le CN est une assemblée délibérative de représentants. Il est opportun que les comités sachent comment ils sont représentés par leurs délégués. Par ailleurs, l'enregistrement permet d'accéder à la nuance des débats et des interventions et aux argumentaires développés par les uns ou les autres, difficiles à obtenir à partir d'un simple compte-rendu écrit. Il permet de rendre une image fidèle de la réunion facilement appropriable par tous les militants.

- Sur la liste des adhérents :

Les expériences douloureuses des autres partis révèlent combien la liste des adhérents est un outil politique majeur pour... les différents pouvoirs internes à un parti. Elle est une information sensible et manipulée selon les besoins des uns et des autres. Elle est l'objet de nombreux dysfonctionnements et de fraudes massives. C'est pour cela que sa détention doit être collective. Cela met ainsi tout le monde à égalité et va dans le sens d'une égale souveraineté tout en favorisant les échanges entre militants. A notre sens, ce tabou n'a pas lieu d'être et constituera une petite révolution dans le monde de la politique. C'est ce que nous sommes, n'est-ce pas ?

Fiche n°4 : Transparence financière

Pourquoi cette fiche ?

Voter l'impôt et le budget est la compétence de base des parlements nationaux (et d'ailleurs le parlement européen ne vote pas l'impôt...). En effet, l'impôt est un consentement des citoyens dont la volonté s'exprime au travers du choix de ses représentants. La gestion des ressources est un pouvoir extrêmement important et leur allocation relève de décisions politiques. On doit rendre compte devant les citoyens de l'utilisation des deniers publics.

De même, les finances du parti, nerf de la guerre, ne peuvent que relever d'une gestion transparente et démocratique.

Le budget est aujourd'hui un aspect occulté du parti et la plupart des militants interrogés demandent à y avoir accès.

Propositions

- Le montant des cotisations et celui de la participation des élus sont adoptés **par l'ensemble des militants**.
- L'allocation des ressources (les orientations budgétaires) est également adoptée collectivement **tous les ans**.
- 2 trésoriers sont élus par le CN ou par l'ensemble des militants, ils ne font pas partie du BN. Ils ne peuvent pas être trésoriers au sein d'autres instances. Ils rendent compte de leur gestion une fois par trimestre devant le CN. Ils peuvent faire des propositions pour améliorer la transparence financière ou la gestion du budget.
- Tout militant doit pouvoir avoir accès aux finances du parti. Les modalités d'accès sont à définir (sur la partie adhérent du site internet ? Par mail, sur demande ? Par courrier sur demande ?).
- Le BN adresse ses demandes aux trésoriers qui les valident selon les orientations adoptées collectivement. Tout refus doit être motivé. En cas de désaccord, la commission de contrôle financier est sollicitée.
- Une **commission de contrôle financier** de 9 militants est tirée au sort pour un an non renouvelable lors d'un CN parmi les volontaires déclarés du parti. Tout adhérent depuis au moins 1 an, n'ayant pas de mandat à une échelle supra-comité peut être candidat. Il ne doit pas être trésorier de son comité. Cette **commission a accès au budget à tout moment**. Elle peut mener des enquêtes et notamment auditionner tout bénéficiaire des finances du parti. Elle **certifie la régularité des comptes** dressés par les trésoriers chaque trimestre devant le CN. Elle peut faire des propositions pour améliorer la transparence financière ou la gestion du budget.
- La commission démocratie interne est alertée des dysfonctionnements et peut également faire de nouvelles propositions.
- Une fois par an, les comptes sont envoyés à l'ensemble des adhérents.

Conséquences

Il faudra organiser un CN spécial budget. Au cours de ce CN, les 2 trésoriers seront élus (sauf si l'on décide que ce sont l'ensemble des militants qui votent post-CN) et la commission de contrôle financière sera tirée au sort.

Un appel à candidatures sera donc à envoyer à l'issue du Congrès.

Il faudra aussi élaborer progressivement la façon dont sont présentées et décidées les « orientations budgétaires du parti ». Est-ce au BN de proposer ? Quels seront les grands intitulés ? Nous proposons que pour le premier vote du budget, ce soit le BN actuel qui fasse des propositions en la matière.

Argumentaire

La division des pouvoirs et des responsabilités concernant le budget est fondamentale. Un principe de base de notre République est : les personnes qui contrôlent ne sont pas les mêmes que celles qui exécutent.

Ainsi, c'est le BN qui prend des décisions et met en place des actions. Mais ce sont les trésoriers qui valident (ou non) les dépenses.

C'est une commission de militants tirés au sort, non liés, qui valide les comptes. Tout militant peut lui-même avoir accès au budget.

Le CN assure un suivi trimestriel du budget.

Nous mettons ainsi en place une diversité d'intervenants et de responsabilités qui devraient assurer une transparence optimale des finances du parti. En outre, les trésoriers, la commission de contrôle financière et la CDI sont missionnés pour faire des propositions en vue d'améliorer progressivement la gestion du budget.

Fiche n°5 : Procédures de débats

Pourquoi cette fiche ?

Les premiers mois du PG ont montré la difficulté à mettre en place un véritable espace de débat au sein du parti. L'absence de réflexions approfondies (nous sommes un jeune parti débordé) et d'organisation quant à la manière de discuter collectivement, ainsi que le contexte d'urgence qui caractérise la période a obligé les différentes instances à se contenter de préparer des textes en amont et à les faire valider rapidement lors des réunions. L'absence de réelle place faite aux débats a produit beaucoup d'incompréhension et de frustrations préjudiciables à la cohésion du parti. Ainsi, le choix de notre alliance au PS au second tour des régionales, la place du nucléaire ou les questions de parité restent mal compris et ressortent régulièrement dans les sujets de débats des militants alors que ces questions sont supposées avoir été tranchées. Une mesure adoptée après que chacun ait eu le sentiment de pouvoir s'exprimer et défendre ses positions est souvent mieux appropriée par le groupe. Cela devient fondamental si nous décidons de nous opposer à l'émergence de courants au sein du parti.

D'autre part, les interventions (au CN ou ailleurs) consistent généralement en une succession d'opinions redondantes et peu utiles au débat, au détriment d'un débat argumenté qui devrait constituer la marque de fabrique du PG. Cela fait perdre du temps et tend à désintéresser de nombreux militants de ce type de réunions.

Un parti, ce sont des militants engagés sur le terrain et des acteurs politiques capables de débattre et de se déterminer sur les grands sujets de société.

Il est donc nécessaire de nous doter d'une procédure qui permette de combiner débats de qualité et efficacité.

Proposition

Cette proposition s'appuie sur l'ensemble des travaux sur l'animation de réunions et la participation réalisés par de nombreux auteurs et professionnels. La procédure à suivre serait la suivante (si elle est présentée dans le cadre d'un CN, elle peut s'appliquer à toutes les situations) :

- 1 :** Le texte ou le sujet sur lequel prendre position est envoyé **3 semaines avant** au moins à l'ensemble des adhérents.
- 2 :** Il fait l'objet d'un débat au sein des comités.
- 3 :** Les comités renvoient la ou les positions et les points de divergence exprimés (avec les principaux arguments) sur les thèmes principaux, **une semaine avant** le CN.
- 4 :** **Toutes les positions** et divergences **sont analysées**, regroupées si redondantes et mises en ligne par la commission des débats (à créer) sur la partie confidentielle du site internet du PG (à créer).
- 5 :** Le BN nomme un animateur (au sein de la commission des débats ?) qui prépare les différentes positions et les points de divergence.

6 : Lors du CN :

- a) L'animateur présente les positions, points de divergences et points d'accords.
 - Si certains délégués ont des positions autres à rajouter, ils le signalent.
 - Le CN valide la liste des points de désaccords, positions et divergences.
- b) Pendant un laps de temps défini, les tenants des différentes positions présentent leurs arguments (cette étape est essentielle).
- c) Puis l'animateur demande « Avez-vous des propositions autres pour dépasser le débat ? »
 - Seuls se manifestent les délégués qui pensent pouvoir apporter de nouvelles idées, des synthèses, etc.
 - L'animateur résume, les positions supplémentaires sont **ajoutées** aux premiers points.
- d) L'animateur demande « Avez-vous des propositions autres pour dépasser le débat ? »
 - Seuls se manifestent les délégués qui pensent pouvoir apporter de nouvelles idées, des synthèses, etc.
 - L'animateur résume, les positions supplémentaires sont ajoutées aux premiers et seconds points.
- e) L'assemblée vote alors pour choisir la position majoritaire.

2 possibilités :

 - Soit le vote est organisé lors du CN si la mesure est urgente.
 - Soit le vote est organisé dans les comités (en ligne) après que les différentes positions accompagnées d'un court argumentaire aient été envoyées aux comités et débattues.

Conséquences

L'application d'un tel débat impose :

- La présence d'un secrétaire lors de la réunion qui résume et tape les différentes positions exprimées lors du débat et qui s'affichent en direct (via vidéo projecteur).
- La création d'une commission des débats (temporaire ou permanente selon son rôle).
- Le sérieux des délégués au CN qui sont capables de n'intervenir que dans une optique constructive et permettant de faire avancer le débat et dans une démarche de synthèse et de consensus (si possible).
- La formation des militants à l'animation de réunion, dimension fondamentale pour assurer le triomphe du débat argumenté au PG. Cette mission pourrait être confiée à la commission des débats.

Remarque 1

Privilégier la méthode du consensus

Lorsque des divergences existent, nous avons généralement recours au vote pour dégager une position majoritaire qui s'imposera à tous. Cette pratique offre l'avantage de la rapidité mais empêche généralement l'approfondissement du débat autour des points de désaccord et la possibilité de les dépasser. Elle nie également les positions minoritaires et renvoie à la notion de gagnants/perdants...

Si l'on considère la diversité comme une réelle possibilité d'enrichissement mutuel, il serait peut-être plus approprié de s'orienter vers la prise de décision ou consentement (prise de décision par consentement, centrale dans la sociocratie – <http://fr.wikipedia.org/wiki/Sociocratie>).

Le consensus n'est pas synonyme de compromis mou entre différentes positions, s'avérant au final insatisfaisant pour tout le monde. **Le consensus se construit au cours d'un processus reposant sur l'exposé argumenté des raisons** qui amènent à soutenir des propositions ou visions différentes. Il nécessite la libre expression de tous les participants (dans des conditions d'égalité), l'argumentation claire des propositions alternatives, le rejet des positions et arguments d'autorité, le débat d'idées (et non le conflit entre personnes), le respect mutuel, l'engagement à travailler en vue de l'intérêt général, l'écoute et l'ouverture d'esprit.

La méthode repose sur l'analyse sérieuse, rationnelle et équitable de toutes les propositions, le dévoilement des contradictions apparentes et l'exploration de nouvelles solutions dépassant les positions initiales. L'objectif est d'aboutir à une décision qui apparaisse comme la meilleure possible ou la plus acceptable à un moment donné, dans un contexte particulier. La position adoptée peut être réévaluée ultérieurement.

Une décision prise au consensus n'implique pas forcément que celle-ci fasse l'unanimité, le degré d'adhésion à la décision peut être variable d'un individu à l'autre. Cependant, les désaccords qui persistent après une réelle analyse de l'ensemble des objections argumentées ne peuvent venir paralyser l'ensemble du groupe.

Aboutir à un consensus nécessite du temps et des méthodes de travail (des règles) pour y parvenir. Les diverses échéances auxquelles doit faire face un parti politique ne permettent pas toujours de s'accorder ce temps nécessaire.

Ainsi lorsqu'une décision doit être prise dans un délai restreint, le débat (organisé) doit rechercher tout d'abord le consensus et, s'il n'est pas possible de l'atteindre dans le temps imparti, le recours au vote permet de faire sortir la position majoritaire.

En l'absence de contrainte temporelle réelle, il est plus avantageux d'accepter le dissensus, de laisser mûrir les positions et de poursuivre le débat.

Cette méthode est applicable à l'ensemble des instances de délibération du parti (comités, Conseil National, BN, commissions thématiques...).

Remarque 2

Pour adopter un texte lors du Conseil National ou du Congrès, on procède actuellement à un vote amenant les délégués à se prononcer pour ou contre le texte considéré dans son ensemble (ou s'abstenir). Or, il est possible d'être en accord avec certaines parties du texte et en désaccord avec d'autres. Afin que les votes traduisent plus finement les positions des délégués (et des adhérents), il

serait plus approprié de voter séparément sur les questions/thèmes principaux abordés dans le texte et de le modifier, si nécessaire, en fonction des résultats.

Par ailleurs, il serait intéressant d'exposer plusieurs propositions au Conseil National de manière à engager un réel débat (par exemple sur les modes de désignation des candidats pour les fonctions internes ou les mandats externes, les options stratégiques, etc...). Ces propositions peuvent être issues des amendements (voir ci-dessus le rôle de la commission des débats).

Fiche n°6 : Des comités

Article 8 des statuts transitoires

Pourquoi cette fiche ?

Les comités constituent la cellule de base du parti.

A la fois espace de proximité et de confrontation, ils se sont avérés au cours des premiers mois des espaces cohérents de militantisme et de travail.

Un certain cumul des fonctions a néanmoins été rapidement observé, lié à l'accumulation des tâches par quelques dévoués. Il est désormais nécessaire de développer une nouvelle répartition des pouvoirs afin de former aux responsabilités le plus grand nombre de militants, de maintenir une dynamique qui risque de s'épuiser sur le long terme et de favoriser la rotation des tâches.

Cette répartition doit être inscrite dans les statuts pour obliger à sa réalisation en évitant que les militants actifs ne se sentent obligés de tout faire, ceci conduisant à un cercle vicieux de désresponsabilisation des autres militants.

De l'organisation démocratique du comité et des expériences en matière de « mandats de base » découleront une pratique militante de l'organisation des tâches, une habitude du partage des pouvoirs et de la circulation de l'information qui profiteront à l'ensemble du parti.

Nous ne reprenons pas la situation actuelle (*Cf. article 8 des statuts transitoires*) mais proposons d'autres alternatives novatrices.

Des variantes sont possibles en panachant le fonctionnement actuel et les propositions qui suivent.

Proposition n°1

Le bureau est composé de:

Un(e) secrétaire

Un(e) vice-secrétaire

Un(e) trésorier(e)

Les correspondants départementaux membres de la coordination départementale.

Les représentants au CN

- Une **réunion de concertation entre tous les membres du comité disposant d'un mandat** (Bureau + BN + élus de la République) **a lieu au moins une fois par trimestre**. Elle est obligatoire. Elle donne lieu à un compte-rendu adressé aux membres du comité.
- Le bureau du comité a pour tâche d'animer et d'organiser les réunions et actions du comité ; il n'a pas vocation à filtrer les informations diffusées aux adhérents, à bloquer les initiatives, à décider seul sans consultation des adhérents. Il a l'obligation de prendre en compte les demandes, les propositions et le résultat des délibérations et des votes des adhérents.
- Nous proposons que les mandats au sein des comités soient **uniques et discontinus** : nul ne peut être réélu **2 fois de suite** au sein de son comité ni occuper deux mandats au même moment. Une période de « simple militantisme » succède à tout mandat avant un éventuel autre mandat.

- Le **secrétaire** est **tiré au sort** parmi une liste de volontaires pour 6 mois. Tout volontaire doit être membre actif d'un cercle (s'il en existe) et au comité depuis 1 an. Il peut être révoqué par un vote des membres du comité à la majorité des adhérents.
- Le **plus jeune adhérent** du comité est **automatiquement nommé** au bureau comme vice-secrétaire pour une durée de 1 an non reconductible. Puis le plus jeune suivant le remplace. A défaut, un vice-secrétaire est **tiré au sort** parmi une liste de volontaires pour 6 mois en même temps que le secrétaire. Il doit être membre du comité depuis 6 mois au moins. Il peut être révoqué de la même façon.
- Le **trésorier est élu** pour une période de 1 an à bulletin secret uninominal à un tour.
- Les **correspondants départementaux** sont désignés pour 9 mois. **L'adhérent le plus récent** (avec 6 mois d'adhésion) **est nommé d'office**. Les correspondants ont obligation de dresser un compte rendu oral, en plus du compte rendu écrit, de la coordination départementale lors de chaque comité.
La désignation des correspondants départementaux est définie dans la fiche n°7.
- Les **représentants au CN** sont les correspondants officiels des comités avec le niveau national. Pour faciliter la communication, les délégués au CN s'organisent par département et désignent un **référént comité** par département auprès du Bureau National.
La désignation des représentants au CN est définie dans la fiche n°9.
- Toutes ces procédures de désignation doivent avoir lieu en assemblée générale, sous contrôle de l'ensemble des adhérents. **Les procurations ne sont pas autorisées.**
- Le bureau se réunit régulièrement afin de faire circuler l'information entre les correspondants départementaux, les représentants au CN et le comité. Cela donne lieu à un compte-rendu adressé aux membres du comité. Les responsables de cercles peuvent être invités pour faire part de leurs actions.

Argumentaire

- Tirage au sort : dans cette proposition, le tirage au sort est proposé autant que possible. Assorti de la révocation, il est sans danger, même en cas d'entrisme. Il permet de réduire au maximum les enjeux de pouvoir et de carrière qui minent le fonctionnement des partis et finissent par dénaturer tout le travail politique. Les postes perdent leur rôle de faire-valoir, au profit d'une mission militante recentrée. Il offre une garantie de rotation et de partage des responsabilités. Il permettra à des militants qui auraient pu s'exclure d'accéder à des responsabilités. C'est une preuve puissante et concrète pour tout adhérent du respect du principe d'égalité et d'émancipation des citoyens.
- La démultiplication des mandats vise à obliger à un partage des pouvoirs et à la circulation de l'information au moins entre les membres du bureau.
- Durée des mandats : ils sont à la fois courts pour favoriser une rotation optimale, éviter d'épuiser rapidement les responsables et répartir l'exercice des tâches, et suffisamment longs pour permettre une réelle appropriation des responsabilités. Ils varient selon les mandats en fonction des besoins des postes. Ces durées pourront être adaptées après les premières expérimentations.

- Mandats discontinus : cela favorisera la rotation des tâches et permettra à différentes personnes d'apprendre à « encadrer » un comité, à gérer des tâches, etc. Cela permettra également de se prémunir contre la mise en place de « barons » locaux autour desquels tourne toute la vie politique locale et qui concentrent rapidement les pouvoirs. Eviter le cumul des rôles et responsabilités peut néanmoins être adapté selon le nombre de volontaires.
- Mandat de 6 mois du secrétaire : il nous semble que cette fonction constitue la responsabilité de base que tout militant qui le souhaite doit pouvoir exercer. Elle permet d'être rapidement aux prises avec les exigences du parti et les réalités. Une rotation fréquente multipliera la pratique et favorisera une dynamique militante plus forte que celle que l'on observe aujourd'hui. On sait bien que souvent, seuls les militants ayant une responsabilité prennent réellement en charge les activités militantes. Au bout de quelque temps, les militants seront rodés et cette fréquente alternance ne devrait pas poser de problème. Il sera toujours temps de rallonger ce mandat s'il devait s'avérer trop court.
- Mandat du plus jeune : cela doit permettre aux jeunes d'être formés, responsabilisés et ainsi de connaître rapidement le fonctionnement d'un comité et d'un parti. Donner envie aux jeunes de s'engager est essentiel et leur permettra de participer à la vie du parti. C'est également fondamental pour apporter de l'innovation et du dynamisme.
- Mandat de l'adhérent de 6 mois le plus récent : il s'agit de donner à l'adhérent la possibilité d'être rapidement mis en responsabilité et de découvrir d'autres échelles du PG. Cela doit permettre de susciter l'envie de s'engager et maintenir une certaine motivation. Conscient de nouveaux enjeux, l'adhérent passe ainsi rapidement à un niveau de réflexion plus général, source d'émancipation et de valorisation.

Proposition n°2

- Le comité est laissé libre de décider de son organisation, de son fonctionnement et des modes de désignation des différents responsables locaux. Il s'engage à désigner au minimum un secrétaire, un trésorier, le nombre requis de délégués au CN et à la coordination départementale. Les règles de fonctionnement adoptées doivent **résulter d'une discussion collective et doivent avoir reçu l'aval des adhérents** (par consensus ou par vote). **Toute modification de ces règles doit être soumise à évaluation et décision du comité.**
- L'ordre du jour des réunions est élaboré sur la base des propositions des adhérents et du bureau du comité. Tout adhérent peut demander à mettre une question/un point particulier à l'ordre du jour. Cette demande peut être différée sur justification mais non ignorée.

Argumentaire

Les initiatives des adhérents, à partir du moment où elles ne sont pas contradictoires avec les positions et principes défendus par le PG, doivent être favorisées. Elles ne doivent pas pouvoir être bloquées par les bureaux de comité, les instances départementales ou nationales.

Fiche n°7 : La coordination départementale

Article 10 des statuts transitoires

Pourquoi cette fiche ?

Selon le « Trésor de la langue Française » (www.atilf.atilf.fr) : une coordination dans le domaine du politique correspond à une « mise en harmonie de divers services, de diverses forces, de différentes composantes, en vue d'en renforcer l'efficacité ».

Un parti creuset se doit de multiplier les occasions d'échanges, de débats et de transversalité. La coordination départementale est un des maillons pour remplir ce rôle tout en permettant l'homogénéisation de nos pratiques. Elle est un lieu de coordination des actions des comités et de délibération. Au-delà d'une simple fonction technique, la coordination départementale peut assurer une présence politique du parti au niveau départemental.

Cependant tout échelon intermédiaire comporte nécessairement le risque de capter peu à peu l'information et les compétences au détriment des comités. Il est toujours plus facile d'organiser l'activité et de prendre des décisions quand un cercle restreint gouverne un territoire plus large. Dans l'esprit des premiers statuts, il nous semble essentiel de préserver l'idée que le département ne constitue pas un échelon intermédiaire entre le National et le Local. La coordination départementale ne doit pas remettre en cause la souveraineté des comités dont la dimension est la plus propice à favoriser le débat démocratique et la participation de tous les militants. Il faut donc que la coordination s'approprie un espace de prérogatives sans retirer de pouvoirs aux comités, et en étant en permanence sous contrôle réel des comités. La coordination départementale ne doit pas être un lieu de « pouvoir-sur » mais un maillon nécessaire au « pouvoir-de » mettre en cohérence et en harmonie les actions des comités et de déterminer en commun les actions prioritaires à construire. Or nous avons pu observer que dans certains cas, la coordination tendait assez logiquement à passer d'un rôle de coordination à un rôle plus décisionnel en prenant peu à peu les commandes.

Les propositions qui suivent visent donc à trouver le juste équilibre entre une absence totale de coordination, qui nuirait à la cohérence des actions au niveau du département, et à une trop grande influence de la coordination, qui nuirait à la centralité du comité et à l'activité concrète des militants ancrée dans leur capacité de prendre part aux délibérations et aux réflexions. Entre baronnie et incohérence, il faut impérativement définir et expérimenter des fonctionnements plus adaptés.

Proposition : sur le fonctionnement de la coordination

Compétences

La coordination départementale doit être le cadre d'une veille politique, mais aussi sociale : réalisation d'une revue de presse locale, rencontre des organisations syndicales, coordination de notre mobilisation parmi les travailleurs sont autant d'actions prioritaires à construire.

D'une façon générale, la coordination va tendre à concentrer les pouvoirs. Il s'agit d'un phénomène spontané (à l'image de la commission européenne), il est donc nécessaire de restreindre cette tendance et de contrôler les attributions de la coordination.

- **La coordination ne peut s'attribuer des compétences ou des tâches d'elle-même.**
Les compétences et les tâches attribuées au département doivent être proposées en AG départementale par les comités ou la coordination et votées par l'AG. Un document tenu à jour et disponible en ligne conserve la trace des compétences attribuées.
A chaque AG, les comités ou la coordination peuvent proposer au vote l'attribution de nouvelles compétences.
- A tout moment, les comités peuvent invoquer le **principe de subsidiarité** pour récupérer une des compétences attribuées : lorsqu'une compétence peut être réalisée de façon plus efficace par les comités, c'est d'abord à eux qu'il revient de s'en charger.
- La coordination n'est pas un lieu de pouvoir et de prise de décisions importantes **mais de coordination** militante. Ce qui relève du positionnement politique ou des enjeux électoraux doit être débattu en comité et voté par les comités ou, éventuellement, en AG départementale. La coordination peut, si certaines situations l'imposent, prendre des décisions importantes en urgence. Dans ce cas elle rend compte aux comités via les correspondants de la coordination puis en AG départementale et fait valider, par un vote et après débat, ses décisions.
- Les délégués au CN sont les correspondants officiels des comités avec le niveau national. Le national ne s'adresse directement à la coordination départementale que lorsque la nature de la communication a trait à des questions départementales.
Pour faciliter la communication, les délégués au CN s'organisent par département et désignent un **référent comité** par département auprès du Bureau National.
- Les délégués au CN sont désignés par les comités. Le département n'intervient pas.

Sur l'assemblée générale

- L'AG départementale est convoquée au moins une fois tous les trimestres par la coordination départementale ou par une majorité de comités.
- L'ordre du jour des assemblées générales est proposé par la coordination sur consultation des comités.
- Toute assemblée générale doit donner lieu à un compte-rendu envoyé à l'ensemble des adhérents.
- Chaque AG départementale commence par un rapport concis permettant de faire le point sur la situation politique internationale, nationale et locale et ouvrant une discussion politique. La tâche de faire ce rapport doit être tournante afin qu'aucun « spécialiste de la politique » ne se l'accapare.
- Les assemblées générales doivent aussi permettre une formation des militants par le biais par exemple d'un documentaire, d'une exposition, d'un débat, d'un exposé,... afin de donner un intérêt supplémentaire à ces réunions.
- Si la désignation des délégués au CN s'effectue à l'échelon départemental, chaque CN sera précédé d'une AG départementale permettant de débattre et d'amender les textes. Les délégués au CN doivent veiller à assister à ces AG de manière à relayer les débats et prises de position à l'échelon national.

Sur les réunions de coordination

- L'ordre du jour est élaboré sur la base des propositions de la coordination et des comités.
- L'ordre du jour et le compte-rendu des réunions de la coordination départementale doivent être envoyés à tous les adhérents du département et déposés sur la partie privée du site internet du département.
- De la même façon, chaque réunion de la coordination départementale commence par un rapport sur la situation politique.
- La présidence de ces réunions est également tournante. Elle est chargée de distribuer la parole et de solliciter les membres qui n'oseraient pas intervenir. Elle veille à ce qu'un temps de parole identique soit respecté par ceux qui interviennent.
- Les correspondants doivent rendre compte au sein des comités de l'action de la coordination départementale par un compte rendu écrit, éventuellement oral lors de chaque réunion de comité.

Sur la vie du département

- Des espaces de communication à l'échelle départementale doivent être développés afin de permettre aux adhérents de se connaître et de développer des initiatives transversales à différents comités. *Voir fiche 3 « Transparence et circulation de l'information »*
- Les comités peuvent organiser des actions communes de leur propre initiative. Dans ce cas, les correspondants rapportent à la coordination les actions entreprises.

Proposition : sur la composition et la désignation des membres de la coordination

La parité doit être systématiquement recherchée.

- Afin d'éviter les cumuls et d'inciter à une meilleure collaboration, nous proposons de supprimer la clause permettant aux secrétaires des comités d'être membres de droit de la coordination. Les correspondants de la coordination participent aux réunions du bureau des comités, et c'est à cette occasion que les informations sont échangées.
- Tout militant peut assister à la coordination en tant qu'observateur, s'il en fait la demande et dans la limite de 5 observateurs par réunion. Il ne dispose pas de droit à la parole, ni de droit de vote. Il peut par contre dresser un compte rendu de ses observations.

Différentes possibilités pour l'élection des correspondants départementaux :

- **Option 1** : Les correspondants départementaux **sont tirés au sort** pour 9 mois parmi une liste de volontaires au sein de chaque comité. Tout volontaire doit être adhérent du comité depuis 6 mois. L'adhérent le plus récent, qui répond à ces conditions, est nommé d'office (sauf en cas de refus de sa part) de manière non-reconductible. Les correspondants peuvent être révoqués par un vote des membres du comité à la majorité des adhérents.

- **Option 2** : Un appel à candidature d'une durée de 3 semaines est lancé au sein de chaque comité.
Une réunion du comité permet à chaque candidat de se présenter.
Le **vote uninominal à un tour** a lieu à bulletin secret à l'issue de la réunion.
Les correspondants sont élus pour 9 mois.

Concernant le nombre de correspondants :

Sur la question des suppléants voir fiche 13

- **Option 1** : 2 correspondants minimum + 1 correspondant par tranche de 20 à partir de 30 adhérents.
- **Option 2** : 2 correspondants par comité quel que soit le nombre d'adhérents.

Concernant les tâches transversales

- Tout adhérent est libre de poser sa candidature aux différentes fonctions transversales même s'il n'est pas membre de la coordination (s'il est élu, il participe aux réunions de la coordination).
- Une AG départementale élit les camarades désignés pour assurer les tâches transversales, le temps du mandat de la coordination (pour 9 mois ou moins). Ces camarades ont un mandat impératif. Ils peuvent être réélus une fois s'ils ont été désignés tardivement.

Concernant les secrétariats départementaux

- Idem aux statuts transitoires. Un secrétaire peut être élu au-delà de 20 membres à la coordination. Il est élu en AG départementale.

Argumentaire

Tirage au sort : Le tirage au sort nous semble une solution optimale pour faire de la coordination un réel espace d'échange et non un objet de pouvoir. Assorti de la révocation, il est sans danger, même en cas d'entrisme. Les postes perdent leur rôle de faire-valoir, au profit d'une mission militante recentrée. Il offre une garantie de rotation et de partage des responsabilités. Il permettra à des militants qui auraient pu s'exclure d'accéder à des responsabilités. C'est une preuve puissante et concrète pour tout adhérent du respect du principe d'égalité et d'émancipation des citoyens. Il nous semble qu'il contribuera à une nouvelle façon de faire de la politique et sera un signal fort.

Sur la 2nde proposition quant au nombre de correspondants : il s'agit ici de l'option qui privilégie « un comité = une voix ». Cette option est moins démocratique en termes de représentativité. Elle a par contre le mérite de réduire les « comito-centrisme » en incitant plutôt à une réelle collégialité départementale. Ce principe cherche à faciliter la coopération plutôt que la compétition.

Fiche n°8 : La coordination régionale

Pourquoi cette fiche ?

La Coordination Régionale n'a pas d'existence dans les statuts provisoires. Son organisation et sa mise en place n'ont pas fait l'objet de discussions entre les militants. Les comités ont parfois découvert son existence à partir de septembre 2009.

De fait cette coordination est liée au calendrier des élections régionales et n'a de raison d'être qu'au moment de la préparation de ces élections.

Une note définit sa structuration de la manière suivante :

« Quand elle n'existe pas, cette coordination sera composée des membres du CN de la région et de deux membres issus de chacune des coordinations départementales. Pour leur expérience, les élus régionaux seront associés à cette coordination ».

Cette structure de la coordination régionale composée exclusivement d'élus en interne et en externe crée un échelon supplémentaire à ces élus rendant sans doute plus difficile la mise en œuvre de la volonté initiale de notre parti de se construire sans hiérarchie.

Elle risque de séparer les militants en deux catégories, les décideurs et les exécutants, tendant à priver les comités de base de leur souveraineté politique. Elle est propice à la création de conflits et à la domination de certaines « tendances » sur d'autres, mettant en danger la richesse de notre parti creuset, riche de sa diversité.

Nous regrettons la façon dont cette coordination a été mise en place ainsi que les procédures de désignation des candidats aux élections régionales lui attribuant un certain pouvoir de décision, celles-ci conduisant aujourd'hui à de nombreux conflits dans les régions.

Proposition

Une coordination régionale n'est **pertinente qu'en période d'élections.**

Nous proposons donc de ne pas pérenniser cet échelon entre ces périodes.

Si une coordination des actions militantes apparaît nécessaire au niveau régional, il est possible de s'appuyer au sein de chaque coordination départementale sur des groupes ad hoc spécifiques dédiés à ces actions transverses.

Argumentaire

Le rapport avantages pratiques/inconvénients démocratiques d'une telle structure nous fait pencher en faveur d'une option sans coordination régionale. Tout nouvel échelon fait courir le risque d'une segmentation de l'action et de l'information. Hors période d'élection, cet échelon ne nous semble pas nécessaire. Une bonne coordination des coordinations départementales pourra répondre aux besoins ponctuels d'actions régionales.

Fiche n°9 : Du conseil national

Article 11 des statuts transitoires

Pourquoi cette fiche ?

Le CN est considéré comme le parlement du parti. Il repose sur la confrontation des idées et la mise en cohérence des réflexions dans le but de faire émerger l'intérêt général du parti. Il lui revient donc d'organiser des délibérations dans un lieu commun, confrontant la diversité des opinions issues des comités et permettant d'élaborer des visions partagées. Cette conception du CN implique le respect de procédures, telles que l'envoi des textes débattus en CN suffisamment à l'avance pour que les délégués soient en mesure de rapporter les débats ayant eu lieu dans leurs comités respectifs.

Elle pose néanmoins une question fondamentale : qui est légitime pour valider en dernier lieu les orientations prises ?

L'autre fonction du CN serait de favoriser l'échange des pratiques militantes expérimentées par les différents comités. C'est un lieu de rencontre essentiel pour dépasser les problématiques et les relations locales et donner corps à la dimension nationale du PG.

Dans un parti pour lequel la cohérence globale est fondamentale, mais également pour qui la confrontation des idées dans un débat argumenté est la meilleure voie vers la définition démocratique d'une vision politique commune, le CN représente un enjeu politique majeur.

Or, les premiers mois de pratique ont montré que le résultat actuel n'était pas encore suffisant. Les débats sont restreints, rarement menés de façon satisfaisante et aboutie. Les positions adoptées, prises dans une dynamique d'urgence, le sont souvent sans réelle analyse et marchent plutôt à la confiance qu'à l'argumentation. Il s'agit plus d'un moment de validation que de délibération, ce qui cause de nombreuses frustrations et des incompréhensions.

Proposition : sur le fonctionnement du Conseil National

- L'ordre du jour et les textes proposés doivent être connus véritablement trois semaines au plus tard avant le CN.
- L'ordre du jour est proposé par le BN mais, au début du CN, les comités peuvent faire des propositions pour compléter l'ordre du jour, ces propositions sont adoptées par vote à la majorité simple à main levée.
- La tribune n'a pas à participer aux débats en dehors du processus normal d'inscription à la parole.

Elle peut être élue en début de séance ou à la fin du Conseil National précédent parmi tous les membres du Conseil National désirant s'y trouver. Le modèle de l'Assemblée Générale étudiante devrait être essayé car il a démontré son efficacité avec :

- un président de séance dont le rôle est de tenir l'ordre du jour.
- un responsable de la prise de parole devant tenir le registre des prises de parole sur un point précis.

- un ou deux secrétaires pour le compte-rendu et l'enregistrement immédiat des propositions d'amendements.
- Les temps de parole doivent être justement répartis. Le temps dévolus aux membres du BN ou des autres élus devrait être identique à celui des militants. Soit il est plus long pour tous, soit il est restreint pour chacun. Pour certaines interventions (introduction, conclusion, formation), un temps plus long peut être défini mais il doit être fixé et respecté.
- Dès lors que l'ordre du jour est tenu, les prises de paroles peuvent être limitées aux sujets donnés et organisées de façon à permettre la tenue d'un débat (*voir la fiche n°5*). Il s'agit d'éviter que trente personnes s'inscrivent dans la première heure d'un Conseil, pour une longue discussion généraliste et qu'au final on vote des textes et des déclarations qui n'auront pas pu être débattus ni amendés.
- Un droit d'amendement immédiat doit être reconnu pour chaque membre du Conseil National. Il suffit alors de le présenter par écrit à la tribune. Une fois les propositions d'amendement lues, elles sont votées avant le texte ou la résolution auxquels elles se rapportent.
- Les questions diverses, la discussion générale sortant du cadre des propositions d'ordre du jour soumises au vote, doivent intervenir en toute fin du Conseil National, après le reste, afin de ne pas s'étaler en longueur. **Un temps de parole doit être préservé pour cela.**
- Tout CN fait l'objet d'un double compte-rendu écrit : une synthèse et un CR intégral. Il nous semble opportun que le CN diffuse un enregistrement intégral audio ou vidéo du CN réalisé officiellement par le PG et mis à disposition des adhérents. La diffusion serait évidemment limitée aux adhérents pour conserver la confidentialité des débats.
- La date (au moins approximative) du prochain CN est annoncée à la fin du CN.
- Tout militant peut venir en tant qu'observateur au CN. Il doit envoyer sa demande aux organisateurs qui répartissent le nombre de places. On évitera d'accepter les mêmes observateurs à chaque fois. Ceux-ci n'ont ni droit de vote, ni droit à la parole. Ils peuvent par contre dresser un compte rendu de leurs observations.

Du droit de vote

Il nous semble que la question des votes en conseil national doit être débattue. Tout ce qui relève du fonctionnement du CN est voté en CN. Pour le reste :

- **Option 1 :** Identique à ce qui se passe aujourd'hui. Le CN est l'instance de délibération et de vote des positions et des actions du PG.
- **Option 2 :** Considérant que la souveraineté des militants est importante et que la participation est d'autant plus réussie qu'elle a trait à des enjeux de fond, les votes n'auraient pas lieu au CN mais dans les semaines qui suivent. Ainsi le CN serait un lieu de soumission des amendements et de débat, à l'issue duquel les propositions seraient soumises au vote de l'ensemble des militants lors d'une réunion de comité ou via internet, après réunion du comité. Il s'agit systématiquement d'avoir deux temps : le temps de la confrontation des arguments, puis celui de la réflexion individuelle. Certains sujets peuvent légitimer un vote en CN dans ce cas, les délégués se prononcent sur cette possibilité (par un vote).

Enfin le vote à main levée doit être retiré. C'était une bonne idée pour connaître les positions respectives mais, en pratique, cela conduit à une pression induite fort dérangeante. Tous les votes qui pourraient avoir lieu au CN doivent donc l'être à bulletin secret.

Proposition : sur la désignation des délégués au Conseil National

La durée du mandat d'un délégué est de 1 an. Les délégués sont renouvelés tous les 6 mois par moitié. Sur la question des suppléants, voir fiche 13.

Sur le nombre de délégués

- **Option 1 : Même nombre de délégués** pour tous les comités (2 délégués par comité).

Argumentaire

Ce principe cherche à faciliter la coopération plutôt que la compétition. Une telle proposition permet d'éviter que les comités soient mis en concurrence en termes d'adhérents. Certains comités ont déjà pu chercher à débaucher des adhérents dans d'autres comités pour gonfler leur nombre d'adhérents. En outre, les opinions de chacun s'expriment mieux lors de réunions de petite taille et donc avec un nombre limité de militants.

Pour ne pas introduire trop de disparités démographiques, on peut envisager de plafonner le nombre d'adhérents par comité. exemple : se scinder au delà de 50

Le comité doit être le seul habilité à désigner ses représentants au CN. Le département n'est pas un lieu ayant vocation à constituer un intermédiaire. Lui donner la responsabilité des désignations ou des sélections serait constituer un pouvoir dommageable.

Il conduit aussi à donner un pouvoir de censure inadapté à la coordination départementale.

- **Option 2 : Nombre de délégués proportionnel** au nombre d'adhérents.
2 délégués par tranche de 50 adhérents et 1 délégué par tranche entamée de 50 supplémentaires.

Sur le mode de désignation

- **Option 1 : Vote à la majorité** au sein du comité.
Envoi des professions de foi par les candidats à l'ensemble des adhérents du comité.
En AG de comité, débat sur les candidatures.
Vote à bulletins secrets (2 délégués et 2 remplaçants avec la parité).
- **Option 2 : Tirage au sort** au sein du comité, parmi les volontaires, adhérents depuis 1 an au comité.
Les délégués peuvent être révoqués à tout moment par le comité à la suite d'un débat contradictoire et d'un vote à la majorité.

Argumentaire

Cette proposition doit être envisagée dans le cas où nous choisirions de ne plus voter en CN. Le mandat de ces délégués sera impératif. Il permet à tout le monde d'avoir accès au national et donc d'être projeté dans une nouvelle dynamique.

Le CN est un lieu permettant le tissage d'un réseau relationnel, d'obtenir un ensemble d'informations, de s'investir très directement dans les délibérations du parti. Il convient de favoriser pour tout adhérent l'opportunité d'y participer et de se former aux principes de la délibération collective.

- Option 3 : Vote en AG départementale

Ici, c'est le rôle central de l'échelon départemental et de sa coordination qui est favorisé.

Envoi des candidatures à la coordination, sous forme de profession de foi classique.

Délibération interne de la coordination départementale pour établir son choix politique.

Envoi des professions de foi à tous les adhérents accompagné du choix, argumenté, de la coordination départementale.

Vote en AG départementale à bulletin secret, par élaboration d'une liste comprenant le nombre de délégués à pourvoir pour le département à partir de la liste complète de tous les candidats (même non-sélectionnés par la coordination).

Election de ceux qui ont reçu le plus de suffrages.

Argumentaire

Les membres du CN doivent toujours avoir à l'esprit deux impératifs : recherche de l'intérêt général en s'inscrivant dans une optique universelle et production des résolutions dans le consensus le plus large.

Pour répondre au premier objectif, puiser la légitimité de la représentativité à l'échelon départemental est plus adapté qu'à celui du comité. Cela oblige le représentant au CN à tenir compte d'une réalité plus importante que le seul comité dans lequel il milite.

En plus, la construction organique du parti est renforcée par l'attention que l'élu au CN pourra porter à construire la coordination départementale et donc de chacun des comités de son département.

Pour assurer une cohérence à la délégation issue d'un département, la désignation par liste est la plus appropriée.

Pour construire une cohérence politique, le recours à la coordination départementale comme conseil et force de proposition est pertinent, d'autant plus que cette coordination a une meilleure vision d'ensemble du département et par conséquent de ses adhérents, tant sur le plan idéologique qu'organisationnel.

Fiche n°10 : Désignation des représentants aux Congrès

Pourquoi cette fiche ?

Le Congrès du mois de Juin et ceux qui suivront relèvent d'un moment particulier dans la vie d'un parti qui appelle à des dispositions spécifiques.

Le parti est actuellement constitué de 170 comités environ.

Propositions : sur les objectifs du Congrès

- **Option 1 : Le Congrès adopte le programme du parti et élit le BN (statuts actuels).** Les textes et les amendements ont tous été envoyés à l'ensemble des militants en préalable.
- **Option 2 :** Le Congrès, constitué en commissions de synthèse, **élabore le programme du PG** à partir des textes envoyés et des amendements reçus, les candidats au BN s'y présentent mais **l'ensemble des adhérents vote après le Congrès** pour retenir le programme final du parti, ses statuts et élire le BN.
- **Option 3 : Le Congrès élit le BN** et ses nouveaux statuts, mais **le programme est voté par l'ensemble des adhérents** après le Congrès.
- **Option 4 :** Les propositions qui font **consensus sont adoptées en Congrès. Les militants votent sur les propositions qui font débat, après le Congrès.**

Propositions : sur le mandat des représentants

- **Option 1 :** Pas de difficulté si le Congrès ne vote pas. On peut tirer au sort les représentants qui vont participer aux **travaux de synthèse.**
- **Option 2 : Mandat impératif,** les textes ont été envoyés avant aux militants, le Congrès procède aux votes.
- **Option 3 : Mandat représentatif,** les textes peuvent être amendés et évoluer au cours du Congrès pour chercher le consensus.
- **Option 4 : Mandat mixte :** Un maximum de textes sont envoyés au préalable et votés tels quels, certains font l'objet de modifications au cours du Congrès.

Propositions : pour la désignation des représentants

- 1 représentant par comité désigné par le comité
+ 1 par tranche de ... à parité.

(Les tranches seront à fixer selon la taille de la salle à disposition du Congrès, le plus grand nombre de représentants étant le mieux)

- Le département n'intervient pas.
- Election en AG ou tirage au sort parmi les volontaires (suivant les objectifs du Congrès décidés plus haut).
- Les représentants ne doivent pas être secrétaire de comité, ni membre de la coordination départementale, ni membre du BN (sauf si les militants actifs du comité se réduisent à ces 3 responsabilités).

Propositions : sur les pouvoirs du BN

- **Option 1** : Les membres du BN sont membres de droit du Congrès, ils participent aux votes (*statuts actuels*).
- **Option 2** : Les membres du BN participent au Congrès mais ils ne peuvent pas voter.
- **Option 3** : Les membres du BN peuvent assister au Congrès et voter, uniquement s'ils ont été élus par leur comité de base comme représentants pour le Congrès.
- **Option 4** : Le problème ne se pose pas si le BN n'est plus élu au Congrès mais après.

Conséquences

Logistique qui varie selon les choix opérés.

S'il est décidé de ne pas voter pendant le Congrès ou de choisir une option alternative aux statuts transitoires, il faudra organiser un pré-Congrès pour modifier les statuts actuels et adopter le règlement intérieur du Congrès de juin.

L'organisation dépendra également du mode d'élection du BN qui sera retenu (*Cf. fiche n°11*).

Argumentaire

Les choix seront à établir selon l'orientation politique que l'on souhaite donner au parti.

La question de la souveraineté des militants et la place de la représentation dans la vision démocratique interne du PG sont au cœur des alternatives proposées.

Tout dépendra du rôle assigné au Congrès : instance de décision politique ou coordination nationale des propositions avant vote au suffrage universel. Le travail n'étant alors pas le même en amont. Dans un cas il faudra que les militants disposent du maximum d'informations pour mandater leurs représentants, dans l'autre il s'agira d'un mandat de travail et de débat laissant ensuite l'opportunité aux militants de décider individuellement des orientations du parti.

Fiche n°11 : Le Bureau National

Article 12 des statuts transitoires

Pourquoi cette fiche ?

Le Bureau National « possède entre deux conseils nationaux un pouvoir décisionnel. Il rend compte devant le Conseil national » (article 12 des statuts transitoires). Son rôle est donc central puisqu'entre deux conseils nationaux c'est lui qui gouverne le parti. Par son rôle stratégique il focalise, à juste titre, les interrogations et les remarques que de nombreux adhérents nous ont adressées.

Il paraît donc important de discuter collectivement, là encore, de cette instance et de la façon dont le parti l'appréhende.

Actuellement, l'élection se fait par liste de candidats restreinte, validée par un vote au Congrès. Lors de la précédente élection, de nombreux militants avaient fait part de leur malaise quant à la manière dont le scrutin s'était déroulé. Et il est probable que la question du mode de désignation des membres du BN sera au centre des attentes démocratiques des militants lors du prochain Congrès. Aussi les propositions qui suivent visent à mettre en débat les modalités de désignation des membres de cette instance vitale pour le parti afin que lors du prochain Congrès les camarades élus puissent jouir d'une légitimité incontestable qui ne fera que renforcer l'efficacité du parti.

Proposition : le rôle et le fonctionnement du BN

Nous n'avons pas assez de recul ni d'informations pour bien cerner les fonctions du BN et ses compétences, notamment au regard de ses rapports avec le Secrétariat National. Il nous semble donc que cette réflexion doit être engagée lors du prochain débat sur les statuts. Le CN et les militants doivent savoir de manière plus précise quels sont les rôles et les missions que remplit le BN afin de pouvoir mieux interagir et se concerter avec lui.

Proposition : désignation des membres du BN

Nous ne reprenons pas le mode d'élection actuel que l'on trouvera à l'article 12 des statuts transitoires.

- **Proposition A : Un scrutin de liste au suffrage direct**

50 membres élus au suffrage direct par l'ensemble des adhérents au scrutin de liste proportionnel à un tour avec prime à la majorité. Les listes paritaires sont déposées au moins 3 semaines à l'avance sur le site internet.

L'élection a lieu après le Congrès où les différentes listes se seront présentées devant les délégués.

Remarque

Cette proposition, si elle permet d'améliorer la situation existante, nous semble insatisfaisante. Un mode de scrutin par liste uniquement conduira de fait à reconnaître l'existence de courants voire participera à l'émergence de courants.

Néanmoins elle a le mérite d'offrir à tout militant une réelle souveraineté dans son vote. Elle contribuera à la popularité du BN en donnant une réelle visibilité aux candidats. Il paraît fondamental que les militants connaissent leurs élus, et l'élection, après une prise de connaissance des candidats, en est le meilleur moyen.

- **Proposition B : Le BN est le produit d'une double élection**

Election d'une liste au Congrès + élection d'un binôme par région

Variante B 1: Proportionnelle intégrale

Le BN est composé de 77 membres élus mais 51 membres siègent en réunion

- Au CN, les **délégués votent au scrutin de liste proportionnel, à un tour**, sans panachage. 25 membres sont élus, siégeant systématiquement aux réunions du BN. Les listes paritaires sont déposées en ligne 3 semaines avant le Congrès. Sont éligibles tous les adhérents sans impératif géographique. Les listes s'efforcent si possible de refléter la réalité sociologique du parti et de la nation. Les sièges sont répartis à la proportionnelle à plus forte moyenne entre les listes réalisant au moins 4 %. Les blancs comptent comme une liste : les sièges sont alors laissés vides.
- Un **scrutin régional binominal paritaire, majoritaire à deux tours**, sans panachage possible du « ticket » (le binôme de candidats) est organisé en région. 26 binômes sont élus (soit 52 personnes), siégeant à tour de rôle aux réunions du BN. Sont éligibles tous les adhérents mais le « ticket », doit être issu de deux départements différents. 50 % + 1 voix pour que le binôme soit élu au premier tour. 20 % des suffrages exprimés pour se maintenir au second tour, faute de quoi on prend les deux mieux placés. Les blancs comptent s'ils sont majoritaires : les deux sièges de la région sont alors laissés vides.

Variante B 2 : Prime à la majorité

Le BN est composé de 82 membres élus mais 56 membres siègent en réunion

- Au CN, les **délégués votent au scrutin de liste proportionnel, à un tour**, sans panachage **avec prime majoritaire** de 5 élus (soit 20 %). 25 + 5 élus, siégeant systématiquement aux réunions du BN. Une prime minoritaire est également instituée si l'une des listes domine largement les résultats. Les listes paritaires sont déposées en ligne 3 semaines avant le Congrès. Sont éligibles tous les adhérents sans impératif géographique. Les listes s'efforcent si possible de refléter la réalité sociologique du parti et de la nation. Les sièges sont répartis à la proportionnelle à plus forte moyenne entre les listes. Les blancs comptent comme une liste : les sièges sont alors laissés vides.
- Le scrutin régional est identique à la variante précédente (B 1)

Argumentaire

La prime majoritaire renforce la liste qui remporte le plus de suffrages et permet donc de favoriser la désignation d'une ligne politique « chef de file ».

Mais, à l'inverse de la première, elle renforce la liste majoritaire au détriment sans doute d'un BN plus hétérogène et dans lequel le débat serait favorisé et les divergences seraient susceptibles d'être réduites par la recherche du consensus.

Election par les commissions thématiques + election d'un binôme par région (Variante B 3).

Le BN est composé de 77 membres élus mais 51 membres siègent en réunion

- Le mode de scrutin est à définir pour les commissions thématiques. Chaque commission désignant en son sein un nombre déterminé de membres pour un total de 26 élus siégeant systématiquement aux réunions du BN.

- Le scrutin régional est identique aux propositions précédentes.

Argumentaire

L'élection d'une partie du BN par les commissions thématiques permet de promouvoir des compétences, des savoirs, reconnus au sein du « gouvernement » du parti.

Elle est limitée à environ un tiers pour éviter une gouvernance exclusive de « spécialistes ».

Election par les militants directement + election d'un binôme par région (Variante B 4)

Le BN est composé de 102 membres élus mais 76 membres siègent en réunion

- Au niveau national : **Scrutin de liste proportionnelle, à un tour, sans panachage, avec tous les adhérents** du PG. 50 élus siégeant systématiquement aux réunions du BN. Sont éligibles tous les adhérents sans impératif géographique. Les listes sont obligatoirement paritaires. Elles s'efforcent si possible de refléter la réalité sociologique du parti et de la nation. Les sièges sont répartis à la proportionnelle à plus forte moyenne entre les listes réalisant au moins 2 %. Les blancs comptent comme une liste : les sièges sont alors laissés vides.

- Le scrutin régional est identique aux propositions précédentes.

- **Proposition C : le BN est le produit d'une election composite**

Le BN en tant qu'assemblée doit être représentatif du parti, hétérogène et proportionnel à son nombre. 1% des militants du Parti de Gauche en seraient membres soit à l'heure actuelle entre 60 et 70 personnes.

Election dites « des trois tiers » (Variante C 1)

- Le 1^{er} tiers est composé par une liste cooptée, plébiscitée par le Congrès.

- Le 2nd tiers est élu directement par l'ensemble des adhérents. Scrutin plurinominal à deux tours à partir de la liste des candidats s'étant déclaré avec profession de foi. (Deux collèges homme/femme pour respecter la parité.)
- Le dernier tiers est tiré au sort sur l'ensemble des adhérents qui le souhaitent. Ils doivent être adhérents depuis au moins 1 an.

Argumentaire

Cette proposition veut concilier les avantages de 3 procédures et en limiter les inconvénients.

- La cooptation qui permet de valider des personnes reconnues et qui s'entendent entre elles.
- L'élection directe qui permet de distinguer des militants de terrain.
- Le tirage au sort qui ouvre à des visions différentes, à la créativité et forme de nouveaux militants.

Election dite « multi-scrutatoire » (Variante C 2)

- 1 binôme élu dans chaque région pour satisfaire à la diversité géographique. Mode de scrutin identique aux élections précédentes.
- X membres d'honneurs (nombre à définir), récompensés pour leur dévouement au PG ou représentant une organisation ayant rejoint le PG. Ces membres d'honneur sont élus au prochain Congrès pour 4 ans, sur proposition du BN.
- 20% des membres sont tirés au sort parmi une liste de volontaires (avec différentes options possibles : on peut tirer au sort 40 personnes puis élire les X membres du BN parmi ces 40 personnes, à l'inverse on peut élire 40 personnes puis tirer au sort parmi elles, etc.).
- Enfin 40% des membres sont élus par scrutin de liste proportionnel à un tour.

Nul ne peut être membre du BN deux mandats consécutifs excepté les membres d'honneur.

Argumentaire

- Nombre de membres fixé à 1% : le plus grand nombre de personnes doit être favorisé. Il est gage de démocratie et de partage des responsabilités. Il faut néanmoins adopter un nombre raisonnable avec l'envergure du parti et ses capacités. Il faut également un chiffre simple facilement mémorisable (1%) : l'appropriation du fonctionnement du parti par les militants est indispensable.

- Désignation multi-scrutatoire : constituer un scrutin à partir de différents modes est le meilleur moyen de satisfaire à des besoins multiples quant à la composition du BN. Véritable cristallisateur du parti, le BN est un symbole. Il véhicule beaucoup d'attentes. En outre, le PG étant un parti creuset, il est nécessairement hétérogène. Il doit également, comme parti novateur et jeune, expérimenter de nouveaux procédés dans toute son organisation afin de trouver peu à peu son équilibre. C'est tout ce que permet un panachage des modes de désignation.

- 20% tirés au sort : Suffisamment important pour que les tirés aux sorts ne soient pas d'office évincés. Et suffisamment restreint pour qu'ils ne constituent pas une majorité à eux seuls.

Fiche n°12 : Le Secrétariat National

Article 13 des statuts transitoires

Pourquoi cette fiche ?

Le Secrétariat National joue un rôle déterminant dans le parti. Il est cependant à l'heure actuelle mal identifié par les militants du PG.

Mieux cerner son rôle, ses membres, son fonctionnement et ses productions est un des souhaits exprimés par les militants. Il ne peut y avoir de démocratie réelle au sein du parti si tous ses organes ne sont pas intelligibles aux militants et responsables devant eux.

Propositions : concernant le rôle et le fonctionnement du SN

Compétences

- Le nombre de membres du SN est déterminé par le nombre de fonctions nécessaires, définies par le BN lors de sa première réunion: relations extérieures, front de gauche, médias, etc..
- Les compétences du SN sont déterminées par le BN lorsque celui-ci définit le nombre de fonctions nécessaires.
- Le SN peut faire des propositions au BN pour modifier ou ajouter des compétences tout au long de son mandat.
- A tout moment le BN peut retirer des compétences attribuées.
- Les différentes compétences attribuées au SN sont détaillées sur le site internet du PG.

Communication

- un mode de communication du SN en interne doit être élaboré.
- Il doit disposer d'un logo et signer en son nom les propositions qui en émanent.
- L'organigramme du SN est affiché en ligne avec un mail pour joindre chacun de ses membres et une adresse mail commune.
- Le SN s'efforce par ses envois et par l'animation de sa page internet de tenir au courant les adhérents de ses activités.

- Le SN rend compte de ses actions et de ses orientations au moins une fois par trimestre devant le CN.
- Le CN peut contester à posteriori les actions entreprises par le SN. Il peut révoquer le SN.

- Le SN est une émanation du BN. Le BN peut révoquer le SN à tout moment.

Conséquences

Ces éléments doivent alimenter le règlement intérieur du PG.

Le SN aura à sa disposition une page internet qu'il devra réactualiser aussi souvent que possible.

Propositions : concernant son mode de désignation

- **Option 1 : Election** des membres à parité **au sein du BN, par le BN** (situation actuelle)

- **Option 2 : Election** des membres **par le premier Conseil National** qui suit le Congrès.
Il s'agit d'un scrutin uninominal à un tour. Les électeurs indiquent sur leur bulletin le nom de la personne qu'ils souhaitent affecter à *chaque poste*. Le BN ne peut faire aucune proposition. Un membre du BN peut indiquer qu'il ne souhaite pas être élu au SN.
Le scrutin peut être ouvert à tous les adhérents en ayant lieu en AG départementale ou en ligne.

Conséquences

Scrutin à organiser lors du premier CN si l'option 2 est retenue ou système de vote en ligne à mettre en place si l'ensemble des militants est appelé à se prononcer de cette manière.

Argumentaire

1. Situation actuelle, permet au BN de s'auto-organiser selon ses préférences et ses besoins.

2. L'élection par les membres du CN ou mieux, par tous les adhérents du PG, ouvre le SN sur l'ensemble du parti et lui donne une nouvelle légitimité. Il lui impose en contrepartie d'être plus ouvert et transparent sur ses activités.

Fiche n°13 : Les suppléants

Pourquoi cette fiche ?

C'est lorsque notre représentant tombe malade que l'on se pose - en urgence - la question du suppléant.

Nous avons eu écho de différents cas où le ou les mandatés ne pouvaient remplir leur mission et où des suppléants étaient envoyés sans réel mandat et sans savoir s'ils étaient autorisés à prendre part au vote.

Il nous a donc semblé utile de proposer différentes solutions afin que le parti adopte une règle commune et clairement définie quand à la désignation des suppléants et de leurs pouvoirs.

Proposition n°1

Les suppléants **sont élus en même temps** et selon le même processus que la personne qu'ils auront à remplacer.

Ils prennent alors le relais en cas d'indisposition.

Le comité peut choisir, s'il le souhaite, d'organiser une rotation entre le titulaire et son suppléant.

Proposition n°2

Le (la) suppléant(e) **est élu(e)** en remplacement du titulaire **lors d'une AG du comité** lorsque le titulaire fait part de son indisponibilité.

Proposition n°3

Le bureau désigne le suppléant pour remplacer la personne indisponible.

Il organise ensuite un vote en AG si la situation doit perdurer.

Remarque

Les propositions 2 et 3 peuvent être combinées. La proposition 3 ne s'appliquant que si le comité dispose de moins d'une semaine pour désigner un suppléant avant une réunion importante (CN ou Congrès en particulier)

Conséquences

Il va sans dire que l'officialisation de la procédure de désignation du suppléant permettra dès lors de **donner les mêmes pouvoirs aux suppléants** que ceux accordés à la personne qu'il remplace.

C'est le bureau du comité ou le BN qui informe les organisateurs des réunions à venir du nom de la personne qui remplace le titulaire en cas d'indisponibilité de celui-ci.

En retour, le suppléant est tenu aux mêmes devoirs que le titulaire (rédaction de compte-rendu, transmission des informations ,etc.).

Fiche n°14 : La commission démocratie interne

Article 14 des statuts transitoires

Pourquoi cette fiche ?

La commission démocratie interne a été créée dans l'objectif « *de recenser les éventuels dysfonctionnements constatés au cours de la période transitoire et de formuler des propositions pour y remédier* » (article 14).

Toute organisation, a fortiori un parti politique, fait l'objet de tensions internes et de rapports de force qui façonnent en permanence les relations entre ses membres. Il est donc à la fois nécessaire de définir des règles, mais aussi et surtout, d'étudier la façon dont les acteurs s'emparent de ces règles pour pouvoir apprécier leur application et éviter leur contournement.

C'est tout l'intérêt d'une commission de démocratie interne.

Il nous semble que la question de la répartition des rôles entre les organes d'exécution, de contrôle, de décision et de proposition est au cœur d'une organisation équilibrée. Parce que notre parti vise toujours à « démontrer par l'exemple », il doit se doter d'un organe pérenne qui ait la capacité de prendre du recul sur la vie interne du parti et de toujours tendre vers une pratique démocratique sans cesse approfondie, c'est à dire plus participative et plus égalitaire. La démocratie et la possession partagée de la souveraineté constituent une utopie en devenir. Le rôle de la commission démocratie interne sera de nous le rappeler et de nous inciter à ne jamais nous satisfaire de l'existant. Le militant de gauche est un citoyen rebelle !

La pratique de ce premier mandat de la commission de démocratie interne (la CDI), nous a permis d'en mesurer l'importance mais aussi les limites.

Au fil des mois la CDI s'est vue valorisée par l'investissement des militants et les motions à son sujet ont afflué ce qui nous a permis d'enrichir nos réflexions.

Voici donc des propositions visant à améliorer ses compétences et sa position au sein du PG.

Proposition :

Pour mettre en application l'exigence de démocratie soulignée par notre programme, la commission doit s'appliquer à « *réinventer la démocratie et la souveraineté populaire* ».

Deux principes doivent être des conditions sine qua non du fonctionnement de la CDI :

- Indépendance à l'égard des autres instances du PG
- Permanence de son existence et de son fonctionnement

Sa durée d'existence

Compte tenu de la permanence des enjeux de pouvoirs et des relations entre militants, il est évident que la démocratie interne est un équilibre fragile en constante modification qui doit pouvoir être

sans cesse étudié, renouvelé et amélioré. Seule une commission statutaire spécifiquement mandatée aura le temps et la responsabilité nécessaire pour s'y consacrer.

Il est donc nécessaire de pérenniser cette structure en lui donnant les moyens de sa « libre parole ».

Ces moyens sont les suivants :

- La commission est statutaire.
- Les membres de la commission n'ont aucun autre mandat au sein du PG.
- Elle dispose d'un temps de parole quand elle en fait la demande, pour toute réunion du PG, à tous les niveaux et d'une durée suffisante.
- Elle est libre de communiquer avec tout adhérent. Elle peut utiliser les divers canaux de communication du parti. Tout militant peut s'adresser directement à elle et venir à ses réunions. La liste des membres de la CDI et leurs coordonnées sont à la disposition de tous sur le site internet.
- Elle peut auditionner tout adhérent quelles que soient ses fonctions et toute structure du PG.
- Elle informe le BN de ses travaux mais elle est libre des propositions qu'elle adresse aux militants.
- Elle est tenue au courant des règlements de conflit en cours et des procédures d'exclusion. Les comités doivent l'informer de toute démission.
- Tout écrit signé par la commission doit faire l'objet d'une réponse écrite dans un délai raisonnable.
- Elle dispose d'une autonomie de moyens, garants de son indépendance. Pour cela, le Congrès adopte le montant du budget qui lui est alloué (déplacements, impressions, etc.).

Toute structure tend à concentrer les pouvoirs. Les pouvoirs de la commission de démocratie interne doivent donc être contrebalancés :

- Elle ne dispose d'aucun pouvoir de décision. Elle ne peut que faire des propositions ou alerter le BN, le CN ou les militants sur des pratiques non-démocratiques.
- Elle n'a pas le droit de communiquer en son nom ou en utilisant sa fonction avec l'extérieur du parti. Elle n'a qu'une existence interne.
- Elle peut être révoquée à tout moment par le CN à la majorité absolue de ses délégués.

Composition

1. **La commission est ouverte à tous** comme toutes les autres commissions. Chacun peut améliorer le fonctionnement du parti par des réflexions, des propositions concrètes et surtout des partages d'expérience.

Les outils à mettre en place pour favoriser cela :

- un wiki démocratie interne sur le site du PG (existant à l'heure actuelle),
- la participation ouverte à tous à la mailing liste et aux travaux de la commission
- **l'organisation de « week-ends démocratie interne » périodiques** pour ceux qui ne pourraient pas lui consacrer beaucoup de temps.

2. Un bureau composé de :

- **Option 1** : un nombre restreint de représentants, par exemple 11 (pour faciliter la prise de décision en cas de vote), se réunissant régulièrement pour synthétiser le travail, jouer un rôle de porte-parole auprès du CN et du BN et mettre en œuvre les tâches et actions proposées. Le mandat des membres de la commission sera donc **unique et non renouvelable** (période d'un an).

Le renouvellement du bureau se fera par moitié tous les 6 mois par les membres de la commission en exercice, par tirage au sort lors d'un CN où tous les volontaires auront pu faire part de leur candidature via les délégués présents.

Une diversité régionale devra être assurée. Pour cela, lorsqu'au moins 2 personnes d'une même région seront tirées au sort, il ne pourra être accepté aucun autre militant de la même région (si on en tire un, on le met de côté et on retire au sort).

- **Option 2** : Les membres de la CDI sont élus annuellement en AG départementale, à raison de 2 personnes par département. Ils ne peuvent avoir d'autres mandats au sein du PG. Chaque Comité présente 2 candidats, un homme et une femme, mais seul l'un des deux candidats peut être élu, afin que plusieurs Comités soient représentés. Dans le cas où les candidatures feraient défaut, le comité ayant déjà eu un élu serait autorisé à présenter une seconde candidature.

Si l'une des personnes désignées ne se manifeste plus pendant 3 mois, elle est révoquée d'office.

Organisation

Pour assurer ses missions, la CDI peut se doter de groupes de travail thématiques. Chaque membre de la CDI est membre de droit d'au moins un groupe de travail. La participation à ces groupes se fait sur la base du volontariat et des besoins. Les propositions qui en émanent sont débattues et adoptées en Assemblée Plénière de la commission au cours de laquelle les groupes de travail font un rapport de leurs travaux.

Adossés à certaine organisation, des groupes décentralisés pourraient être créés. En effet, seules les réunions physiques permettent de produire et de mobiliser, internet étant surtout utile pour prolonger ce qui y a été décidé. Tout groupe de militants qui le souhaite pourrait donc instaurer son groupe démocratie interne local. Ces groupes décentralisés se mettent en relation avec le bureau de la CDI (possibilité de désigner un représentant).

La CDI se réunit au moins 6 fois par an en Assemblée Plénière.

Lors de ces réunions plénières, un membre du BN est présent sans droit de vote. Si le membre du BN fait défaut, le compte-rendu de la réunion est communiqué au BN.

Un compte-rendu des réunions plénières doit être publié sur le site du PG. Le compte-rendu peut également être envoyé à tous les adhérents du PG ou à leurs représentants.

La CDI est représentée au CN par deux de ses membres élus, à parité et pour un mandat unique. Ils seront chargés de faire un rapport de l'activité de la CDI. Elle est aussi représentée au Congrès. Elle n'a pas le droit de vote.

La commission doit être exemplaire en matière de démocratie. Elle s'astreint donc à un fonctionnement participatif et transparent, accessible à tous et tourné vers les militants.

Rôle de la commission

Elle doit accompagner la volonté d'AGIR définie dans la circulaire n°1 de l'ébauche du programme du parti. Elle diagnostique sans tabous les enjeux de pouvoir et les fonctionnements qui portent préjudice à notre projet démocratique et propose toutes les solutions et les pratiques qui permettront d'y remédier.

Cette commission a pour unique but **d'améliorer en continu** le fonctionnement démocratique du PG. Elle travaille à élaborer un nouvel équilibre entre participation directe et représentation qui satisfasse à la fois les exigences d'efficacité du parti et le droit démocratique fondamental de chacun.

Ainsi :

- Elle a pour mission d'observer et d'analyser les dysfonctionnements dans la vie démocratique du parti. Elle formule ensuite toute proposition susceptible d'y remédier. Elle constitue une 'tour de garde' et un contre-pouvoir assumés au sein du PG. Elle n'est donc pas limitée dans son champ d'action.
- La commission est aussi un lieu permanent de débats et de propositions pour assurer une plus grande transparence et tendre vers un meilleur fonctionnement. En ce sens elle a un rôle essentiel de formation politique pour nos adhérents, d'émancipation mais aussi d'invention (nouvelles pratiques). Elle **participe de l'originalité du parti** de gauche comme une nouvelle alternative politique adaptée aux enjeux du 21^{ème} siècle. Elle peut mener des expérimentations en matière de fonctionnement avec les comités et les structures du PG qui sont volontaires.
- Elle assure également un recueil d'expériences innovantes en France et dans le monde en matière de démocratie.
- Elle veille à l'application des statuts dans toutes les structures du PG. Elle peut rappeler à l'ordre quand elle observe une situation litigieuse. Si les problèmes persistent et quand la situation est contraire aux statuts, elle peut saisir la commission des conflits et porter plainte en son nom.

Fiche n°15 : La commission des statuts

Pourquoi cette fiche ?

Les statuts nécessitent une cohérence, conditionnée à une orientation précise et à une vision de la démocratie.

Veut-on se contenter d'une démocratie représentative ? Ambitionne-t-on d'approfondir notre démocratie interne en l'articulant à des dispositifs de démocratie « participative » ? Souhaite-t-on favoriser les courants et la compétition ou la coopération et la recherche du consensus ? En fonction de la réponse qui sera apportée à ces grandes questions les statuts se déclineront sous des aspects bien différents.

Les statuts ne sont donc pas neutres : les règles du jeu ou procédures encadrent et influencent les comportements. Une commission des statuts est créée pour prendre à bras le corps cette réflexion.

Il est envisagé de créer une commission des statuts spécifique. Bien que **cela nous semble redondant avec ce rapport**, il nous a semblé utile d'en proposer les organisations possibles.

Proposition

Rôle de la commission

Après le débat sur les principes qui orienteront notre fonctionnement interne (*cf. première partie de ce rapport*), la commission des statuts élaborera un ensemble de règles qui permettront de décliner de manière concrète les grands principes qui auront été retenus à l'issue de ce débat. S'il n'y a pas consensus plusieurs propositions pourront être faites.

Cette commission n'aura qu'un rôle de proposition et de rédaction. Elle pourrait également être chargée du traitement des amendements sur les statuts en perspective du Congrès.

Durée d'existence

Jusqu' au prochain Congrès de Juin 2010.

Une pérennisation ne semble pas devoir être envisagée, les dysfonctionnements éventuels étant du ressort de la commission démocratie interne.

Moyens et fonctionnement

Elle devra disposer des moyens suffisants pour publiciser ses travaux à l'intérieur du parti. Une partie du site du PG pourrait lui être dédiée de manière à ce qu'elle puisse faire part aux adhérents de l'avancée de ses travaux.

Suffisamment en amont du Congrès ses propositions sont envoyées à l'ensemble des adhérents afin que des débats puissent s'organiser au sein des comités.

Organisation

Pour assurer ses missions, la commission peut se doter de groupes de travail thématiques. Les propositions qui en émanent sont débattues et adoptées en Assemblée Plénière de la commission au cours de laquelle les groupes de travail font un rapport de leurs travaux.

Elle s'appuiera sur les travaux de la commission démocratie interne (notamment ce présent rapport) qui pourra émettre un avis sur les statuts proposés.

Composition

- **Option 1 : une composition proportionnelle et représentative**
 - un tiers de ses composantes issu du BN
 - un tiers issu de la Commission Démocratie Interne
 - un tiers issu d'adhérents « de base »

- **Option 2 : une véritable constituante**

Plutôt que de proposer un produit fini à amender, il pourrait être intéressant, à la fois en terme de légitimité mais aussi d'expérience militante de mettre en place une réelle constituante chargée de proposer une première version pour les statuts ; à l'image de l'élaboration d'une constitution. Plus les participants au travail d'élaboration des statuts seront nombreux, plus le débat sera riche et dynamique.

Ainsi la commission serait composée de 20 à 30 membres élus au CN ou tirés au sort parmi les volontaires. Ceux-ci pourraient s'appuyer sur des constituantes régionales qui seraient élues ou tirées au sort en AG départementale (chaque département désignant une partie des membres).

Fiche n°16 : La commission des conflits

Pourquoi cette fiche ?

La Commission Démocratie Interne est de plus en plus sollicitée par les adhérents en quête d'un lieu de « dépôt de plaintes » au sein du PG lorsqu'il y a conflit avec un ou des membres élus dans une des instances du PG.

La Commission Démocratie Interne n'a pas vocation à gérer les conflits, elle ne peut que recenser les dysfonctionnements et émettre un avis.

Les situations conflictuelles sans traitement engendrent frustration et mécontentement et mènent souvent à la désaffection de ses membres pour le parti.

La Commission des Conflits actuelle ne serait composée que de membres du BN ou du SN et se trouve, de fait, confrontée à l'obligation paradoxale d'être juge et partie mettant en question la crédibilité de sa gestion et la légitimité de ses décisions.

Proposition n°1

Une composition proportionnelle et représentative

- un tiers de ses composantes issu du BN ou SN
- un tiers issu de la Commission Démocratie Interne
- un tiers issu d'adhérents de base

De façon à ce que cette Commission gère le conflit sans débats interminables, le nombre de ses différentes composantes pourrait être de deux, amenant le nombre total de ses membres à 6.

Le nombre pair pouvant cependant aboutir à une impossibilité à se prononcer, il est souhaitable d'y ajouter un membre nouveau siégeant pour le traitement d'une seule plainte à chaque fois.

Le nombre de membres peut être augmenté selon les besoins.

Mode de désignation de ses membres

De façon à ne pas gêner le fonctionnement de cette Commission et à éviter les éventuelles tentatives de rapprochement, il est souhaitable que chaque composante soit tournante en son sein et au sein de la Commission.

On peut de fait, au sein de chaque composante, tirer au sort un membre renouvelé tous les 6 mois et le remplacer par un autre membre issu de la même composante également par tirage au sort et sur la base du volontariat.

Le septième membre serait issu d'une liste de volontaires préalablement établie lors du Congrès.

Tout membre, issu de n'importe quelle composante ne pourrait siéger si la plainte émanait de son département et un tirage au sort en sa composante serait obligatoire.

Fonctionnement

La Commission devra dans un premier temps recevoir la plainte, entendre les deux parties et ouvrir un dossier.

Dans le cas où le conflit porterait sur le non respect des statuts, la Commission Démocratie Interne pourra être interrogée et émettre un avis sur la question. Elle devra s'interroger sur la possibilité d'une interprétation possible des statuts par manque de lisibilité et soumettra de fait une proposition d'amélioration des textes pour éviter la reproduction du conflit.

Le dossier sera remis aux deux parties qui pourront éventuellement y apporter des modifications.

Chaque membre prendra connaissance du dossier avant la réunion de la Commission. Celle-ci mettra en œuvre un débat contradictoire et cherchera avant toute chose la conciliation. Si celle-ci s'avère impossible, elle tranchera et pourra exiger des changements de comportements sous peine d'exclusion. L'exclusion ne pourra être prononcée que s'il y a récurrence.

Elle informera les deux parties de sa décision par lettre recommandée.

La Commission des Conflits rendra compte devant le CN.

Proposition n°2

La commission démocratie interne pourrait instruire les dossiers conflictuels transmis par les militants, les comités ou le secrétariat national ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Dans ce cas, la commission des conflits serait une cellule au sein de la commission démocratie interne. La démocratie interne chapeautant la résolution des conflits, ce qui symboliquement peut être intéressant.

Cela n'empêche pas la commission des conflits d'être élue de manière spécifique et indépendamment de la désignation du bureau de la CDI

Proposition n°3

Dans cette proposition, la CDI constituerait un « premier filtre » en enregistrant les plaintes pour dysfonctionnements qui lui parviendront et en établissant un dossier (l'instruction) après avoir entendu les différents membres impliqués. La CDI cherchera alors avant toute chose à trouver une solution à l'amiable.

Si la nécessité de remettre le dossier à une « Commission des conflits » indépendante se présente, deux de ses membres ayant « instruit » seront membres de droit de la commission devant statuer sur les suites à donner.

Fiche n°17 : Les commissions thématiques

Pourquoi cette fiche ?

Les commissions thématiques ont un rôle central à jouer pour permettre au Parti de Gauche d'être une force de propositions. Grâce à celles-ci, le parti apparaîtra, aux yeux des citoyens, comme le fer de lance de l'émancipation, de la transformation de la société et de la défense de l'intérêt général. Cependant, pour le moment, les militants ne semblent pas avoir pu se saisir pleinement de cet instrument.

Si une structure nationale est nécessaire pour œuvrer à la cohérence générale des travaux, il semble tout aussi nécessaire d'avoir une structure locale pour permettre une meilleure articulation des réflexions avec des questionnements locaux et une plus grande implication des militants.

L'outil informatique permet une formidable mise en réseau des intelligences. Il convient donc de trouver une manière d'organiser, de coordonner les travaux, sans pour autant que cette lourde tâche ne repose sur les épaules d'un seul, fut-il expert de la thématique en question.

Les comités gardent bien sûr leurs prérogatives en matière de réflexions et de production de textes. Les commissions n'ont d'autres buts que de permettre d'ouvrir les horizons de la réflexion et de construire une cohérence, à charge pour les comités de la prolonger, de l'amender etc. Si le PG est jeune, il a cependant en son sein de nombreuses personnes disposant de solides connaissances théoriques ou de terrain.

Il faut s'appuyer sur la richesse de cette intelligence collective, trouver la meilleure organisation pour lui permettre d'irriguer tout le Parti.

Proposition 1

Il s'agit d'une refonte importante du fonctionnement actuel, qui ne reconnaît que des commissions nationales.

Le premier changement concerne la création de **commissions départementales** :

- Chaque département peut se doter d'une commission thématique déclinant les thèmes des commissions nationales actuelles.
- L'échelon départemental (dans les statuts provisoires il s'agit de la coordination) peut, en justifiant l'intérêt, proposer sa création pour répondre à des besoins.
- Elles sont ouvertes à tous les adhérents.
- Elle est en charge de la formation ou de l'information, elle peut être sollicitée par les comités dans ce sens.
- Chaque commission élit en son sein son coordinateur qui sera son représentant au sein du Centre National de Réflexion.
- Elle présente un état de ses travaux tous les 6 mois et si possible une publication tous les ans.

- Elle peut faire des propositions aux comités pour l'adaptation locale des politiques nationales.

Au niveau national, **les Centres Nationaux de Réflexion (CNR)** remplacent les commissions actuelles :

- Il en existe un pour chaque thématique.
- Il est composé des coordinateurs des commissions départementales thématiques.
- Il recense, classe et met à dispositions les éléments issus des commissions départementales.
- Il élit en son sein un Comité de travail permanent.
- Ce dernier élit un rapporteur.
- Issu du Bureau National, le Secrétaire National de la thématique concernée, est chargé de la coordination des travaux, du lien avec le Conseil National et avec le Bureau National. Ce dernier peut choisir de coopter des personnes (les modalités seront à définir) qui deviendront membres du comité permanent.
- La présentation officielle des travaux (devant toutes les instances) se fait conjointement par le rapporteur et le Secrétaire National.
- Le comité permanent fait une synthèse des travaux effectués ou des débats devant les membres du Centre National de Réflexion (la fréquence sera à définir ainsi que les modalités, l'outil informatique pouvant faciliter cette étape),
- Le comité permanent est destituable à tout moment par référendum révocatoire organisé parmi les membres du Centre National de Réflexion.

Proposition 2

Repenser l'organisation des commissions thématiques afin de mettre à profit l'intelligence collective en s'appuyant sur une structure en réseau permettant une large participation des adhérents et sympathisants à l'élaboration du projet et du programme, ainsi que des actions, proposés par le PG (et le Front de Gauche !).

On peut s'appuyer sur la « **fabrique collaborative** », conçue par un groupe de citoyens, qui propose une « organisation et un mode de fonctionnement permettant à un grand nombre de personnes d'élaborer de façon collaborative et démocratique des textes politiques. Il s'agit d'un **réseau coopératif et décentralisé** de groupes de travail autonomes [...] s'inspirant de wikipédia et du logiciel libre ».

Les objectifs et le fonctionnement de la « fabrique collaborative » sont expliqués dans un document que vous pouvez télécharger à l'adresse suivante :

<http://repdem.free.fr/mw1/index.php5?title=Organisation>

La « fabrique collaborative » repose sur l'architecture suivante :

- **Des groupes de travail décentralisés, ouverts, autonomes** (objet du travail, fonctionnement interne) :

Ces groupes se forment de manière spontanée (ou sur incitation), comportent un nombre restreint de participants et peuvent inclure des sympathisants.

Ils se donnent pour mission la réflexion et la production de textes sur un thème plus ou moins large ou sur une question précise. Les groupes de travail sont libres d'interagir entre eux, de décider de fusionner ou de se scinder pour travailler plus efficacement sur une thématique donnée.

- **Un ensemble de groupes de synthèse** : Plusieurs groupes de travail sont reliés à un groupe de synthèse qui est chargé d'élaborer des textes communs à partir du matériel fourni par chaque groupe de travail.
- **Une équipe de pilotage** : en relation avec les groupes de synthèse qui lui fournissent à intervalle régulier un état des lieux des travaux des groupes. L'équipe de pilotage assure la connexion des textes issus des différents groupes : élimination des redondances, mise en exergue des convergences et divergences. Face aux contradictions et dissensus, elle incite les groupes de travail à approfondir la réflexion et le débat au sein des groupes et entre les groupes. Elle peut susciter la formation de nouveaux groupes pour traiter un sujet précis correspondant à un besoin identifié. Elle sert également de médiation, de soutien méthodologique et technique aux groupes.
- **Une structure d'action**, en relation avec l'équipe de pilotage, puise dans les ressources fournies par la « Fabrique Collaborative » des textes nécessaires à l'action politique et aux choix programmatiques.

La fabrique collaborative utilise un ensemble d'outils techniques (wikis, forums, mailing-listes, outils de classification, évaluation et sélection des propositions) permettant un travail collectif, ouvert et efficace (voir fiche : outils techniques). Les groupes de travail et de synthèse peuvent publier leurs textes sur un wiki accessible à l'ensemble du réseau collaboratif (avec des pages de travail et des pages validées, spécifiques à chaque thème). La transparence des travaux offre la possibilité de suivre l'état des réflexions, de former de nouveaux groupes centrés sur des questions non traitées ou émergentes et d'inciter à la discussion entre groupes. Cet archivage du travail réalisé constitue un centre de ressources partagées.

Les groupes de travail organisent également des réunions, forums, débats permettant des échanges directs, l'enrichissement de leur travail à travers l'audition d'experts, l'ouverture de nouvelles perspectives...

La fabrique collaborative et la structure d'action fonctionnent en synergie de manière à former une « organisation politique cohérente dans sa démarche démocratique et pleinement efficace ».

Dans un premier temps, il est possible d'imaginer la formation :

- *de groupes de travail locaux suffisamment ouverts pour enrichir le débat, constitués à la fois d'adhérents, de sympathisants, de membres d'associations...*
- *de groupes de synthèse au niveau départemental ou régional (voire au-delà),*
- *d'une équipe de pilotage formée par des représentants du Bureau National/Secrétariat National (les responsables de chaque thème veillent également à la mise en cohérence des divers travaux thématiques)*
- *d'une structure d'action constituée par l'ensemble des instances du parti.*

Il est également possible d'envisager une mise en place de la fabrique collaborative indépendamment des niveaux de structuration du parti et connectée à la structure d'action selon des modalités à définir.

Proposition 3

Si nous décidons de conserver le schéma actuel d'organisation des commissions thématiques, nous pouvons chercher à améliorer leur fonctionnement et l'élaboration collective de propositions et textes en s'appuyant sur les quelques suggestions suivantes.

- Chaque commission dispose d'un espace sur la partie privée du site internet du PG contenant des pages wiki, des forums par sous-thématiques permettant des échanges sur des propositions/questions relativement précises, une liste de discussion générale incluant les participants aux travaux de la commission (éventuellement des listes de discussion centrées sur un thème), une bibliothèque de textes de référence.
Toutes les pages wiki validées par les commissions (voire les pages de travail) sont accessibles en lecture à l'ensemble des adhérents (chacun disposant d'un compte utilisateur offrant l'accès à la partie privée du site PG). Seuls les adhérents inscrits dans les commissions ont le droit de modifier (droit en écriture) les pages de travail. Cette disposition permet à tout adhérent qui le souhaite de suivre les réflexions et l'état des travaux au sein des commissions, sans pour autant faire la démarche de s'inscrire spécifiquement à un groupe thématique.
- Les responsables de commission donnent des indications claires sur les objectifs et le cadre des contributions attendues, ainsi qu'un calendrier de travail. Les contributions peuvent concerner le projet de société, le programme, une argumentation, l'actualité, des actions militantes.
- Les participants peuvent s'organiser en groupes de travail locaux ou à distance, et créer des pages de travail sur le wiki leur permettant d'élaborer collectivement des textes.
- Toutes les contributions sont classés par catégorie et sous-thèmes sur les pages web de la commission et répertoriés sur le wiki. Les contributions peuvent être directement commentées et enrichies sur les pages du wiki.
- Le responsable de commission s'entoure d'une équipe de volontaires qui l'aide à réaliser le travail de synthèse des contributions. Cette équipe suit les discussions sur les forums et mailing-listes et effectue à intervalle régulier une synthèse des discussions sur les questions pertinentes pour l'avancement des travaux de la commission. Ce groupe assure également un support technique pour les adhérents et fixe les délais pour débattre sur un texte et l'amender. Il peut inciter à former un groupe de travail spécifique sur une question.
- Les textes de synthèse issus des contributions sont publiés sur le wiki et envoyés sur la liste de discussion générale. Ils éliminent les redondances, mettent en évidence les points de convergence et de désaccords, les points à traiter ou peu clairs. Les auteurs des contributions peuvent apporter des éclaircissements et valoriser leur travail s'ils estiment qu'il n'a pas été suffisamment pris en compte.
- Les propositions et textes de synthèse peuvent donner lieu à un vote d'évaluation, n'ayant pas pour vocation de déterminer quelles propositions seront retenues au final par le PG, mais simplement de juger le degré de consensus. Les participants sont invités à motiver leurs évaluations (en particulier, argumenter clairement leurs désaccords).
- Des réunions, sous forme d'ateliers de travail, sont organisées régulièrement pour approfondir le débat autour des points de désaccords ou traiter des questions ciblées. Ces réunions peuvent avoir lieu à l'échelle départementale, régionale ou nationale. Un rapporteur est chargé de faire la

synthèse des travaux auprès de l'ensemble de la commission.

- La tenue de forums (sur un ou plusieurs jours), ouverts à des intervenants extérieurs, à l'ensemble des adhérents et aux sympathisants permet de faire le point sur l'état d'avancement des travaux, de nourrir la réflexion. Ceux-ci donnent lieu à un compte-rendu ou un texte enrichi envoyé aux adhérents et placé sur les pages web de la commission.
- Chaque commission publie une fois par an un rapport de ses travaux ou texte de synthèse sur son espace web, transmis aux participants et envoyé systématiquement ou sur demande à l'ensemble des adhérents. Le rapport peut être présenté au CN.
- Les responsables de commissions se réunissent régulièrement pour mettre en perspective leurs travaux, relever les contradictions, impulser le travail sur des thématiques transversales...
- Tout adhérent peut demander la création d'une nouvelle commission sur une thématique non traitée. La demande est évaluée et validée par le Bureau National; et soumise à la décision du Conseil National en cas de désaccord.

Fiche n°18 : Responsabilités des élus Révocabilité des élus internes

Pourquoi cette fiche ?

En démocratie représentative, les élus ont pour fonction de s'engager à servir l'intérêt général en s'élevant au-delà des particularismes et de leurs intérêts propres. La conception traditionnelle, selon laquelle les élus ne sont pas directement responsables de leurs décisions devant les électeurs en cours de mandat, évolue progressivement.

Les citoyens élisent leurs représentants sur la base d'un ensemble de propositions programmatiques s'inscrivant dans un projet global de société. Cela suscite des attentes se manifestant par l'évaluation attentive de l'action et des décisions des élus par rapport aux engagements pris.

Force est de constater que les différentes pressions s'exerçant sur les élus et les enjeux de pouvoir entourant leurs fonctions ne les mettent guère à l'abri de dérives dans la définition et la prise en compte de l'intérêt général.

Diverses considérations liées à la volonté de poursuivre une carrière politique (course électorale, lutte de pouvoir, attitude démagogique visant à obtenir une évaluation positive des électeurs en vue d'une réélection) sont susceptibles de provoquer des conflits d'intérêts éloignant les élus de leurs responsabilités initiales. Par ailleurs, le cumul des mandats conduit fréquemment les élus à désertier les assemblées délibératives relevant de leurs fonctions, à manquer de temps pour préparer les dossiers à traiter, à déléguer le travail à des citoyens non élus et à ne pas prendre part au vote.

Le sentiment d'un manque de représentativité des élus, et de libertés prises par rapport aux engagements, a renforcé la volonté de responsabilisation de ceux-ci à travers le suivi des politiques menées tout au long du mandat et à s'interroger sur le bien fondé de procédures de révocation en cours de mandat. Les exigences nouvelles de la citoyenneté induisent également une volonté d'implication des électeurs dans les débats et les prises de décision, révélant l'insuffisance de la démocratie strictement représentative.

Ces constats relevant de l'exercice de mandatures externes et concernant l'ensemble des citoyens, trouvent également leur pertinence à l'intérieur des partis politiques où s'exerce fréquemment une lutte pour l'accession aux postes à responsabilité. Celle-ci peut conduire à une volonté de plaire aux détenteurs internes du pouvoir plutôt qu'à une prise en compte de l'intérêt général des militants et, à travers eux, de l'intérêt général des citoyens. Ces pratiques ne sont pas compatibles avec un projet de société fondé sur l'émancipation et la solidarité.

Pour redonner du sens à la représentation politique et légitimer l'action des élus, il semble nécessaire de s'orienter vers un renouvellement du contrat entre représentants et représentés objectivé par diverses pratiques visant à rendre compte des actions des élus et à impliquer les citoyens/les militants en cours de mandat.

Proposition : concernant les mandats internes

Avant l'élection

Les candidats sont invités à rédiger une profession de foi faisant état des motivations, compétences, expériences, positions politiques spécifiques, propositions à mettre en œuvre.

Ces professions de foi sont diffusées à l'ensemble des militants concernés par l'élection (envoi par mail, publication dans une lettre interne, mise en ligne sur la partie privée du site internet départemental ou national).

Après un délai accordé pour prendre connaissance des professions de foi, des débats autour des candidatures sont organisés avec les militants concernés (par exemple, en AG départementale...).

En fonction des circonstances, les candidats peuvent également se présenter dans les différents comités.

Responsabilités des élus en cours de mandat

- **Assister régulièrement aux réunions et participer aux débats, travaux et votes liés à la mandature**
- **Rapporter les débats, questions, prises de positions des militants représentés**
Les délégués départementaux doivent veiller à s'informer auprès des militants de leur comité des questions, demandes et informations à transmettre à la coordination.
Une AG départementale ou une AG de comité (en fonction du mode de désignation des délégués qui sera retenu) doit avoir lieu avant chaque CN de manière à débattre et amender les textes analysés en CN et faire le point sur les questions/motions à présenter lors du CN. Un temps spécifique doit donc être consacré à chaque CN pour analyser les demandes/questions/motions émanant des comités.
Les représentants au BN ou dans les diverses commissions doivent se faire l'écho des débats locaux.
- **Rédiger un compte-rendu des réunions et le diffuser à l'ensemble des militants représentés**
Le compte-rendu des réunions doit être **régulier** et contenir l'ensemble des informations permettant aux militants de **connaître l'état des débats et des actions**, ainsi que les **prises de position et les votes** (éventuellement nominatifs).
 - CR écrit des réunions de comités et du bureau des comités envoyés à **tous les membres du comité**, éventuellement aux sympathisants.
 - CR écrit des réunions de la coordination et des AG départementales envoyés à **tous les adhérents du département**.
 - CR écrit des CN transmis à **l'ensemble des adhérents du département**, précisant les points abordés, les débats soulevés, les résultats des votes, ainsi que les votes spécifiques des délégués du département. Afin d'alléger la charge individuelle, les délégués au CN peuvent rédiger collectivement le CR dans chaque département.
 - CR des réunions ou bilans des travaux des commissions **disponibles pour tous les adhérents** sur la partie privée du **site internet** départemental ou national.
 - CR des réunions du BN/SN disponibles sur **site internet** (partie privée) et/ou **envoyés aux militants** (CR faisant apparaître les débats internes au BN, relevant de questions politiques).

- Les responsables des tâches transversales départementales doivent fournir un bilan régulier de leurs actions (prises de position départementales, signature de pétitions/textes par le PG local, relations avec les partis, syndicats, associations, actions locales...).
- **Faire part aux militants des débats et des questions soulevées dans les instances du parti concernées et discuter collectivement des options envisageables**

Procédure de révocation des élus internes

Cette procédure ne devrait être envisagée qu'en cas de manquements flagrants par rapport aux responsabilités de l'élu : absences fréquentes et non justifiées aux réunions, absence de participation aux travaux de l'instance concernée, déconnexion totale par rapport aux militants (débats et votes des militants non connus/non pris en compte), prises de position incompatibles avec les principes politiques et le projet défendus par le parti, absences fréquentes de compte-rendu des réunions/travaux, incompétence avérée pour remplir la fonction.

- La demande de révocation doit émaner des militants censés être représentés par l'élu concerné.
- Une discussion amicale avec l'élu permettant à celui-ci de réviser son fonctionnement en vue de répondre plus adéquatement à sa fonction doit avoir lieu avec les militants avant la mise en œuvre de la procédure de révocation, la rendant le cas échéant inutile. A la suite de cette discussion, l'élu peut également simplement présenter sa démission s'il est dans l'impossibilité de remplir sa fonction pour diverses raisons.
- La procédure de révocation de l'élu devrait être définie et mise en œuvre de manière concertée entre les militants locaux et la commission démocratie interne, éventuellement avec la commission des conflits.
- Un débat contradictoire en présence de l'élu et des militants concernés (ou leurs représentants) doit permettre d'exposer les motifs de la demande de révocation et d'entendre les justifications de l'élu.
- Une période probatoire doit être envisagée avant la révocation.
- A l'issue de cette période probatoire, un vote des militants concernés doit décider de l'effectivité ou non de la révocation. L'obtention d'une majorité qualifiée est nécessaire.

Conséquences

- Prévoir des réunions avec les militants pour présenter et discuter des candidatures (sorte de campagne interne).
- Organiser des rencontres régulières entre élus et militants permettant de suivre l'action des représentants et de transférer aux instances requises les demandes, questions issues des débats locaux.

- Prévoir un espace sur le site internet départemental et national pour recueillir les professions de foi, les comptes-rendus et bilans des travaux, faire figurer les prises de décision et les résultats des votes.
- Diffuser les principales informations, en particulier concernant les instances nationales, dans une lettre interne envoyée par courrier postal aux adhérents ne disposant pas d'un accès à internet.

Argumentaire

- La diffusion des professions de foi et le débat organisé autour des candidatures vise l'objectif d'élections effectuées sur des critères politiques, veillant à s'écarter de l'arbitraire, de la cooptation et de la personnalisation du pouvoir. Ces dispositions permettent également de présenter des propositions engageant l' élu à rechercher les moyens de les mettre en œuvre. Si au sein d'un même parti les principes et le projet global de société sont partagés, des divergences et des spécificités apparaissent néanmoins entre les militants, en particulier au sein d'un parti ayant pour ambition d'associer des traditions et expériences politiques, associatives, syndicales d'horizons divers. Les professions de foi et débats favorisent la mise en exergue de ces spécificités et permettent aux militants de choisir les personnes les mieux à même de représenter leurs positions politiques.
- La diffusion des informations à travers les comptes-rendus des réunions des différentes instances est un préalable indispensable à l'implication des militants dans les débats en cours et à la participation active à la vie du parti. Cela permet également une meilleure compréhension du fonctionnement interne et des responsabilités de chacun, et favorise lors des élections internes la détermination des militants sur des critères politiques.
- La prise en compte des points de vue des militants et l'organisation de débats/concertations sur les choix envisagés permet aux élus de s'approcher d'une représentation réelle des positions politiques des militants, et de renforcer ainsi leur légitimité et le lien de confiance.
- L'existence d'une procédure de révocabilité vise avant tout à renforcer la responsabilisation des élus. **Certaines attitudes et prises de distance par rapport aux électeurs ne peuvent se justifier sous le prétexte d'une légitimation par l'existence d'un vote ayant installé l' élu dans sa fonction.** Par ailleurs, elle vise à éviter que les motivations pour se faire élire puissent dériver vers la volonté d'acquérir des « titres », une reconnaissance et une position d'autorité non justifiés au regard du travail réellement fourni par l' élu.
Ce type de procédure présente cependant le risque d'un détournement par rapport à ses objectifs initiaux (utilisation à des fins personnelles pour écarter des militants de certains postes « convoités », règlements de comptes à la suite de conflits interindividuels, action d'une minorité en désaccord avec l'orientation politique). Il convient donc de s'entourer des garanties nécessaires à sa mise en œuvre et de fixer un seuil de voix suffisamment élevé pour rendre effective la révocation de l' élu (majorité qualifiée, seuil à définir collectivement).

Proposition : concernant les mandats externes

Les principes exposés ci-dessus s'appliquent globalement aux mandatures externes bien que les modalités pratiques de leur mise en œuvre diffèrent. Les élus sont avant tout responsables devant les citoyens. Il leur appartient également d'informer régulièrement les militants de leurs actions et prises de décision, et d'agir en conformité avec le projet politique défendu par le parti.

Avant l'élection

Le candidat présente un projet politique et un ensemble de propositions engageantes devant les citoyens, publicisés par des tracts, des réunions publiques, éventuellement répertoriés sur son blog. Il s'engage à chercher à les mettre en œuvre pendant le mandat.

En cours de mandat

L'élu s'engage à participer à l'ensemble des travaux liés à sa fonction (présence aux débats et votes, travail en commissions...).

Il informe les citoyens de ses prises de position, mesures proposées, actions, votes lors de réunions publiques prévues à échéances régulières pendant son mandat et/ou par publication sur un site internet/blog ou journal local.

Dans la mesure du possible, il présente aux citoyens les difficultés rencontrées pour tenir les engagements électoraux et il engage un débat sur les positions et choix possibles en fonction des conditions d'exercice du mandat.

Un bilan des actions est effectué à mi-mandat et avant la fin du mandat (réunions publiques, journal, site internet).

Diverses dispositions visant à renforcer la responsabilisation des élus, leur représentativité et à impliquer les citoyens dans les débats et prises de décision peuvent être envisagées.

Par exemple :

- la formation d'un groupe d'évaluation des actions des élus et des résultats obtenus par rapport aux engagements initiaux; groupe incluant des citoyens/usagers, élus, éventuellement des experts. Ce groupe serait actif en cours (réorientation des politiques) et en fin de mandat. L'évaluation des résultats prendra en compte les différentes actions de l'élu, mais également les limitations externes liées aux rapports de force au sein des exécutifs,...
- La possibilité de suivi des votes des élus.
- La mise en place d'un droit de saisine des assemblées délibératives et d'un droit d'interpellation des élus par les citoyens.
- Une réflexion sur des procédures de révocabilité (inexistantes en France, mais présentes à certains niveaux dans d'autres démocraties).

Conséquences

- Organisation de réunions publiques pour effectuer un bilan des actions/décisions, une discussion des orientations possibles avec les citoyens, et des réunions internes pour une concertation avec les militants.

- Rendre publique les actions/prises de positions des élus sur des sites internet liés aux instances auxquelles participent les élus ou sur des blogs personnels/le site du parti (en évitant la langue de bois et le marketing politique !).
- Les propositions citées ci-dessus en exemple relèvent pour certaines de la législation et non d'une simple décision du PG.

Proposition : pour approfondir la réflexion

Ces réflexions dépassant le cadre de la commission démocratie interne, **nous proposons la création d'une nouvelle commission au sein du PG ayant pour fonction de s'intéresser aux procédures permettant un renouvellement de la démocratie représentative, le développement de la démocratie participative et l'articulation entre ces deux formes d'expression démocratique.**

Argumentaire

- La publicité des actions des élus auprès des citoyens et une démarche volontaire ayant pour objectif d'impliquer les citoyens dans les débats traversant nos sociétés et dans les choix effectués vise à s'adapter aux évolutions de la société, à renforcer le lien entre les institutions et les citoyens, et à fournir un élément de réponse à la crise de la représentation politique.
- Le cadre de la démocratie représentative ne suffit plus pour répondre pleinement aux attentes de nombreux citoyens et il conviendrait donc de réfléchir aux possibilités d'extension de l'expression démocratique (complémentaire à la représentation), commençant par l'établissement d'un dialogue plus conséquent entre citoyens et élus.
- Le bilan du mandat devrait avoir lieu suffisamment en amont des périodes électorales de manière à ne pas se confondre avec les campagnes.

Fiche n°19 : Traitement des amendements

Pourquoi cette fiche ?

De nombreux adhérents lors du Congrès de Limeil-Brévannes ont exprimé de la frustration par rapport au traitement des amendements: les amendements déposés par l'ensemble des comités n'ont pas été portés à la connaissance des adhérents, les critères qui ont présidé au choix entre les amendements n'étaient pas clair, il manquait de temps pour débattre et voter.

Les textes fondateurs du PG (textes du prochain Congrès) et ceux qui définiront ultérieurement l'orientation politique et stratégique du parti se doivent d'être le reflet d'une réflexion collective. Il serait souhaitable de mettre en place une procédure permettant de prendre en compte le travail de chacun, d'identifier les amendements faisant consensus et de soumettre au débat (puis au vote) les amendements soulevant des points de divergence.

Au vue de la multiplicité potentielle des amendements, une procédure en plusieurs étapes, bien que nécessitant davantage de temps, semble nécessaire pour que les militants puissent s'approprier ce travail collectif, ainsi que le processus de sélection des amendements présentés au Congrès.

Proposition 1

- **1^{ère} phase : élaboration au sein des comités**

Chaque militant élabore ses amendements qui sont soumis au débat dans les comités.

L'objectif est d'aboutir à un consensus sur les amendements déposés et leur formulation (rapprochement des amendements de même nature, chercher à dépasser les désaccords apparents).

Un vote est effectué pour évaluer le niveau du consensus.

Si à l'issue du débat, des divergences persistent, les amendements n'ayant pas reçu l'aval du comité sont également transmis à la coordination départementale.

Les amendements sont accompagnés de leur motivation.

- **2^{ème} phase : recueil et synthèse au sein de la coordination départementale**

Afin de faciliter le travail ultérieur, la coordination départementale effectue un classement des amendements (regroupement des amendements, suppression des amendements redondants – indication du nombre de comités ou de militants signataires de cet amendement).

L'échelon départemental n'a pas pour fonction de filtrer, sélectionner ou émettre un avis sur les amendements déposés mais de faciliter l'organisation des débats. Son travail consiste uniquement à classer les amendements par texte et par paragraphe, et à réaliser un classement thématique, ce dernier visant à faciliter l'organisation du débat.

- **3^{ème} phase : centralisation par la commission nationale des amendements**

La commission centralise l'ensemble des amendements envoyés par les coordinations départementales. Elle effectue à l'échelle nationale un travail similaire à celui des coordinations

départementales. Celui-ci peut être facilité par le dépôt direct des amendements, par l'ensemble des coordinations départementales, sur un espace spécifique et protégé du site internet national comportant des entrées identifiées pour chaque texte soumis à amendements (avec possibilité d'ajouter des entrées pour répondre à la variété des thèmes abordés par les amendements). A partir de ce premier tri, la commission effectuera un classement plus systématisé. Après regroupement des amendements, elle pourra proposer aux comités ou aux coordinations de se mettre en relation pour effectuer des synthèses (quand cela est possible).

Le rôle de la commission des amendements consiste également à **mettre en évidence les amendements récurrents et ceux qui mettent en exergue des divergences importantes avec les textes présentés et qui nécessitent un débat.**

La commission dépose le classement final des amendements sur la partie privée du site internet national (lors de l'adhésion, un compte utilisateur est créé pour chaque militant lui donnant accès à l'ensemble des informations déposées sur la partie privée du site : textes des commissions, wikis, contributions et demandes/motions des comités, ...). L'objectif est de laisser l'opportunité de les consulter à l'ensemble des militants qui le souhaitent.

- **4^{ème} phase : débat et vote sur les amendements, 2 options :**

- **Option 1 : conseil préparatoire au Congrès**

Débat sur les amendements

Afin de sélectionner les amendements qui seront présentés et votés lors du Congrès, les comités désignent un ou deux délégués sur la base du volontariat et de leur capacité à défendre des amendements relevant d'un ou plusieurs thèmes précis. Il semble opportun que les comités se concertent pendant cette phase (en AG départementale) afin de s'assurer que les thèmes jugés importants par les militants du département soient débattus au Conseil.

Le débat est organisé à partir du classement réalisé par la commission des amendements.

Le rôle des délégués au Conseil est de fournir les arguments sur lesquels reposent les amendements relevant de leur thème et de sélectionner par un vote, à l'issue du débat, trois amendements différents sur chaque question (dans la mesure du possible, afin d'éviter les confrontations duales).

Les amendements sélectionnés pour le Congrès sont placés sur la partie protégée du site internet du PG.

- **Option 2 : vote de l'ensemble des militants**

L'ensemble des amendements classés et argumentés (partie motivation), qui ont été mis en ligne lors de la phase 3, sont soumis à une procédure de vote direct (vote en ligne). Il est souhaitable qu'un débat en comité précède le vote des militants.

Sur chaque thème, les amendements ayant recueilli le plus de voix (seuil à déterminer) sont sélectionnés.

- **5^{ème} phase : Congrès**

En amont du Congrès, un débat a lieu dans les comités sur la base des amendements sélectionnés par le Conseil. Les comités désignent des délégués pour les représenter au Congrès.

Les amendements sélectionnés sont présentés pendant le Congrès (de manière argumentée) et soumis au débat et au vote. Les délégués tiennent compte des positions de leurs comités lors de leurs votes.

Remarque

La procédure présentée ci-dessus s'inscrit dans le cadre de l'analyse de textes de Congrès. Il est cependant possible de la décliner (en l'allégeant éventuellement) pour analyser et amender des textes importants (orientation politique et stratégique) dans le contexte du Conseil National. La quatrième phase (Conseil préparatoire au Congrès) serait remplacé par un Conseil National au cours duquel les délégués (désignés selon les procédures statutaires) auraient la charge de défendre les amendements déposés par leurs comités. La commission des amendements effectuerait un classement et mettrait en évidence les points de débats. Les amendements devraient également être mis en ligne afin que les militants puissent y avoir accès.

Proposition 2

- **1^{ère} phase : élaboration de contributions au sein des comités**

Les Comités participent à la définition et à l'élaboration des axes programmatiques et des orientations stratégiques du Parti. Ils peuvent proposer des contributions transmises aux commissions thématiques du Parti.

- **2^{nde} phase : examen de ces contributions au sein des Commissions**

Les commissions thématiques examinent et répondent aux contributions, y ajoutant des articles additionnels ou amendant les textes initiaux. Ces travaux sont ensuite retransmis aux comités locaux.

- **3^{ème} phase : retour des contributions amendées aux comités**

Ces contributions amendées font l'objet d'un nouvel examen de la part du Comité qui en débat en son sein ou dans un cercle. La motivation de ces amendements est expliquée par un membre de la commission thématique, puis ces amendements, articles additionnels ainsi que le texte sont transmis à la Commission des amendements.

- **4^{ème} phase : une commission des amendements facilitatrice ou faisant rôle de CMP**

Cette commission peut avoir comme objet de classer, répertorier et de regrouper les amendements ou de faire rôle de Commission Mixte Paritaire.

- **5^{ème} phase : approbation du document**

Aucun document programmatique ou stratégique ne peut être diffusé au nom du PG sans avoir été soumis préalablement à la réflexion des comités et à leur approbation soit directement (si commission des amendements facilitatrice), soit par l'intermédiaire d'un CN ou d'un Congrès.

Fiche n°20 : Référendums internes

Pourquoi cette fiche ?

Les prises de décision concernant les orientations et les choix politiques au sein du Parti de Gauche sont aujourd'hui, entre deux CN, l'affaire exclusive du Bureau National. Ce pouvoir semble légitime car le Bureau National a été élu par les militants. Nous nous situons donc dans un processus de démocratie représentative au sein du Parti.

Ce système de représentation a des qualités indéniables : il laisse, par exemple, à nos Secrétaires Nationaux des libertés et de la latitude lorsqu'il s'agit d'exprimer un point de vue au nom du Parti. Cette souplesse permet une plus grande réactivité face aux sujets d'actualité.

Cependant, de la même façon que la démocratie représentative a ses limites à l'échelle de notre pays, elle a aussi ses limites au sein de notre Parti. Certains sujets concernant la ligne politique du Parti font, et c'est bien normal, débat entre les militants.

Comment faire pour que nos représentants au cours de leurs « mandats » ne soient pas, sur certains sujets, déconnectés de la pensée militante, aient connaissance des « zones de débat » et puissent prendre connaissance de l'opinion des militants pour pouvoir parler justement en leur nom ?

Proposition : organiser des référendums

Un droit fondamental pour les militants : celui d'organiser des référendums au sein du PG

Pour établir un lien plus direct entre les représentants et les militants, la Commission Démocratie Interne reprend la proposition de certains adhérents désireux de mettre en place un processus de vote par référendum interne sur des sujets considérés comme importants par les militants. C'est un moyen de mettre en œuvre concrètement et à notre échelle le système démocratique que nous défendons pour l'ensemble de la société française : un système démocratique prônant le recours régulier à des référendums d'initiative populaire.

Les règles accompagnant ce processus devront permettre aux militants d'en être les initiateurs et d'en choisir les questions posées. Quels que soient les sujets abordés, les référendums peuvent s'organiser plusieurs fois par an, sans délais inutiles ni censures, accompagnés d'un contrôle par les militants de leur bon déroulement démocratique.

Proposition : sur les procédures

En amont du référendum, comment décider collectivement de l'opportunité de l'organiser ?

1. La demande d'un référendum émanant des comités/des AG départementales est envoyée au BN et à la commission démocratie interne. Le BN répercute automatiquement cette demande auprès de l'ensemble des adhérents/comités et du secrétariat des coordinations départementales.

Une AG départementale est organisée pour débattre de cette proposition. Un vote a lieu.

Les résultats du vote sont envoyés par les coordinations départementales au BN et à la commission démocratie interne pour un comptage national.

Le référendum est organisé si 10% au moins des adhérents se prononcent en sa faveur.

2. Les adhérents/comités pourront déposer leur demande de référendum sur la partie protégée du site internet national du PG. A chaque demande de référendum, un mail est automatiquement envoyé à l'ensemble des militants pour leur indiquer qu'ils sont invités à voter en ligne pour se prononcer sur l'opportunité d'organiser le référendum. Un seuil de 10% des adhérents est requis pour décider de lancer le référendum.

Mise en œuvre du référendum

1. L'organisation devra comprendre la diffusion à tous les militants d'une information contradictoire et équitable, validée par les initiateurs du référendum.
Le vote se fera à bulletin secret à l'issue d'un débat contradictoire au cours d'une AG départementale à laquelle tous les militants seront invités.
2. Mise en place de tous les documents contradictoires en ligne (partie privée du site national) et vote avec un système sécurisé permettant aux adhérents de se prononcer par Internet. Les adhérents utiliseront leur code d'accès et ceux dépourvus d'ordinateur ou de connexion Internet pourront s'exprimer par écrit et remettront leur vote au secrétariat départemental qui procédera à la saisie du vote en présence du ou des militants concernés.

Conséquences

- Il est **nécessaire de renforcer la communication transversale entre les comités et les départements** de manière à ce que les propositions de référendum (de même que les motions, initiatives, demandes de débats) soient connues de tous les militants.
- En fonction de la procédure retenue :
Prévoir un espace sur la partie accessible uniquement aux adhérents du site internet national du PG destiné à recueillir les demandes de référendum.
Développer un système de vote en ligne sécurisé (avec possibilité de contrôle par comptage manuel des sorties papier).
- Aucune censure des demandes de référendum ne peut avoir lieu par quelque instance du PG.

Argumentaire

- Ce processus, dont la mise en place est somme toute assez simple, permettra d'éviter les mécontentements de la base souvent non consultée par manque de temps et présentera l'avantage pour les représentants du parti de ne pas perdre le lien essentiel avec les militants.
- La commission démocratie interne a en charge de veiller au bon déroulement de la phase précédant le référendum et du référendum lui-même. Elle s'assure en particulier de la neutralité dans la formulation de la question du référendum et de la diffusion des informations contradictoires à l'ensemble des militants.

Fiche n°21 : Fédérer le contenu internet

Pourquoi cette fiche ?

Internet offre une dimension nouvelle à l'action militante. Il est désormais un outil incontournable qui permet à la fois de prolonger les débats au-delà des réunions, de préparer celles-ci en amont, d'organiser les actions militantes et de travailler de manière décentralisée.

Aujourd'hui les espaces internet du PG se multiplient, chacun donnant lieu à de nouvelles adresses web et des codes d'accès différents, ce qui peut rendre complexe et peu fiable la gestion globale. La multiplicité des comptes utilisateurs peut générer une confusion chez les utilisateurs.

Les militants intéressés par les travaux des diverses commissions disposant de sites collaboratifs sont amenés à demander à chaque fois des code d'accès, ne sachant pas toujours très bien à qui s'adresser.

Sans tomber dans le fantasme de l'e-démocratie totale, il n'en va pas moins qu'internet est déjà en partie et deviendra probablement davantage dans l'avenir un espace permettant de lancer des initiatives, de préparer collectivement des textes, de prolonger les espaces de délibération, de se concerter, de prendre des décisions et de voter (et un espace de militantisme !).

Il semble nécessaire à l'échelle du PG de regrouper l'ensemble des sites et technologies existantes, de les aménager et de donner une cohérence aux différentes interfaces, ainsi que de sécuriser les accès en créant des espaces publics et des espaces confidentiels réservés aux adhérents.

Proposition

Nous proposons la **création d'un compte utilisateur unique pour tout adhérent**, permettant d'accéder à toutes les ressources internet du PG.

Le paiement de la cotisation devrait déclencher la création d'un identifiant et d'un mot de passe unique et valable un an (reconductible manuellement lors du renouvellement de la cotisation).

Ce mot de passe permettra de s'identifier et d'accéder aux différentes interfaces confidentielles du PG : site des commissions, travaux préparatoires aux réunions, vote en ligne, etc.

Le compte utilisateur pourrait également permettre d'accéder à la fois au contenu protégé du site national et du site internet du département de résidence de l'adhérent.

Évidemment, la création d'un tel espace implique la mise en place d'un contrôle attentif à la fois pour éviter toute intrusion mais aussi pour prévenir les manipulations que permet internet (savoir qui a voté quoi, supprimer un adhérent des listes sans le prévenir, etc.).

Conséquences

Il est souhaitable que le PG soit capable d'utiliser internet pour favoriser la démocratie interne. Dans ce rapport, nous mentionnons des techniques et procédures nécessitant l'usage d'internet. Il est bien entendu nécessaire d'utiliser et de développer des technologies suffisamment sécurisées. Ces différents outils devront être intégrés à l'espace internet centralisé qui sera mis en place.

Voir la fiche n° 22 « outils techniques favorisant la participation »

Propositions complémentaires

Les propositions suivantes visent à pallier les difficultés rencontrées par les militants ne disposant pas d'un accès à internet.

- **Option 1 :** organiser à l'échelle du comité des systèmes de partenariat/binôme entre militants disposant d'internet et ceux n'y ayant pas accès. Ce partenariat peut également permettre de former les militants à l'utilisation des outils techniques (des formations peuvent être mises en place à l'échelle du comité). Le secrétaire devrait proposer ouvertement ce type de solution dans son comité et faciliter la mise en oeuvre de ces partenariats.

Ce système de binôme peut être difficile à mettre en oeuvre lorsqu'un comité regroupe des militants sur un territoire étendu.

- **Option 2 :** le comité peut acquérir un ordinateur portable et s'abonner à une connexion internet mobile. A chaque réunion du comité, l'ordinateur est mis à disposition des militants, en particulier de ceux n'ayant pas cette facilité à domicile. Le portable peut également être prêté à tour de rôle aux militants.

Le coût financier (environ 300 euros pour un portable et 30 euros par mois pour la connexion) de cette seconde option peut poser problème en cas de trésorerie très restreinte.

Remarques

Quelle que soit l'option choisie, il relève de la responsabilité du secrétaire de comité de s'assurer que les informations importantes transmises par mail par les instances du parti parviennent bien aux militants.

En complément à l'usage d'internet, les principales informations du contenu internet PG (partie réservée aux adhérents) devraient être disponibles en version papier et envoyées aux adhérents qui en font la demande (bilan des débats et travaux des commissions, dates et procédures pour présenter sa candidature aux élections internes,...).

Voir fiche n°3 : « transparence et circulation de l'information ».

Fiche n°22 : Outils techniques favorisant la participation

Pourquoi cette fiche ?

L'informatique est aujourd'hui un outil omniprésent. Comme le téléphone au 20ème siècle, ce nouvel outil a un potentiel majeur de transformation de la société, y compris dans le champ politique. Les pétitions en ligne, les associations qui organisent des manifestations à l'aide d'internet, les débats autour du projet de constitution européenne face à la rareté des débats dans les médias traditionnels (télévision, radio, presse) ont montré l'utilité concrète du média internet.

L'information est le cœur même de l'exercice démocratique. Il n'est pas d'exercice possible de la démocratie si l'on ne pose pas d'abord **les faits**, sur lesquels la réflexion peut produire des **jugements**, puis des **idées constructives**, et enfin des **projets d'action**. Si la circulation d'informations est déficiente, la démocratie vire à l'illusion, par exemple à un débat sur des **croyances** et non sur des **réalités avérées**. La complexité du monde actuel rend cet exercice beaucoup plus exigeant et difficile, même dans le cadre de la démocratie représentative – a fortiori dans celui d'une démocratie participative à construire.

Le PG doit donc se doter des outils techniques lui permettant d'exploiter les possibilités nouvelles offertes par internet pour impliquer les militants dans son fonctionnement, qu'il s'agisse de la diffusion d'informations (du national vers le local, du local vers le national et horizontalement entre comités ou militants), de la transparence (compte-rendu des réunions, décisions prises, informations financières), du débat (forums, listes de discussion), de la synthèse des débats et des arguments (pages web type wiki), de la prise de décision (propositions d'actions ou d'orientations, votes en ligne), et de l'organisation militante (ex : Doodle).

Nous sommes bien conscients de la familiarité très variable des militants avec ces outils, aussi est-il important de mettre en place des formations adaptées.

Proposition n°1

Etape 1 : analyse de ce qui existe

Ce qui existe, ce sont les réflexions sur la démocratie interne, qui peuvent servir de base à **l'élaboration d'un premier cahier des charges**.

Ce qui existe, c'est une organisation que l'on qualifierait de matricielle s'il s'agissait d'une entreprise : des lignes verticales de circulation d'information et de décision ; des lignes horizontales, thématiques (environnement, économie, etc.). Les organisations matricielles sont réputées plus efficaces que les organisations purement hiérarchiques. C'est vrai, mais en théorie seulement. En pratique, elles sont souvent illisibles, ce qui fait que personne ne sait qui est responsable de quoi.

Ce qui existe, enfin, c'est une masse d'informations déjà élaborées, mais qui n'a en aucun cas un caractère définitif, puisque la démocratie peut remettre en cause ou enrichir ce qu'elle a créé. Et cette masse d'informations devra donc être intégrée à l'application pour servir aux étapes ultérieures.

Etape 2 : création d'une maquette

Cette maquette est une version initiale de l'application informatique basée sur le premier cahier des charges, l'organisation existante, les données disponibles.

Elle pourra être mise en place sur un nombre restreint de structures, dont nécessairement la commission démocratie interne, afin d'être évaluée et de provoquer les résultats suivants :

- Mise en évidence des insuffisances
- Débat sur la manière d'utiliser cet outil, les buts supplémentaires qu'il permettrait d'atteindre

Etape 3 : rédaction du cahier des charges de référence

- Si possible, la maquette sera utilisée pour ce faire afin d'assurer la qualité démocratique de cette rédaction
- Ce cahier des charges définira les caractéristiques de l'application à déployer.

Etape 4 : création et déploiement de l'application

L'application est développée sur la base de la maquette en intégrant les exigences nouvelles.

Elle est ensuite déployée à l'intérieur du Parti de Gauche (et éventuellement chez certains de ses partenaires). Les fonctions utilisables depuis un poste particulier seront paramétrées en fonction des exigences du cahier des charges, de manière à n'autoriser que les actions prévues par celui-ci pour une structure donnée.

Par la suite, une organisation ad hoc (webmasters) devra être mise en place pour faire vivre cet outil avec adaptation en fonction des exigences démocratiquement définies. Cette proposition est cohérente et réalisable, et est bien entendu soumise à évaluation et débat.

Proposition n°2

Avoir un site internet unique comme porte d'entrée, « Le site des militants », avec un compte utilisateur pour chaque militant. Ceci permettra d'éviter la fragmentation actuelle (les sites des commissions sont indépendants des autres et ne sont pas connus de tous, les comités font des sites dans leur coin avec des comptes utilisateurs différents, des mots de passe différents...).

Ce site serait accessible aux militants, et pourrait l'être de façon plus limitée à des sympathisants sélectionnés par les comités.

Le site doit permettre :

- d'accéder aux informations (textes, délibérations...)
- de proposer des contributions
- de discuter et argumenter
- prendre des décisions après délibération

Pour cela, il faudra combiner un ensemble de technologies existantes et développer de nouveaux outils selon les besoins, en respectant les valeurs de solidarité et de partage que défend la gauche. Ceci implique d'utiliser et de développer préférentiellement des logiciels libres.

Une liste non exhaustive des technologies à inclure :

- Site web classique pour les comptes rendus des réunions (comités, AG départementales, commissions, CN...) et les enregistrements audio ou vidéo recueillis.
- Listes de discussion par e-mail (Sympa...)
- Forums de discussion (PhpBB...)
- 'Chat' pour les discussions en temps réel (clients web IRC avec archivage des discussions)
- Sites web collaboratifs (MediaWiki, DokuWiki...)
- Calendrier des événements et manifestations nationales et locales
- Bases de données pour les informations financières
- Systèmes de vote simple (pour choisir une date de réunion dans un comité, type Doodle) et plus complexe (voter sur des propositions au niveau d'un comité, d'une commission, d'une région, ou en national, choisir des candidats aux élections avec des systèmes de vote alternatifs, comme le projet PyVotons! mentionné plus loin).
- Dépôt de documents (propositions, documentation, articles de presse, vidéos...)
- Blogs, en particulier pour les élus (en interne et en externe), de façon à permettre de suivre leurs activités et leurs votes. Cet outil permet également la discussion entre les élus et les militants.
- Un outil « Propositions » permettant à chacun(e) de déposer des idées pour le PG, idées qui seraient notées et amendées par les autres militants et enfin sélectionnées pour discussion dans les instances nationales (si elles ont été sélectionnées par suffisamment de militants) et soumises à un vote référendaire.

Cet ensemble d'outils devra être mis à la disposition de tout groupe à l'intérieur du PG (groupes de travail d'un comité, comité, commission...). Ceux-ci pourront créer leur propre site rassemblant les outils de leur choix parmi ceux cités ci-dessus.

De façon à maximiser la liberté de parole et la spontanéité des échanges, les forums et listes de discussion ne devraient être soumis à une modération qu'a posteriori : si un militant ne respecte pas le code de déontologie (exclusion des attaques ad-hominem...), ses interventions pourront être retirées du site et il pourra être empêché d'intervenir dans le forum concerné.

Chacun(e) aura son espace personnel avec :

- une page avec des liens vers tous les outils auxquels il/elle s'est abonné (les forums, listes de discussion et pages wiki qu'il/elle suit, les votes auxquels il/elle peut participer)
- un formulaire pour le/la joindre (sans diffuser son adresse e-mail)
- les groupes auxquels il/elle appartient (ex : comité X, commission économie, militant PG)
- et pourquoi pas une page web personnelle (nom, comité, alias...)

Un scénario possible d'utilisation dans le cadre d'un comité

- Au cours d'une réunion, une discussion s'engage sur une proposition à rajouter au programme du PG
- Le compte-rendu de cette discussion est mis sur le site web répertoriant l'ensemble des CR
- Un militant élabore une version rédigée de la proposition sur le wiki du comité, crée un forum de discussion pour débattre de la proposition et une liste de diffusion pour que les personnes intéressées s'y inscrivent.

- Les militants discutent sur le forum et en 'chat' de la proposition, déposent des documents pour justifier leur argumentation (articles de presse, références de livres...), puis amendent la version disponible sur le wiki du comité.
- Le comité décide de lancer le débat pour tout le PG, en le soumettant dans le *système Propositions* (à créer au niveau national).
- Les discussions se poursuivent à l'échelle nationale, et une série d'amendements est proposée.
- Les amendements sont soumis à une notation par les militants et sont ainsi retenus ou non.
- La proposition finale est diffusée de façon traditionnelle (courrier aux adhérents ou aux comités)
- Un vote est organisé pour l'ensemble des militants (retenir ou non la proposition).

Conséquences

Il faut créer une base de données nationale des militants (existant déjà): la déclaration du fichier à la CNIL est sans doute une obligation légale.

Le système informatique doit être géré par plusieurs équipes (qui recourent des structures existantes au PG) :

- une équipe de travail sur le design et l'ergonomie des sites, qui détermine les outils à inclure, et comment les rendre simples à utiliser. Elle rédigerait également des scénarios d'utilisation (comme celui ci-dessus) pour justifier l'intérêt des outils envisagés.
- une équipe de développement et d'intégration logicielle, qui intégrera les logiciels existants au site, concevra et réalisera les nouveaux logiciels nécessaires.
- une équipe d'administration qui s'occupera de la gestion quotidienne du site (les comptes, la modération des forums, la maintenance du site, la sécurité...).
- une équipe de documentation et de formation qui présentera les outils aux militants pour les aider à se les approprier, avec par exemple un référent par comité ou par département.

Ces équipes seront composées de militants volontaires et d'experts de façon à utiliser les compétences disponibles.

L'équipement et la compétence informatique des comités n'est pas uniforme. Il faut veiller à ne pas mettre de côté les militants non équipés (diffusion des synthèses de propositions par courrier, référents qui font passer les informations entre les adhérents de leur comité et le système informatique, mise à disposition d'un ordinateur portable pour les comités avec connexion internet mobile si nécessaire, formation des militants).

Deux outils à développer plus particulièrement :

- le **système de propositions** à l'échelle nationale (cf. la présentation ci-dessus)
- le **système de vote en ligne** (projet PyVotons! du comité 6 du PG 94) mettant en place des systèmes de vote alternatifs (vote unique transférable, vote par évaluation...) proposés par la commission démocratie interne pour le choix des candidats aux élections régionales de 2010. Cet outil doit permettre de voter pour des propositions (prise de décision collective) ou pour des personnes (choix des représentants). *Voir la fiche n°23 « systèmes de vote alternatifs »*

Fiche n°23 : Systèmes de vote alternatifs

Pourquoi cette fiche ?

Le choix du mode de scrutin utilisé lors d'une élection n'est pas neutre. Il a des conséquences sur la représentation de la pluralité des opinions et offre une liberté plus ou moins importante aux électeurs dans la sélection de leurs représentants. Il peut également induire des stratégies de vote conduisant l'électeur à choisir un autre candidat que celui le plus proche de ses positions (vote utile). L'ensemble de ces éléments mène à une représentation déformée des opinions des électeurs.

Lorsque plusieurs sièges sont à pourvoir (scrutin plurinominal), le scrutin de type majoritaire a l'avantage de dégager une majorité politique forte. Cette efficacité est cependant obtenue au prix d'une faible représentation des positions politiques du corps électoral. Le scrutin proportionnel offre une meilleure représentation mais peut rendre plus difficile l'application d'une orientation politique claire, obligeant à la formation d'alliances pour obtenir une majorité. Le scrutin mixte cherche à cumuler les avantages des systèmes majoritaire et proportionnel tout en limitant leurs inconvénients. Il se décline en une variété de modes d'application ayant des conséquences sur la manière dont les voix se traduisent en sièges.

Dans les scrutins plurinominaux, plusieurs options peuvent être envisagées. La plus courante correspond au vote sur des listes bloquées. Les électeurs ont parfois l'opportunité de composer leur propre liste sur leur bulletin en sélectionnant des candidats issus de plusieurs listes (panachage) ou encore peuvent modifier l'ordre des candidats dans les listes (vote préférentiel).

Si aucun scrutin n'est parfait, il est cependant possible d'améliorer la représentation des électeurs et de permettre un réel choix des représentants (choix des candidats et de leur position dans la liste, sans présélection) en utilisant des systèmes de vote alternatifs.

Certains systèmes de vote alternatifs peuvent également être utilisés lorsqu'un seul siège est à pourvoir (scrutin uninominal), permettant de dépasser la problématique du « vote utile ».

Il existe de nombreux systèmes de vote alternatifs, chacun présentant ses avantages et ses inconvénients; nous en proposons une sélection qui pourrait être utilisée au sein du PG pour améliorer la représentation démocratique.

Proposition n°1

Le Vote Unique Transférable (VUT)

Dans le cadre d'un scrutin plurinominal, le VUT permet aux électeurs de constituer leur propre liste sur leur bulletin en classant les candidats par ordre de préférence à partir de l'ensemble des candidats (sans listes constituées).

On définit un seuil de voix nécessaire pour être élu (nombre de votants divisé par le nombre de sièges à pourvoir). On comptabilise le nombre de suffrages obtenu par chaque candidat placé en première position sur les bulletins; sont automatiquement élus ceux qui dépassent le seuil de voix nécessaire.

La différence entre le nombre total de voix obtenues par chaque candidat élu et le seuil est transférée sur le second choix des électeurs (voix transférables).

On procède alors à nouveau au décompte des voix attribuées aux candidats restants; ceux qui dépassent le seuil défini sont à leur tour élus. La procédure est répétée jusqu'à ce qu'aucun candidat

ne dépasse le seuil. Le candidat ayant le moins de voix est alors éliminé et ses voix sont transférées aux candidats qui le suivent sur les bulletins des électeurs l'ayant choisi. .

Le décompte des voix se poursuit de la sorte jusqu'à ce que tous les sièges soient pourvus.

Conséquences

Le décompte des voix doit être automatisé lorsque le nombre de candidats et d'électeurs est élevé.

Nous disposons d'un logiciel permettant d'effectuer ce décompte (PyVotons! développé au sein du PG; d'autres logiciels libres sont disponibles sur internet).

Voir fiche 22 « outils techniques ».

Argumentaire

Ce système de vote est utilisé dans plusieurs pays; en Irlande par exemple pour l'élection des représentants au parlement européen.

L'intérêt de ce système de vote est de permettre aux électeurs de constituer eux-mêmes leur liste à partir de l'ensemble des candidats. Cette méthode peut également être appliquée lorsque plusieurs listes sont proposées et autorise un panachage des listes.

Les préférences des électeurs sont bien représentées. Chaque voix compte (pas de problème de vote utile).

La critique faite à l'usage de cette méthode est la possibilité donnée aux électeurs de former des listes de candidats pouvant appartenir à des formations politiques soutenant des projets a priori non compatibles. Celle-ci ne nous semble pas pertinente dans le cadre d'un parti politique garantissant une convergence des positions politiques.

Proposition n°2

Le vote par évaluation

Ce système est également appelé vote par assentiment, approbation ou notation et peut être utilisé pour choisir des candidats ou sélectionner des propositions.

Les électeurs sont invités à évaluer les propositions ou les candidats en leur attribuant une note selon une échelle de valeur prédéterminée; par exemple : +3 = très favorable, +2 = favorable, +1 = plutôt favorable, 0 = neutre, -1 = plutôt défavorable, -2 = défavorable, -3 = très défavorable. Il est également possible d'utiliser d'autres échelles plus nuancées (ex : noter entre 0 et 10).

On calcule alors la note moyenne ou médiane obtenue par chaque candidat; ceux ayant obtenu les notes les plus élevées sont élus. Le classement des élus dans la liste dépend des notes relatives.

Argumentaire

Cette méthode permet également aux électeurs de constituer eux-mêmes leur liste en fonction de leurs préférences, sans intermédiaire.

Elle soulève cependant la difficulté pour les électeurs d'évaluer finement l'ensemble des candidats.

Le fait de noter les candidats peut également être mal perçu.

Le vote par évaluation peut s'avérer intéressante pour sélectionner des propositions et évaluer leur degré de consensus dans le parti.

Proposition n° 3

Méthode de Borda

On choisit un nombre n inférieur ou égal au nombre de candidats. Chaque électeur construit alors une liste de n candidats par ordre de préférence. Au premier de la liste, on attribue n points, au second $n - 1$ points, et ainsi de suite, le n ème de la liste se voyant attribuer 1 point. Le score d'un candidat est la somme de tous les points qui lui ont été attribués. Le ou les candidats dont les scores sont les plus élevés remportent les élections. (*source wikipedia*)

Argumentaire

Cette méthode permet de mieux représenter les opinions des électeurs. Cependant, elle peut présenter l'inconvénient de susciter des votes tactiques. Les électeurs peuvent être amenés à abandonner leur candidat favori s'ils s'aperçoivent que celui-ci n'a aucune chance de l'emporter.

Proposition n°4

La méthode de Condorcet

Le « candidat de Condorcet » est celui qui gagnerait une élection en duel contre chacun de ses adversaires dans un scrutin uninominal.

Pour éviter d'organiser autant de votes qu'il existe de duels potentiels, les électeurs sont invités à ordonner les candidats dans leur ordre de préférence. On peut alors comparer deux à deux tous les candidats. Pour chaque couple de candidats, on regarde sur chacun des bulletins lequel est le mieux placé. Le candidat le plus souvent placé en tête remporte le duel. Cette procédure permet donc de déterminer le vainqueur de chaque duel. Le candidat qui gagne l'ensemble de ses duels correspond au « candidat de Condorcet ».

Argumentaire

Cette méthode permet de s'assurer que le candidat vainqueur fait consensus.

L'inconvénient est que le candidat de Condorcet n'existe pas forcément...

Dans cette configuration, on a recours à d'autres méthodes pour déterminer le vainqueur. Par exemple, le candidat qui sera élu est celui ayant remporté le plus de duels, à défaut de les avoir tous remportés. Si deux candidats sont à égalité par rapport au nombre de duels remportés, on retient celui des deux qui a gagné le duel les opposant.

La méthode de Condorcet peut également être employée pour sélectionner la proposition qui fait le plus consensus parmi un ensemble de propositions.

Proposition n° 5

La méthode d'Hondt

Chaque électeur dispose d'un nombre de voix égal au nombre de candidats qu'il est libre de répartir sur ceux-ci selon ses préférences. Par exemple, si 50 voix sont à répartir parmi 50 candidats, un électeur peut choisir de donner 30 voix à son candidat favori et 20 voix à un autre candidat. Il peut également attribuer 5 voix à 10 candidats qu'il considère comme à même de remplir les fonctions requises. On compte le nombre de voix portées sur chaque candidat; ceux ayant acquis le plus grand nombre de suffrages sont élus.

Cette méthode peut être appliquée sans listes préconstituées ou en attribuant des voix à des candidats présents sur plusieurs listes (panachage).

Conséquences

La plupart de ces méthodes nécessite un décompte automatisé des voix. Il est par conséquent nécessaire de prévoir le développement de logiciels adaptés, suffisamment sécurisés et transparents (logiciels libres...).

Ces méthodes peuvent paraître plus complexes à appréhender par les électeurs; elles sont cependant utilisées dans le cadre d'élections nationales ou locales dans plusieurs pays.

Certaines font également l'objet d'expérimentations, tel que le système de vote par évaluation testé dans certains bureaux de vote lors des deux dernières élections présidentielles en France. L'objectif est de dépasser les problématiques de vote utile qui engendrent une mauvaise représentation de l'électorat.

Argumentaire

Dans le cadre des scrutins plurinominaux, ces systèmes de vote alternatifs présentent l'avantage pour les électeurs de choisir réellement la liste des candidats qu'ils souhaitent voir élus et leurs positions relatives dans la liste. Il n'est donc pas nécessaire d'établir une ou plusieurs listes ordonnées (bloquées ou non) en amont de l'élection.

Une meilleure représentation des électeurs est assurée.

L'objectif est d'encourager le dialogue et la coopération entre les différentes sensibilités politiques présentes au sein du PG. L'usage de ces systèmes de vote pourrait favoriser, dans un parti creuset, la rencontre et la fusion des apports des militants issus de ces diverses cultures politiques. Etre capable de travailler ensemble au sein des différentes instances, sans nier la diversité, nous éloignerait probablement de la formation de tendances et de la constitution de listes mises en concurrence.

Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez consulter les pages de wikipedia sur les systèmes de vote alternatifs : http://fr.wikipedia.org/wiki/Cat%C3%A9gorie:Syst%C3%A8me_%C3%A9lectoral

Fiche n°24 : Formations

Pourquoi cette fiche ?

La question de l'élection des militants à différents postes de responsabilité (secrétaire de comité, délégué au CN, délégué à la coordination départementale, etc.) pose en filigrane la question des compétences requises. Comment faire pour argumenter sur un marché avec un passant ? Comment oser le porte-à-porte ? Comment prendre la parole en public ? Comment le « profane » parvient-il à se faire entendre au sein d'une réunion « d'experts » ?

L'ensemble de ces actions nécessite à la fois des savoirs et des savoir-faire qui ne sont pas nécessairement innés. L'émancipation, l'éducation populaire constituent donc une tâche qui concerne le parti en interne. L'omettre ne peut que contribuer à reproduire des inégalités.

Les cercles bien sûr sont un des points d'appui de la formation en interne. Mais on peut envisager d'aller encore plus loin et de mettre en place des formations qui permettraient à chacun d'articuler au mieux savoirs et savoir-faire.

Proposition 1

Mettre en place aux niveaux départemental, régional et national des formations qui en s'appuyant sur les savoirs des militants articulent systématiquement savoirs et mises en œuvre de ces savoirs dans différents contextes.

Plus spécifiquement les thèmes suivants pourraient être envisagés :

- la communication interpersonnelle,
- prendre la parole en public
- argumenter
- animer des réunions
- animer des débats
- gérer les conflits
- favoriser sa créativité

La liste n'est bien évidemment pas exhaustive.

Ces formations pourraient se dérouler par petits groupes, de 5 à 12 militants. Le but est d'améliorer un processus de communication par une **réflexion collective**, des apports théoriques et des exercices pratiques. La méthode serait active et participative. La recherche systématique de solutions pratiques par les participants serait privilégiée : on retient mieux ce qu'on trouve par soi-même.

Proposition 2

Enfin, l'émancipation étant un des horizons du Parti de Gauche, il serait pertinent d'engager une réflexion collective sur l'auto-apprentissage. Cette réflexion pourrait démarrer par la constitution d'un groupe sur ce thème, travaillant en étroite relation avec la commission éducation populaire.

Annexes

Contributions collectives adressées à la commission

Un certain nombre de motions et de propositions collectives ou individuelles nous ont été adressées. Nous avons tout fait pour les intégrer dans nos propositions.

Les contributions collectives sont les suivantes :

- Motion du Calvados (AG départementale du 19 mars 2009).
- Motion du comité de Bourg-en-Bresse (17 avril 2009).
- Contribution du comité 92 nord (avril 2009).
- Contribution de militants du PG 31 (novembre 2009)
- Contribution du comité du Havre (9 novembre 2009).
- Propositions de clarification des statuts par des militants de Seine Maritime (13 novembre 2009).
- Contribution sur les statuts par les représentants nationaux (CN et BN) de Seine Maritime (24 novembre 2009).
- Lettre de représentants départementaux de la Seine-St-Denis à propos de la coordination départementale (24 novembre 2009).

Nous ne les annexons pas à ce rapport par nécessité d'économie en termes de nombre de pages.

Mais vous pourrez les trouver sur le wiki de la commission :

<http://democratie.lepartidegauche.fr/dokuwiki/doku.php>

(pour l'obtention d'un compte utilisateur, contactez-nous à l'adresse ci-dessous)

Ou nous les réclamer en nous envoyant un mail à : comdi@lepartidegauche.fr

Propositions de la commission démocratie interne pour les régionales

Proposition 1

I. Dépôt des candidatures

1- Constitution d'une commission des candidatures composée au minimum d'un représentant du BN, d'un ou deux représentants de la coordination départementale (*élus par celle-ci*), d'un délégué au CN, d'un militant de la région (tiré au sort) et d'un membre de la CDI. Les membres de cette commission ne peuvent être candidats aux élections régionales 2010.

Cette commission a pour fonction de recueillir les candidatures, de vérifier leur recevabilité légale (et leur conformité par rapport aux statuts du PG) et de mettre les professions de foi à disposition des militants.

2 - Ouverture des candidatures autour du 1er octobre (après le CN qui validera le mode de désignation), clôture autour du 15 octobre (15 jours est un minimum).

3 - Déclarations de candidatures par les militants de chaque région auprès de la commission. Les candidatures sont accompagnées d'une profession de foi élaborée selon un format prédéterminé (incluant des propositions avec engagement de moyens, expériences, domaines de compétences...).

4 - Toutes les professions de foi sont envoyées par la commission des candidatures à l'ensemble des militants de chaque région (par mail + vérification de la réception par le bureau du comité et directement transmis par le bureau en cas d'absence de mail).

Remarque : Afin que chaque candidat ait la possibilité de valoriser sa candidature auprès des militants, une campagne interne pourrait être envisagée dans le cadre d'un processus électoral ultérieur. Pour les régionales 2010, le temps nous paraît manquer pour la mettre en place.

II. Composition de la liste régionale (15 octobre – 15 novembre)

La liste régionale des candidats PG doit correspondre à l'agrégation des sous-listes départementales (cf. loi de 2003).

II.1 Constitution des listes départementales

- Respect du principe de parité pour les têtes de liste départementale : tirage au sort des départements pour l'attribution d'une tête de liste masculine ou féminine (éventuellement après l'élection de la tête de liste régionale) **OU** négociation préalable entre départements coordonnée par la commission des candidatures.

- Composition des listes départementales :

Dans chaque département, sur la base de l'ensemble des candidatures enregistrées, les militants sont appelés à constituer des **listes non ordonnées** de candidats, respectant la parité et comportant autant de noms que de sièges dans la liste départementale.

Le nombre de voix obtenues par chaque candidat est comptabilisé à partir de l'ensemble des bulletins des militants.

Sont élus les candidats H/F remportant respectivement le plus de suffrages à concurrence du nombre de places par genre sur la liste. En cas d'égalité du nombre de voix obtenues par deux candidats (ou plus), on procédera soit à un tirage au sort, soit à un vote, ou encore on aura recours au critère de l'âge.

- Classement des candidats dans les listes départementales :
Le classement des candidats dans la liste est effectué en fonction de deux principes : principe d'alternance H/F en partant de la tête de liste et en fonction du nombre de voix obtenues par chaque candidat.
Les têtes de listes départementales correspondent aux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages dans chaque département.

II. 2 Désignation de la tête de liste régionale

3 options :

- Un scrutin est organisé sur la base des têtes de listes départementales après la désignation des listes départementales.

OU

- La tête de liste est désignée par la commission des candidatures (en concertation avec le BN) à partir du vivier des candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix dans chaque département.

OU

- Les têtes de liste sont élues avant la désignation des listes par un Conseil National sur proposition du BN.

III. Organisation des élections visant la constitution des listes

- Tirage au sort H/F pour les têtes de listes départementales effectué en présence d'au moins deux représentants de chaque département.
- Élection des listes départementales en AG départementales.
- Désignation de la tête de liste régionale : trois options
 - En AG régionale

OU

- Election en CN sur la base d'une concertation avec le BN

OU

- Désignation par la commission des candidatures sur la base des têtes de listes départementales.

IV. Constitution de la liste régionale finale pour le 1er tour des élections

Le BN négocie avec les autres partenaires du Front de Gauche la place des candidats PG dans la liste finale et rend compte des choix opérés lors d'un CN précédant les élections.

Proposition 2

I. Dépôt des candidatures

Points 1 à 4 identiques à la proposition 1.

II. Composition de la liste régionale (15 octobre – 15 novembre)

La liste régionale des candidats PG doit correspondre à l'agrégation des sous-listes départementales (cf. loi de 2003).

II.1 Constitution des listes départementales

1. Respect du principe de parité pour les têtes de listes départementales : tirage au sort des départements pour l'attribution d'une tête de liste masculine ou féminine.

2. Composition des listes départementales (cf. simulation en annexe) :

Dans chaque département, les militants établissent **deux listes ordonnées** de candidats (H/F), en respectant le nombre de places sur la liste finale par genre.

On compose deux listes H/F départementales sur la base des listes issues des bulletins.

A chaque position dans la liste est attribuée un nombre de points, par exemple la première position correspond au plus grand nombre de points.

Pour chaque liste, la première place est attribuée au candidat retrouvé ayant obtenu le plus grand nombre de points.

On procède de la même façon pour les rangs suivants dans les deux listes.

La liste finale départementale est composée en intercalant les deux listes H/F (alternance du genre en partant de la tête de liste départementale) et en respectant l'ordre des élus dans les listes par genre.

II.2 Désignation de la tête de liste régionale

3 options :

- Un scrutin est organisé sur la base des têtes de listes départementales après la désignation des listes départementales.

OU

- La tête de liste est désignée par la commission des candidatures (en concertation avec le BN) à partir du vivier des candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix dans chaque département.

OU

- Les têtes de liste sont élues avant la désignation des listes par un Conseil National sur proposition du BN.

III. Organisation des élections visant la constitution des listes

Points 1 à 3 identiques à la proposition 1.

IV. Constitution de la liste régionale finale pour le 1er tour des élections

Identique à la proposition 1.

Synthèse des amendements sur les statuts transitoires Congrès constitutif de Limeil-Brevannes Février 2009

Une synthèse exhaustive est disponible sur demande à : comdi@lepartidegauche.fr

Remarques préliminaires

Cette synthèse se base sur les quelque 580 amendements sur les statuts transitoires du PG traités par la commission démocratie interne et émanant des comités du Parti de Gauche.

N'ont été pris en compte que les amendements concernant les statuts transitoires du Parti de Gauche. Le nombre d'amendements est indiqué entre parenthèses.

Les thèmes récurrents qui se dégagent des amendements

- le **refus** de voir imposer une **dénomination officielle** des membres du PG (ligne 53)

- l'expression "**parité de genre (obligatoire)**" pose problème à de nombreux comités.

Propositions : soit supprimer toute référence à la parité de genre, soit la moduler (ex. : "en se donnant les moyens d'une meilleure participation et représentation des femmes pour tendre vers la parité" / " en respectant dans la mesure du possible la parité de genre"), soit avoir un réel débat à ce sujet avant l'élaboration des statuts définitifs.

- le **non-cumul** des mandats et des fonctions (sauf contrainte liée au manque de personnes disponibles surtout au sein du comité).

Proposition d'article :

"1) le principe de non cumul absolu des mandats politiques est la règle à laquelle se soumettent les élus et candidats du parti de gauche.

2) Le principe de non cumul absolu des fonctions et mandats internes à la vie du parti de gauche est applicable à l'ensemble de ses structures.

3) Le principe de non cumul entre une fonction ou mandat interne du parti de gauche avec un mandat politique est applicable à l'ensemble des militants."

- la **durée des mandats** pour **empêcher** la **professionnalisation**, emplois incompatibles avec des responsabilités dans les instances du PG (permanents salariés par le PG, attachés parlementaires, salariés dans les cabinets des collectivités locales.... Les statuts devraient interdire également que les instances du PG, à tous les niveaux, comportent plus d'un tiers d'élus) et **favoriser** la **rotation de nouveaux responsables** (ex. : chaque instance verra un tiers de ses membres renouvelé après une durée de 2 Congrès).

- **nombre minimum d'adhérents par comité et par cercle trop contraignant** : dans la phase d'implantation du PG, réduire à **5** le nombre d'adhérents par comité et par cercle.

- **délais d'envoi des convocations, ordres du jour, rapports, documents** du CN pour permettre un véritable fonctionnement démocratique, c'est-à-dire que les délégués au CN soient réellement représentatifs de leur comité dont les adhérents doivent avoir eu le temps de discuter des textes et, éventuellement, de les amender.

Propositions :

- convocation et ordre du jour entre **15 jours et 3 semaines** avant la tenue du CN
 - envoi des **textes soumis à débat 3 semaines** avant le CN
 - envoi des textes préparatoires entre **4 semaines et 6 semaines** avant la tenue du **Congrès**.
 - délai d'**appel à candidature un mois** à l'avance
- ne pas exclure l'appartenance à une/des "**organisation/s politique/s**" (lignes 47 et 68). Certaines organisations (Attac, la Fédération pour une alternative sociale et écologique, la LDH...) peuvent avoir un caractère politique sans être en contradiction avec l'appartenance au PG.

Propositions :

Remplacer "**aucune autre organisation/s politique/s**" par "**aucun autre parti politique**".

- Eviter une centralisation trop poussée et favoriser la démocratie

Le CN ainsi que les structures locales (comités) et départementales doivent avoir plus de pouvoir et être plus souvent consultés.

Les militants sont la source de la légitimité démocratique des instances du parti.

Le **va-et-vient des informations entre les instances nationales et la base** est essentiel dans le **processus démocratique** et ne fige pas les structures. C'est en cela que le PG sera vivant et dynamique.

Renforcement et précisions sur le rôle du CN

Le CN vote le règlement intérieur sur proposition du BN.

Le montant minimal des cotisations annuelles versées par les élus locaux, nationaux ou **européens** est **proposé** chaque année par le Bureau National **et voté par le CN** ainsi que le montant des cotisations. (lignes 79-80 + ligne 106)

La commission de contrôle financier rapporte annuellement devant le conseil national **et est soumise à son approbation**. (ligne 100)

Le CN se réunit au moins trois fois par an sur convocation du BN, **et/ou d'un tiers des coordinations départementales; le CN peut demander la tenue d'un Congrès**. (ligne 231)

L'additif à l'ordre du jour proposé par un délégué mandaté par son assemblée départementale : « **cet additif peut être validé par le bureau, ou proposé à la validation devant le CN, 25% des voix sont alors nécessaires pour mettre l'additif à l'ordre du jour.** » (ligne 236)

Les délégués au CN doivent représenter la **diversité des comités** ; ils ne peuvent être issus d'un seul

comité (sauf impossibilité matérielle) et aucun comité ne peut compter plus de deux délégués. (ligne 241)

Les débats, votes, motions, décisions du CN font l'objet de **procès verbaux** les plus précis possibles **envoyés à tous les adhérents du PG.**" (ligne 243)

Le BN possède entre deux conseils nationaux un pouvoir décisionnel **limité à l'aspect fonctionnel du parti dont il doit rendre compte obligatoirement au prochain CN.** (ligne 248)

Le PG pourra s'élargir et intégrer des représentants de partis ou mouvements décidant de fusionner dans le PG. **Cet élargissement devra être approuvé par le CN suivant.** (lignes 255)

Renforcement du rôle des adhérents

Article 3 : Les adhérents (44)

Les présents **statuts** ne peuvent être **modifiés** que **par un vote des militants** réunis en Congrès convoqué selon les règles des présents statuts. (ligne 19)

Les adhérents **élaborent / définissent** l'orientation politique du PG. (ligne 55)

Dans un parti démocratique ce sont les adhérents qui définissent la ligne politique.

Les **positions** défendues par les représentants des adhérents auront **préalablement** été **déballuées** et **décidées en comité.** (ligne 60)

L'adhérent au sein de son comité élit ses candidats à toutes les élections concernées par son secteur géographique en fonction des procédures et des orientations politiques (stratégies d'alliance, ...) définies par le BN et validées par le CN ou le Congrès. (lignes 331-337)

Renforcement du rôle et de l'autonomie des comités

Article 8 : Le comité (131)

Les délégués ont la possibilité de proposer au vote du CN des amendements issus des comités qu'ils représentent. (ligne 13)

Souveraineté des comités : "Des dérogations, pour militer dans un comité autre que celui auquel est rattaché géographiquement **ou professionnellement** l'adhérent, peuvent être apportées sous réserve de l'accord de la coordination départementale **après avis des comités concernés, le comité de départ et le comité d'accueil**" (lignes 140-141)

"Tout comité, **sur proposition de la coordination départementale**, n'est validé que s'il reçoit l'accord du BN du PG national. **Celui-ci, en accord avec la coordination départementale, peut proposer** à des comités de se regrouper ou au contraire de se diviser afin de répondre à des réalités militantes ; **des**

comités appartenant à une même aire géographique ou à un même bassin de vie peuvent coordonner leurs activités.” (lignes 146-148)

Fonction des comités (154)

Il s'agit de faire vraiment des comités la structure politique de base, source de la légitimité démocratique, qui ne se contente pas de relayer une doctrine venue d'en haut. Les comités doivent avoir une autonomie reconnue de parole, de gestion, d'action (démocratie)... une centralisation trop poussée, sans doute nécessaire pour aider au démarrage et démultiplier les cercles, comités... etc., ne doit pas démotiver les futurs et les actuels adhérents.

Les comités **définissent les axes programmatiques** du Parti et ses **orientations stratégiques**. Ils **élaborent**, directement en leur sein ou au sein des cercles, des **contributions** qui seront transmises aux commissions. **Aucun document programmatique ou stratégique ne pourra être diffusé au nom du PG sans avoir été soumis préalablement à la réflexion et à l'approbation des comités.** (ligne 155)

Laisser au comité l'appréciation de ses besoins dans la composition du bureau ; lui laisser la possibilité de révoquer les mandats des correspondants pour la commission départementale. (ligne 163)

Pour le bon fonctionnement démocratique, il n'est pas sain que seul l'exécutif dispose de l'inscription à l'ordre du jour. (ligne 177)

Proposition

”Après un vote à la majorité de ses adhérents, chaque Comité peut demander au Bureau National d'inscrire une question à l'ordre du jour du Conseil National. Le Bureau National devra faire droit à cette demande, dans la limite d'une demande par Comité et par Conseil.”

Pour préserver la pluralité des pensées et la démocratie directe, les comités doivent être autorisés à proposer directement des éléments de réflexion au Conseil National. (ligne 233)

Renforcement du rôle et de l'autonomie des cercles

Article 9 : Les cercles (179)

Est-il nécessaire de figer et fixer tout à l'avance (cas de 4 ou 11 personnes voulant travailler sur un même projet etc.) ?

Pour favoriser le développement du parti, le cercle pourra, en accord avec le comité, accueillir en son sein des **sympathisants** qui sont exclus de toute responsabilité ou représentation au sein du parti, n'appartenant pas nécessairement au même comité.

Tous les cercles thématiques ayant des sujets similaires pourront dialoguer et échanger entre eux. Ainsi les adhérents pourront partager leurs expériences dans ce domaine, et réfléchir collectivement

aux problématiques spécifiques à leur secteur.

Les partisans désireux de s'organiser en cercle le font savoir en comité **et à la coordination départementale**. Ils peuvent appartenir à des comités différents. (ligne 188)

Les cercles décident de leurs initiatives : actions d'éducation populaire, distribution de tracts et collages pour relayer les campagnes nationales, etc. **Ils peuvent également élaborer des propositions et des réflexions sur la société et sur le parti**. (lignes 185-186)

Laisser la possibilité de dédoublement au cercle lui-même. (ligne 193)

Renforcement du rôle et de l'autonomie de la coordination départementale

Article 10 : La coordination départementale (196)

La coordination départementale, sans être la tutelle des comités, ne doit pas se borner à une simple centralisation des tâches militantes.

Est-il nécessaire de fixer un nombre de membres pour qu'une coordination départementale puisse se doter d'un secrétariat ? (lignes 226-227)

Donner aux coordinations départementales, après consultation des adhérents en assemblée départementale réunie notamment pour l'élection des délégués, la possibilité d'introduire des additifs à l'ordre du jour proposé par le BN.

L'ordre du jour du CN est proposé par le BN **après consultation des coordinations départementales**. (lignes 235-236)

En cas d'élections partielles, le BN **et le comité pour les élections municipales et cantonales, la coordination pour les régionales et les législatives sont chargés** de décider de l'attitude du PG. (ligne 336)

Points divers

Article 4 : Démission (63)

"Automatiquement en cas de non règlement de la cotisation" : voir si difficultés financières, aucune radiation sans relance par courrier simple puis par lettre recommandée par le Bureau National. Laisser un délai pour régulariser sa cotisation. (ligne 67)

"**exclusion** prononcée par le Bureau National, en cas de non respect des règles statutaires ou des principes politiques définis dans la carte d'identité du Parti." Le BN a une responsabilité, mais il ne peut avoir seul le pouvoir de "dire la loi" sans la participation et le contrôle des adhérents "de base". (lignes 69-70)

Proposition :

”exclusion prononcée par le Bureau National / par la Commission nationale d’arbitrage (composée de 20 membres élus par le Congrès) / par la commission des conflits ou le **comité de base de l’adhérent** / par une **commission régionale de régulation** qui engloberait une représentation du Bureau National cf. fin Art. 10 modifié / par une commission réunie ad hoc, composée de sept adhérents tirés au sort dans le département...”

Article 6 : Les cotisations (103)

Prévoir une cotisation minimale symbolique pour les chômeurs, travailleurs précaires et jeunes de moins de 25 ans

Article 8 : Le comité (131)

”**A l’étranger** le Parti de Gauche regroupe au sein d’un même comité les personnes qui adhèrent et répondent aux conditions définies dans l’article 3. **En raison de ses spécificités géographiques, le comité des Français membres (faut-il être Français pour être adhérent au PG ?) de l’étranger se dotera d’un fonctionnement et d’une organisation propres, qui seront définis dans son règlement intérieur.**” (lignes 150-151)

Article 11 : Le conseil national (230)

Création d’une commission thématique sur les statuts du PG qui seront proposés lors du Congrès du PG. Cette commission aura la charge d’animer un travail préparatoire et continu en recueillant les propositions d’amendement discutées, votées par les comités et transmises par les représentants au CN. (ligne 233)

Précisions à apporter

Article 4 : Démission (63)

Procédure d’**exclusion** trop vague et expéditive. Qui peut saisir le BN ? (ligne 69)

Article 5 : Ressources et leur emploi (77)

Définir précisément comment est formée la **commission de contrôle financier** (les élus des organes exécutifs du PG ne peuvent en faire partie : séparation des pouvoirs d’exécution et de contrôle.), comment fonctionne-t-elle ? (ligne 97)

Article 6 : Les cotisations (103)

Préciser clairement le montant de la quote-part (25 %) de cotisations des adhérents du comité et préciser comment et quand celle-ci sera versée.

Proposition de redistribution équitable de la quote-part

Calcul de la quote-part au prorata du nombre d’adhérents par rapport au national, indépendamment du montant total des cotisations adhérents ou élus du comité.

Pourquoi ? Pour :

- garantir une péréquation des moyens à l'échelle nationale
- favoriser le développement des comités dont les adhérents ont des revenus plus faibles que la moyenne nationale
- favoriser le développement des comités qui sont situés dans des zones où l'implantation électorale du PG est encore faible.
- éviter qu'un comité soit pénalisé s'il a beaucoup d'adhérents à faibles revenus,
- éviter qu'un comité soit pénalisé s'il ne dispose pas ou peu d'élus.

Article 7 : Règles générales de fonctionnement (117)

procuration ? : procuration autorisée dans quelle limite ? pour combien de réunions par an ?

vote à bulletins secrets : **urne** physique et bulletins, **droit de contrôler** la sincérité du scrutin garantie à **tous les adhérents, dépouillement manuel, public** et assuré par des adhérents. (ligne 118)

Empêcher des arrivées juste pour l'échéance d'un vote. Préciser : La date d'adhésion retenue est le jour d'envoi ou de remise du bulletin de demande d'adhésion complet, incluant la cotisation. Il n'y a pas d'adhésion avec effet rétroactif. (ligne 125)

Allonger la durée de l'ancienneté pour être candidat : "A partir de 2010, pour être **candidat à toute élection** (interne ou externe), il faut être à jour de cotisation et avoir au moins **6 mois** d'ancienneté dans le parti". (lignes 127-128)

Article 8 : Le comité (131)

Ne pas oublier la spécificité des DOM TOM pour les comités

Il n'y a pas de mécanisme formel pour valider les changements de zone des comités. (ligne 138)

Proposition

"L'extension ou la réduction de l'aire d'un comité est soumise à l'approbation du comité deux semaines après avoir été proposée. Elle est ensuite soumise au Bureau National et elle est considérée validée si le Bureau National ne s'y oppose pas."

"Les comités sont composés des adhérents du Parti de Gauche qui résident, **travaillent ou étudient** sur l'aire géographique du comité." (ligne 139)

"Tout adhérent est membre d'un comité, mais nul ne peut être membre de plusieurs comités. **Toutefois, tout adhérent peut assister aux réunions de tout comité. Les comités peuvent inviter leurs sympathisants à participer à leurs réunions, sans droit de vote, pendant une période ne pouvant excéder 6 mois.** (ligne 142)

Article 9 : Les cercles (179)

Quid de la possibilité de cercle d'entreprise ?

Article 10 : La coordination départementale (196)

Que se passe-t-il s'il n'y a qu'un seul comité dans le département ?

Le PG se réserve la possibilité de mettre en place des coordinations régionales, afin d'homogénéiser ses actions, de brasser ses expériences et de traiter tous sujets à cette échelle (élections régionales, compétence des régions). (ligne 228)

Article 12 : Le Bureau National (245)

qui décide du reflet de la diversité sociologique et géographique ?

les listes de 50 : comment sont-elles constituées ? par qui ?

absence de proportionnelle intégrale

danger de voir les "gros" comités ravir tous les sièges et donc absence de représentativité des autres comités et de la province

La voie la plus démocratique serait celle qui permettrait aux comités locaux de se prononcer sur une liste plurinomiale qui aurait fait l'objet d'un appel à candidature auparavant et qui serait soumise aux adhérents. Cette pratique nouvelle aurait pour finalité d'être cohérente avec la place tenue par les comités locaux – structure politique essentielle pour le déploiement du parti de gauche.

Question des **tendances** : les éviter ou "droit de tendance organisée" ?

"prime majoritaire" = bonus de nature à favoriser les courants. (ligne 261)

Chaque réunion du BN donne lieu à un compte-rendu diffusé à l'ensemble des adhérents du PG / envoyé aux seules coordinations départementales du PG. Les coordinations ne rendent public que ce qui est précisé comme tel par le BN. (ligne 276)

Aucune information concernant la constitution de la **commission des candidatures** dont les candidats ne peuvent faire partie. (ligne 257)

Article 14 : Le Congrès (289)

Ajouter : désignation / élection d'un porte-parole du mouvement. Sinon, il y a risque qu'un porte-parole soit choisi par les médias. (ligne 291)

plate-forme : telle que présentée se rapproche des "motions" présentes dans les partis traditionnels. Risque de concurrence et de scission plutôt que de collaboration constructive. (ligne 297)

Privilégier le débat d'idées venant de la base du parti, élaborer une **plate-forme commune**, et **soumettre au débat et au vote les seules idées qui ne font pas consensus.**

Exemple : organiser un débat d'idées localement, les idées exprimées par la base sont débattues en CN pour en faire la synthèse en gardant les idées soutenues par au moins 5% des présents. Le BN construit une plate forme concise avec les idées retenues. Une explication peut être associée aux paragraphes du texte. En cas de pluralité d'avis sur un même sujet, une ou plusieurs versions alternatives peuvent être présentées. Le BN peut compléter la plate forme avec ses idées dans un complément, chaque idée est alors complétée d'un argumentaire préparé par les partisans et d'un contre-argumentaire préparé par les opposants. Les militants reçoivent la plate-forme préparée par le Bureau National. Un débat départemental est organisé sur les idées de la plate forme, suivi d'un vote à bulletin secret.

Article 15 : Les commissions thématiques (321)

Ajouter : Il est créé une commission "démocratie interne" chargée de recenser les éventuels dysfonctionnements constatés au cours de la période transitoire et formuler des propositions pour y remédier. La commission "démocratie interne" pourra faire toute proposition utile pour améliorer le fonctionnement démocratique du PG. (ligne 324)

Article 16 : Candidats aux élections (330)

Dans le cadre d'une démocratie directe, de la base vers les instances nationales, la pratique régulière d'amendements aux textes proposés doit être une règle

Enumération trop restrictive des "différentes élections liées à son secteur géographique d'inscription : Municipales, Cantonales, Régionales, **Législatives, Européennes, présidentielle**

Proscrire toutes manœuvres de parachutage. (lignes 331-332)

Création d'une **commission des contentieux** en cas de litige entre le BN et le comité lors de la désignation d'un candidat.

Pour les élections locales, les stratégies d'alliances seront définies localement et validées au niveau national. (ligne 333-334)

Profession de foi à présenter par tout candidat à une élection interne au PG pour un poste de responsabilité interne ou externe ?

Vérifier

- (ligne 27) **mention légale obligatoire** : "recueil des fonds par l'intermédiaire de l'Association de Financement **du Parti de Gauche** AFGP."

- (ligne 37) en droit, peut-on utiliser le terme "**illimité**" ? Il semble qu'il faille utiliser "**99 ans**"